


La migration et le Programme 2030



Un guide
à l'usage des
praticiens



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Les résultats, les interprétations et les conclusions présenté-e-s dans ce document ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ni celles de ses États membres. Les désignations employées et la présentation des éléments dans l'ensemble du document n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'OIM concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région, ni de ses autorités, ou concernant ses frontières ou limites, ou encore sur le statut juridique des personnes qui ont participé à cette étude.

L'OIM s'engage à respecter le principe selon lequel une migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et pour la société. En tant qu'organisation internationale, l'OIM, en collaboration avec ses partenaires de la communauté internationale, travaille à la réalisation des objectifs suivants: soutenir la résolution des difficultés opérationnelles dans le cadre de la migration; approfondir la compréhension sur les questions liées à la migration; encourager le développement social et économique par le biais de la migration; et préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Éditeur:

Organisation internationale pour les migrations

17, route des Morillons

1211 Genève 19

Suisse

Téléphone: + 41 22 717 91 11

Télécopie: + 41 22 798 61 50

Courriel: hq@iom.int

Site Internet: www.iom.int

© 2018 Organisation internationale pour les migrations (OIM)


Tous droits réservés. Aucune portion de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche ou transmise sous quelque forme que ce soit ni par aucun moyen, qu'il soit électronique ou mécanique, par photocopie, enregistrement ou autrement, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

Cette publication a été éditée par Sonya Irvine et publiée sans avoir été revue par les services d'édition et de traduction de l'OIM.

La migration et le Programme 2030

Un guide
à l'usage des
praticiens



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

Remerciements

La présente publication a été commanditée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avec le soutien de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse.

L'auteure principale est Elisa Mosler Vidal, et le processus de rédaction a été supervisé par l'Unité Migration et Développement de la Division Mobilité de Travail et Développement Humain de l'OIM. Nous remercions en particulier nos collègues d'autres départements de l'OIM qui ont apporté leurs compétences spécialisées. Également, nous remercions chaleureusement tous les organes des Nations Unies qui ont offert leurs contributions à l'élaboration du guide, qui a été coordonnée par le biais du groupe de travail du Groupe Mondial sur la Migration responsable de l'intégration des migrations dans les stratégies de développement.

Enfin, nous tenons à remercier les gouvernements du Ghana et de l'Éthiopie, qui ont été les premiers partenaires à tester le guide et à fournir leurs commentaires au cours d'une séance de formation spécialement dispensée à cet effet dans le cadre du programme financé par le Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la paix et le développement.

Table des matières

Introduction	9
Section 1: Aperçu de la migration dans le Programme 2030	17
Section 2: Mise en œuvre des Objectifs de développement durable	53
Lancement	61
Établissement des priorités	73
Mise en œuvre.....	81
Suivi et élaboration de rapports.....	91
Études de cas	123
Annexes.....	145

Liste des abréviations

DAES	Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies
DIM	Dialogue international sur la migration
EPNU	Équipe de pays des Nations Unies
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
GMG	Groupe mondial sur la migration
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICMD	Initiative Conjointe des Nations Unies pour la Migration et le Développement
MAPS	Mainstreaming, Acceleration and Policy Support (Intégration, accélération et soutien aux politiques)
ODD	Objectif(s) de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PNUAD	Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
Programme 2030	Programme de développement durable à l'horizon 2030
S&E	Suivi et évaluation



Introduction

Migration et développement

Qu'est-ce que le Programme 2030 ?

Quel est le lien entre les Objectifs de développement durable et la migration ?

Promotion d'une approche collaborative

Utilisation de ce guide



La migration est un phénomène mondial qui affecte la vie de la plupart des personnes. On estime que 258 millions de personnes sont des migrants internationaux (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2017) et, dans notre monde de plus en plus interconnecté, plusieurs millions de plus sont touchées au travers de liens familiaux, d'échanges économiques et de relations culturelles. La migration est un puissant moteur du développement durable, tant pour les migrants eux-mêmes que pour les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Les migrants représentent environ 3% de la population mondiale, mais ils génèrent plus de 9% du PIB mondial, soit approximativement 3 000 milliards de dollars de plus que s'ils étaient restés chez eux (OIM et McKinsey & Company, 2018). Les migrants constituent souvent des atouts pour leurs communautés d'accueil, sous forme de compétences qui renforcent la main-d'œuvre, d'investissements et de diversité culturelle. Ils jouent également un rôle dans l'amélioration de la vie des communautés de leur pays d'origine, par le transfert de compétences et de ressources financières, contribuant ainsi à des résultats positifs pour le développement. Cependant, si la migration est mal gérée, elle peut également avoir des retombées négatives sur le développement ; les migrants peuvent être exposés à des risques, les communautés peuvent être mises à rude épreuve, et les gains du développement peuvent être compromis.

L'impact de la migration sur le développement est tout aussi important que l'impact du développement sur la migration. Les contextes du développement dans lesquels les populations vivent ou se rendent ainsi que les lieux qu'elles traversent pour y parvenir exercent une influence sur leurs ressources, leurs aspirations, leurs motivations et leurs possibilités en matière de migration. Les conflits, les changements climatiques, les marchés du travail et d'autres facteurs liés au développement peuvent tous affecter les causes et la nature de la migration.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit un cadre global qui permet d'examiner cette relation complexe et dynamique entre la migration et le développement et de mieux comprendre comment la migration et les migrants peuvent influencer les résultats du développement et vice versa.

Qu'est-ce que le Programme 2030 ?

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) en septembre 2015. Le Programme 2030 comprend 17 Objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles. Ces objectifs et cibles ont été établis par le biais d'un processus participatif multipartite auquel ont participé les États, la société civile mondiale et un grand nombre d'autres acteurs. Les 17 objectifs font suite aux 8 Objectifs du Millénaire pour le développement (2000) et visent à fournir un ensemble complet de cibles en faveur de la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Les 17 objectifs couvrent un vaste éventail de questions liées au développement durable, dont la pauvreté et la faim, l'éducation, l'égalité des sexes et les changements climatiques. Le Programme 2030 propose des mesures dans des domaines d'importance majeure: la population, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Ses objectifs visent notamment à s'assurer que tous les êtres humains peuvent mener une vie prospère et épanouie, à éradiquer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes, à empêcher la dégradation de la planète et à prendre des mesures urgentes contre les changements climatiques, ainsi qu'à promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives. En s'attaquant à un tel éventail de questions liées au développement, le Programme 2030 a pour ambition de réaliser des progrès significatifs d'ici 2030 dans les trois dimensions du développement durable¹: économique, sociale et environnementale.

Le Programme 2030 se caractérise principalement par sa focalisation sur l'universalité, l'inclusivité et les partenariats. Les ODD s'appliquent à tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. De ce fait, ils reconnaissent la responsabilité qui incombe à la communauté internationale dans le cadre du développement durable, ainsi que la nature interconnectée des questions liées au développement durable aujourd'hui. En appelant tous les pays à assumer un rôle actif dans la promotion du développement, le Programme 2030 reconnaît que les problèmes ne seront résolus que par le biais d'une approche holistique. À cette fin, les ODD appellent à une revitalisation du partenariat mondial en faveur du développement durable. Compte tenu de la nature multidisciplinaire des ODD et du fait qu'ils s'appliquent à tous les pays, leur réalisation doit passer par une collaboration multipartite solide et proactive en engageant un vaste éventail d'acteurs dans tous les aspects de la mise en œuvre.



Quel est le lien entre les Objectifs de développement durable et la migration ?

Le Programme 2030 reconnaît que la migration est une composante centrale du développement – la première fois que la migration est intégrée de manière explicite dans le programme de développement mondial. Le Programme concerne toutes les populations mobiles, qu'elles se trouvent dans leur propre pays ou à l'étranger et qu'il s'agisse de personnes déplacées ou non: « les objectifs et les cibles seront concrétisés au profit de toutes les nations, de tous les peuples et de toutes les composantes de la société ». Il reconnaît que les femmes, les hommes et les enfants migrants sont un groupe vulnérable qu'il faut protéger en tant qu'agents du développement. Tous les types de migrations doivent également être pris en compte, y compris les déplacements.

C'est dans la cible 10.7 de l'objectif visant à « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » que l'on trouve la référence centrale à la migration, qui appelle à « faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ». En outre, nombre d'autres cibles se réfèrent directement à la migration et, dans d'autres, la migration est une question transversale qu'il faut prendre en compte. La mise en œuvre des ODD offre la possibilité de protéger les populations mobiles et de leur donner les moyens de réaliser leur potentiel de développement, et apporte des avantages aux personnes, aux communautés et aux pays du monde entier.

MIGRANTS, MIGRANTS INTERNATIONAUX ET RÉFUGIÉS

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un migrant désigne « toute personne franchissant ou ayant franchi une frontière internationale ou se déplaçant ou s'étant déplacée dans un État éloigné de son lieu de résidence habituel, **(1)** quel que soit le statut juridique de la personne; **(2)** que son déplacement soit volontaire ou non; **(3)** quelles que soient les causes de son déplacement; ou **(4)** quelle que soit la durée de son séjour. L'OIM se focalise sur les migrants et les questions liées à la migration et, en accord avec les États concernés, sur les migrants qui ont besoin de services de migration internationaux ».

Bien qu'il n'existe pas une définition universellement acceptée pour « migrant international », cette expression a été définie à des fins statistiques comme une personne qui change de pays de résidence habituelle. Un migrant

de longue durée désigne une personne qui s'installe dans un pays différent pour une période d'au moins un an, et un migrant de courte durée désigne une personne qui se déplace dans un pays pendant une période d'au moins trois mois, mais de moins d'un an².

Bien que, selon ces définitions, la plupart des réfugiés soient des migrants, il convient de préciser que les réfugiés sont assujettis à un cadre juridique distinct. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 définissent un réfugié comme toute personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays³ ».

Promotion d'une approche collaborative

L'intégration de la migration dans les Objectifs de développement durable établit un précédent important sur l'évolution possible de la gouvernance des migrations dans les années à venir. Le principe d'universalité qui sous-tend les objectifs revêt une importance particulière pour la migration, car il peut promouvoir une collaboration internationale dans ce domaine. L'applicabilité de toutes les cibles des ODD à tous les pays souligne le rôle que chaque pays a à jouer dans la migration et offre un cadre de réalisation de progrès vers une gouvernance internationale plus efficace des migrations qui repose sur des partenariats mondiaux. Cette perspective dépasse l'approche consistant à classer les pays en tant que pays d'origine, de transit ou de destination et à leur assigner en conséquence des rôles et des responsabilités spécifiques dans la migration, et propose plutôt que tous les pays s'engagent ensemble dans la gouvernance des migrations. Elle peut également aider à éviter que la migration et le programme de développement se focalisent exclusivement sur les contributions que les femmes et les hommes migrants peuvent apporter aux pays d'origine, et promouvoir l'adoption d'une approche plus holistique qui reconnaît que la migration est une réalité à plusieurs facettes capable d'apporter une contribution positive aux résultats du développement.

L'intégration de la migration dans les ODD ouvre également la voie vers une collaboration plus étendue entre les secteurs de la migration et du développement et, ainsi, vers une cohérence accrue des politiques. Le Programme 2030 a été baptisé la « déclaration d'interdépendance » (Nations Unies, 2016). Il encourage à aller au-delà du statu quo de la gouvernance et, dans le cadre de la cible 17.14, il appelle à « assurer la cohérence des politiques et à créer des conditions favorables à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux et par tous les acteurs ». Le Programme 2030 exige que les parties prenantes adoptent une approche pangouvernementale à l'instauration de la cohérence des politiques sur la gouvernance des migrations. Les liens entre la migration et les ODD dépassent largement la mise en œuvre de politiques sur la migration et comprennent l'intégration de la migration dans l'ensemble des secteurs de gouvernance. En renforçant la cohérence entre les programmes sur la migration et le programme de développement, les politiques relatives à la migration peuvent améliorer les résultats du développement, et les politiques sur le développement peuvent améliorer les résultats de la migration.



Utilisation de ce guide

Ce [guide](#) est destiné aux acteurs gouvernementaux, à la fois nationaux et locaux, qui sont impliqués dans des activités de mise en œuvre des Objectifs de développement durable, y compris ceux qui travaillent spécifiquement à la migration et ceux d'autres secteurs qui souhaitent intégrer la question de la migration. Il s'adresse également aux acteurs gouvernementaux qui travaillent dans le domaine de la migration et souhaitent intégrer les ODD dans leur travail.

L'objectif de ce guide est d'aider les responsables politiques à mettre en œuvre les aspects des ODD qui touchent à la migration. Les responsables politiques peuvent utiliser ce guide pour intégrer la migration dans les activités de développement à l'échelle locale ou nationale, par l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions qui portent sur la migration dans le cadre des ODD. Ces interventions peuvent se présenter sous forme de lois, de politiques, de programmes, de projets ou d'autres activités et peuvent être liées à des thèmes centraux de la migration ou intégrer la migration dans les activités d'un autre secteur. Par exemple, les responsables politiques peuvent utiliser ce guide pour élaborer des interventions qui sont directement consacrées à la traite des personnes, ainsi que des interventions dans le secteur de la santé qui permettent de protéger les victimes de la traite des personnes.

Pour les acteurs disposant d'une expérience de l'intégration de la migration, ce guide offre une nouvelle approche qui repose sur le Programme 2030. Pour ceux qui ne possèdent aucune expérience de l'intégration de la migration, il présente les liens entre la migration et le développement dans le cadre des ODD, et les mesures à prendre compte tenu de ces liens.

La **Section 1** propose un aperçu thématique des différentes méthodes d'intégration de la migration dans le Programme 2030 et des principales possibilités d'une telle intégration. Elle présente des examens thématiques sur les liens directs et indirects avec la migration dans l'ensemble des Objectifs de développement durable et de leurs cibles. Ces informations permettent aux acteurs de déterminer les aspects des ODD qui sont les plus pertinents par rapport à leur contexte spécifique en matière de migration à l'échelle locale ou nationale. Vous pouvez accéder sur notre site à deux outils supplémentaires qui facilitent la compréhension de ces liens: (i) un [livret](#) détaillant les liens entre les migrations et chaque ODD, et (ii) un [poster](#) résumant ces liens.

La **Section 2** propose des orientations opérationnelles et un processus de mise en œuvre des aspects des ODD qui touchent à la migration. Elle fournit aux acteurs un cadre d'intégration flexible de la migration dans la mise en œuvre des ODD que l'on peut modifier selon le contexte local ou national. Le processus ne prétend pas être prescriptif ou exhaustif, car la formulation de politiques sur la migration doit être adaptée aux dynamiques locales et nationales de la migration et aux contextes institutionnels, et la mise en œuvre du Programme 2030 peut se présenter sous une multitude de formes.

Les **outils** à utiliser à chaque étape du processus aident les acteurs à s'engager avec les parties prenantes, à définir les priorités et à évaluer leurs besoins en données, ainsi que dans le cadre d'autres activités tout au long du processus de mise en œuvre.

Des **études de cas** sont mentionnées dans l'ensemble du processus, présentant des exemples concrets d'approches diverses à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de leurs cibles par différents acteurs.

Des **références** à des sources d'information pertinentes ont été intégrées pour chaque étape du processus ainsi que dans les annexes.

- 1** Dans le présent document, l'expression «développement durable» est employée pour désigner un «développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins» (comme le définit le rapport Brundtland, disponible sur le site: https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf). L'expression «développement durable» sera également désignée par «développement».
- 2** Nations Unies, «*Recommendations on Statistics of International Migration, Statistical Papers*» (Recommandations sur les statistiques de la migration internationale, documents statistiques – traduction non officielle), série M, N° 58, Rév. 1 (Genève, 1998).
- 3** Nations Unies, «*Convention relative au statut des réfugiés*», Art. 1A(2) (Genève, 1951). Voir également les définitions de «réfugié» dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, *Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)* et dans la *Déclaration de Carthagène de 1984*. Voir le site: <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>.



Section 1

Aperçu de la migration dans le Programme 2030

Liens directs

Liens transversaux



Aperçu de la migration dans le Programme 2030

La pertinence de la migration dans le cadre du développement est fermement ancrée dans l'introduction du Programme 2030 :

« Nous sommes conscients de la contribution positive qu'apportent les migrants à une croissance inclusive et au développement durable. Nous sommes conscients également que les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui a une grande importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination et qui appelle des réponses cohérentes et globales. Nous coopérerons à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés. Cette coopération devra aussi s'attacher à renforcer la résilience des communautés qui accueillent des réfugiés, notamment dans les pays en développement. Nous soulignons le droit qu'ont les migrants de revenir dans le pays dont ils ont la nationalité et rappelons aux États qu'ils sont tenus d'accueillir leurs ressortissants qui reviennent chez eux ».

(Nations Unies, 2015)

Ceci montre que « la migration n'est pas un "problème" de développement à résoudre, mais un mécanisme qui peut contribuer à la réalisation d'un grand nombre des objectifs » (Foresti et Hagen-Zanker, 2017 – traduction non officielle). De même, le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations a déclaré :

« Dans sa vaste majorité ... les migrations est sûre, légale et ordonnée – et elle est non seulement inévitable, mais également bénéfique ; la vie d'innombrables migrants, de leurs familles et de leurs communautés d'origine et d'accueil en est améliorée. L'OIM croit fermement que nous devons adhérer à cette réalité et, ensemble, chercher des moyens d'assurer une mise à profit positive des avantages de la migration. Cela signifie que nous ne devons pas nous efforcer de limiter les migrations, mais plutôt de créer des conditions dans lesquelles la migration est un choix et non une nécessité, qui passe par des canaux légaux et catalyse le développement¹ ».

Si l'on parvient à comprendre ce point, la facilitation – et non pas la restriction – des migrations est la priorité, de même que l'expansion des possibilités qui s'offrent aux personnes afin qu'elles puissent réaliser leurs aspirations et leur potentiel en matière de développement humain par le biais de la mobilité. Le Programme 2030 soutient cette approche de la migration et, s'il est mis en œuvre de façon efficace, les Objectifs de développement durable (ODD) pourraient amener la gouvernance des migrations et la coopération aux niveaux local, national, régional et mondial à adopter une approche holistique.

L'inclusion de la migration dans le Programme 2030 offre un éventail de possibilités :

- En touchant à divers thèmes de la migration, les ODD illustrent la nature multidimensionnelle de la migration et permettent de réaliser des progrès relativement à différents aspects.
- Les cibles des ODD portant sur la migration sont universelles et concernent des pays aux contextes de migration de tout type, y compris des pays développés et en développement.
- Les ODD pourraient contribuer à une sensibilisation sur les thèmes de la migration et sur leur interdépendance relativement au développement.
- Les processus de suivi et d'examen des ODD et d'établissement de rapports dans ce domaine permettront d'identifier les enseignements tirés et les meilleures pratiques concernant tous les aspects de la migration, et d'améliorer les données sur la migration, en soulignant les éléments factuels sur les liens existants entre la migration et le développement (OIM, 2017c).

Le Programme 2030 s'inscrit dans un cadre comprenant d'autres processus mondiaux majeurs qui ont renforcé la reconnaissance et la dynamique de la migration ainsi que d'autres possibilités dans ce domaine en tant que moteur du développement. Certains de ces processus sont directement liés à la migration, par exemple, le Pacte mondial pour les migrations. D'autres ont des implications indirectes pour la migration, dont le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (OIM, 2017g). L'élaboration du Pacte mondial pour les migrations (PMM) signifie que tous les aspects de la gouvernance des migrations continueront d'être une priorité clé de la communauté internationale à l'avenir. Le PMM « sera le premier accord négocié entre gouvernements, sous les auspices des Nations Unies, et destiné à couvrir toutes les dimensions des migrations internationales à travers une approche globale et exhaustive² ». Il sera profondément ancré dans le Programme 2030 et offrira d'importantes possibilités d'améliorer la gouvernance des migrations, de relever les difficultés y associées et de renforcer la contribution des migrants et de la migration au développement durable.

Un principe central du Programme 2030 est l'inclusivité : il comprend un engagement à « ne faire aucun laissé-pour-compte » et à s'efforcer d'assister les plus démunis en priorité. Pour y parvenir, les migrants et la migration doivent être pris en compte dans tous les aspects de la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles. Les migrants sont nombreux et peuvent représenter un groupe particulièrement vulnérable, en proie à une multitude de formes interdépendantes de discrimination et, par conséquent, ils méritent une attention spécifique. Le Programme 2030 identifie les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les migrants parmi les personnes les plus vulnérables auxquelles il faut donner des moyens et dont les besoins doivent être satisfaits (OIM, 2017g).

Nombre des cibles des ODD ne peuvent être atteintes que si la migration et les migrants sont pris en compte. Dans le cas contraire, cela risque de réduire les progrès accomplis en limitant l'exhaustivité et la durabilité des efforts. Par exemple, les enfants migrants représentent une grande part de la population d'enfants dans le monde et, par conséquent, ils doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre des cibles liées à l'éducation. Si les gouvernements assurent une intégration proactive de la migration et des migrants lors de la mise en œuvre, les chances d'atteindre les cibles de façon efficace et durable seront d'autant plus grandes.

La pertinence de la migration dans les ODD se reflète également dans le fait que nombre des ODD portent sur les principaux vecteurs des déplacements. Un influx soudain de grands nombres de personnes, qu'il s'agisse de réfugiés ou de personnes déplacées dans leur propre pays, peut poser des difficultés en matière de développement pour les communautés d'accueil. Il est donc essentiel de réaliser des progrès dans l'atteinte des ODD, pour le bien-être de ces populations ainsi que pour le bien-être social et économique des communautés qui les accueillent. Des plans de développement bien adaptés qui renforcent les services et les ressources des communautés les plus touchées par les déplacements et promeuvent les capacités



productives et les contributions positives des personnes déplacées peuvent favoriser la réalisation de progrès dans l'atteinte d'objectifs qui bénéficient à la fois aux populations déplacées et aux communautés affectées.







Au-delà de la prise en compte et de l'intégration des migrants, il est nécessaire de comprendre que les migrants et la migration jouent un rôle actif dans la contribution au développement durable. La dynamique des migrants et de la migration a des incidences sur les résultats dans l'ensemble des secteurs du développement et vice versa : la migration peut être un vecteur promouvant l'atteinte de divers objectifs et de leurs cibles, ainsi qu'un facteur de complexité ou un aspect supplémentaire à prendre en compte.

Toutes les questions liées au développement contenues dans le Programme 2030 ne se réfèrent pas directement à la migration ; par exemple, les migrants ne sont pas mentionnés dans les cibles portant sur les changements climatiques, et la diaspora n'est pas mentionnée dans les partenariats pour les cibles de développement. Néanmoins, compte tenu des liens complexes et bidirectionnels de la migration dans l'ensemble des secteurs du développement, il est nécessaire d'identifier les synergies et les compromis et d'en tenir compte dans la mise en œuvre de toutes les cibles.

Cette section présente un aperçu de la corrélation entre la migration et les Objectifs de développement durable et leurs cibles dans cadre du Programme 2030, en plaçant un accent sur les éléments suivants :

- les **liens directs** où les questions concernant la migration sont explicitement énoncées ; et
- les **liens transversaux** où le thème pourrait affecter la migration ou être affecté par elle.

Les ODD contiennent plusieurs cibles, présentées ci-dessous, qui font directement référence à la migration³.

Mobilité des étudiants	→ Augmentation de la mobilité des étudiants internationaux	4.B	
Traite et exploitation des personnes	→ Lutte contre tous les types de traite et d'exploitation des personnes → Lutte contre la traite et l'exploitation des femmes et des enfants	5.2, 8.7, 16.2	
Migration de travail et emploi	→ Promotion d'emplois décents → Lutte contre le travail des enfants et contre ses pires formes → Lutte contre la traite des personnes à des fins de travail forcé → Résolution des problèmes liés à la féminisation de la migration → Amélioration de la gouvernance des migrations de la main-d'œuvre	8.5, 8.7, 8.8	
Gouvernance des migrations	→ Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sans danger, régulières et responsables → Mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées	10.7	
Envois de fonds	→ Réduction des coûts des transactions d'envois de fonds	10.C	
Données sur la migration	→ Amélioration des données dans l'ensemble des thèmes sur la migration → Augmentation de la désagrégation des données par statut migratoire → Augmentation de la désagrégation des données sur la migration selon d'autres variables	17.18	

Mobilité des étudiants



Cible 4.B: D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

↳ Augmentation de la mobilité des étudiants internationaux

La cible **4.B** appelle à une hausse du nombre de bourses d'études transfrontières offertes. La promotion de la mobilité des étudiants offre la possibilité d'augmenter le nombre d'étudiants migrants, étendant ainsi les possibilités de suivre des études supérieures pour les personnes issues des pays les moins développés et d'autres régions mal desservies. L'atteinte de la cible 4.B pourrait également aider à renforcer le transfert de connaissances et de compétences des migrants, s'il existe des politiques de migration bien gérées visant à l'encourager.

Traite et exploitation des personnes



Cible 5.2: Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.



Cible 8.7: Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.



Cible 16.2: Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Les Objectifs de développement durable (ODD) renouvellent les engagements nationaux et mondiaux à la lutte contre toutes les formes de traite des personnes et à la protection des victimes de cette pratique (OIM, 2017b).

↳ Lutte contre tous les types de traite et d'exploitation des personnes

La cible **8.7** peut aider les États à renforcer la protection des personnes exploitées et victimes de la traite des personnes et la prévention de cette pratique et de l'exploitation des personnes, ainsi qu'à poursuivre les auteurs de ces crimes et obtenir réparation. L'atteinte de cette cible pourrait comprendre l'instauration de politiques et de partenariats aux niveaux local, national, régional et international par les pays, en vue de renforcer les cadres juridiques et les politiques, de promouvoir le dialogue et la coopération dans la lutte contre la traite des personnes, d'élaborer des mécanismes d'identification et d'assistance pour les victimes et de faciliter la collecte et l'analyse de données sur la traite des personnes.

↳ Lutte contre la traite et l'exploitation des femmes et des enfants

Les ODD abordent la traite des femmes et des enfants dans les cibles **5.2** et **16.2**, qui encouragent les acteurs à adopter une perspective sensible au genre et à l'âge dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes. Ceci permettrait aux acteurs de se focaliser sur certains types de traite des personnes auxquels les femmes, les filles et les garçons pourraient être particulièrement exposés, tels que la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, le mariage forcé ou la traite des enfants pour les forcer à mendier.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

La focalisation des ODD sur des emplois décents et des conditions de travail sûres peut également contribuer à la lutte contre la traite des personnes à des fins de travail forcé. L'éradication de la traite des personnes à des fins de travail forcé et d'autres formes d'exploitation et d'abus nécessite une expansion des possibilités d'emplois décents, la facilitation d'une migration sans danger et l'amélioration des normes relatives au travail (par exemple, en mettant en œuvre des normes internationalement reconnues telles que le Code de conduite du Système international d'intégrité du recrutement) – des mesures que poursuit le Programme 2030 par le biais de l'objectif 8, de la cible 10.7 et d'autres (O'Neil et al, 2016).

L'élimination de la traite des personnes doit passer par un effort essentiellement multisectoriel. L'avancement de l'éradication de la pauvreté (objectif 1), l'amélioration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (objectif 5), la promotion d'emplois pleins, productifs et décents (objectif 8), la fourniture d'un accès à la justice pour tous (objectif 16) et la facilitation d'une migration sans danger et régulière par le biais de la cible 10.7 contribueraient à la lutte contre la traite des personnes sous toutes ses formes.





Cible 8.5: D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Cible 8.7: Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Cible 8.8: Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

↳ Promotion d'emplois décents

La promotion d'emplois décents fait partie intégrante du Programme 2030, comme l'indique l'objectif 8, et comprend un grand nombre de liens directs avec la migration de travail (OIT, 2014). Certaines cibles d'ODD soulignent directement des questions en cours, émergentes et prépondérantes liées à la mobilité de la main-d'œuvre, et d'autres portent sur de nombreux facteurs qui façonnent la dynamique de la migration de travail (Mosler Vidal, 2017).

↳ Lutte contre la traite des personnes à des fins de travail forcé

↳ Lutte contre le travail des enfants et contre ses pires formes

La cible **8.7** porte sur le travail forcé, la traite des personnes à des fins de travail forcé, le travail des enfants et tout autre type d'exploitation par le travail.

La cible **8.8** vise à défendre les droits de tous les types de travailleurs migrants. L'adoption d'une approche fondée sur les droits qui promeut les cadres des droits internationaux, y compris les normes sur le travail, permettrait d'améliorer la situation de nombreux travailleurs migrants qui sont en situation de vulnérabilité, en contribuant à relever les difficultés communes telles que celles portant sur les conditions de travail, les salaires, la protection sociale, la sécurité au travail, le statut migratoire et l'accès à des soins de santé (dont l'accès à la santé sexuelle et reproductive). En renforçant les pratiques de recrutement éthiques et en aidant à éliminer les frais de recrutement, l'atteinte de cette cible contribuerait à la lutte contre la traite des personnes, la servitude pour dette et le travail forcé (OIM, 2017e).

Pertinence par rapport aux autres objectifs

Les ODD reconnaissent qu'un nombre croissant de travailleurs migrants sont des femmes et des filles (la «féminisation de la migration») en soulignant la nécessité de protéger les travailleurs domestiques migrants (cible 5.4). Comme elles travaillent dans un secteur principalement informel et non réglementé, les travailleuses migrantes sont souvent victimes de l'exploitation par le travail et d'abus. Par exemple, certaines pratiques courantes telles que l'association de visas – et donc du statut migratoire – à un seul employeur peuvent augmenter le risque que les travailleuses soient exposées à des abus, à l'exploitation et à des actes de violence sexuelle et fondée sur le genre.

Du fait qu'ils reconnaissent une pluralité dans les questions liées à la migration de travail, encouragent l'adoption d'une approche multipartite et promeuvent une amélioration de la gouvernance des migrations dans le cadre de la cible 10.7, les ODD appellent également, de manière indirecte, à une amélioration de la gouvernance des migrations de la main-d'œuvre. Une telle amélioration doit passer par des systèmes de migration de travail qui sont efficaces, fondés sur les droits de l'homme et sensibles à la dimension du genre, et qui impliquent des institutions, des acteurs et des processus dans la protection des droits de tous les travailleurs migrants, tout en tenant compte des facteurs liés à l'emploi, au marché du travail, aux compétences et à la demande. Une amélioration de la gouvernance pourrait également promouvoir une plus grande coopération internationale, par exemple, au travers d'initiatives régionales et de partenariats entre les pays, y compris par des accords de travail bilatéraux et dans le cadre d'une coopération sur les droits au travail prévoyant des pratiques de recrutement éthiques, la reconnaissance des compétences et/ou la transférabilité des avantages sociaux.

Par le biais d'autres objectifs divers, les ODD couvrent certains des vecteurs potentiels de la mobilité de la main-d'œuvre internationale. Par exemple, en reconnaissant les liens qui existent entre la migration et l'éducation (cibles 4.B et 4.4), ils soulignent également les liens entre les compétences, les marchés du travail et la migration et, en associant les cibles relatives à la mobilité de la main-d'œuvre aux objectifs sur les emplois décents et les inégalités (objectifs 8 et 10) ainsi qu'à celui portant sur le genre (objectif 5), ils reconnaissent la dynamique qui s'opère entre l'emploi, les inégalités, le genre et la migration. Ainsi, les ODD reconnaissent que la réalisation de progrès dans d'autres domaines aura une incidence sur la dynamique de la migration de travail (OIT, 2013).





Cible 10.7 : Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

- ↪ Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sans danger, régulières et responsables

La cible **10.7** de l'objectif 10 visant à réduire les inégalités au sein des pays et entre eux reconnaît qu'une gouvernance efficace des migrations est essentielle pour assurer une migration plus sûre, plus ordonnée et plus régulière. Elle reconnaît également la nécessité d'instaurer des régimes de migration mondiaux, régionaux et nationaux ainsi que des cadres politiques complets visant à gérer la migration au profit de tous. Il s'agit notamment de promouvoir une migration régulière qui respecte les droits de tous les migrants et de tirer parti de l'impact positif de la migration sur le développement pour les migrants eux-mêmes ainsi que pour toutes les communautés et tous les pays.

- ↪ Mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

Dans la pratique, une gestion de la migration pratique, complète et efficace implique un vaste éventail de domaines d'action. Cet éventail comprend, sans toutefois s'y limiter, l'intégration de la migration et le renforcement des capacités, la protection des droits des migrants et la promotion du bien-être de tous les migrants, l'amélioration de l'intégration des migrants dans les communautés d'accueil, la promotion d'une mobilité réglementée de la main-d'œuvre, l'amélioration de la santé des migrants, l'atténuation et la résolution des problèmes de vulnérabilité des migrants ainsi que l'élaboration de programmes spécialisés pour les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays, la facilitation de la réunification des familles, la résolution des problèmes de migration irrégulière et l'élaboration de solutions pour la régulariser, la satisfaction aux besoins des communautés d'accueil, la lutte contre la traite et le trafic illicite de migrants, la facilitation des nouvelles installations, des retours volontaires assistés et de la réintégration des migrants, et l'élaboration de solutions durables pour les personnes déplacées (OIM, 2017a et 2017d)⁴.

QUE SIGNIFIE LA CIBLE 10.7⁵ ?

Migration ordonnée : Le Programme 2030 ne propose aucune définition de cette expression. Ce document emploiera la définition de l'OIM concernant la migration ordonnée : « le mouvement d'une personne de son lieu de résidence habituelle vers un nouveau lieu de résidence, en conformité avec les lois et règlements régissant la sortie du pays d'origine et le déplacement, le transit et l'entrée dans le pays d'accueil⁶ ». Cette définition souligne le droit d'un État à réglementer l'entrée en tant que condition pour traiter les migrants de façon appropriée, leur accorder des droits, appliquer la loi et gérer les relations avec les communautés d'accueil.

Migration régulière : L'OIM définit la migration régulière comme « une migration effectuée par des voies reconnues et autorisées⁷ ». Le caractère régulier de la migration ne tient pas seulement à la méthode employée pour franchir une frontière, car les migrants peuvent entrer dans un pays par des voies régulières, mais se trouver en situation irrégulière après un certain temps.

Migration sûre : Il n'existe pas de définition commune du concept de migration sans danger. Un migrant peut se trouver dans une situation dangereuse pendant qu'il migre par le biais de canaux réguliers ou par la suite ; inversement, un migrant peut se trouver dans une situation à la fois sans danger et irrégulière. La situation initialement sans danger d'un migrant peut devenir dangereuse lors des diverses phases de son processus migratoire et, ainsi, la définition doit englober toutes les étapes du processus, y compris au niveau du pays d'origine, lors du transit, dans le premier pays d'asile et dans le pays de destination. En outre, la migration sans danger doit également être prise en compte dans les cas de migration interne ainsi que pour ceux qui sont restés derrière et qui n'ont pas terminé le trajet prévu. La migration sans danger n'est pas un concept statique et porte principalement sur le bien-être et la réduction des risques des migrants. Les besoins des différentes catégories de migrants ainsi que les facteurs qui pourraient les rendre vulnérables doivent également être pris en compte⁸.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

L'efficacité de la gouvernance des migrations est également promue de façon indirecte au travers des autres objectifs et de leurs cibles. Par exemple, les cibles 8.7 et 8.8 appellent à une amélioration de la gouvernance, respectivement dans le cadre de la traite des personnes et de celui de la migration de travail, l'objectif 16 porte sur la promotion de l'État de droit, d'un accès équitable à la justice pour tous et d'un suivi des pratiques de détention, et la cible 17.14 appelle les pays à renforcer la cohérence des politiques (OIM, 2017i). Ces objectifs et d'autres défendent les approches fondées sur les droits de l'homme qui bénéficient aux migrants et peuvent promouvoir une gouvernance des migrations plus efficace et plus sensible, qui accorde une plus grande attention à la dimension du genre dans tous les secteurs. La réalisation de progrès dans l'atteinte des autres ODD joue un rôle clé pour s'attaquer à un grand nombre des causes des déplacements forcés. Par conséquent, outre les efforts déployés en vue d'instaurer des solutions durables, l'accomplissement de progrès relativement aux cibles sur la pauvreté (objectif 1), l'insécurité alimentaire (objectif 2), la faiblesse de la gouvernance (objectif 16) et les changements climatiques (objectif 13), entre autres, permettra d'empêcher une hausse du nombre des crises et des catastrophes à l'avenir, réduisant ainsi les déplacements associés, qui représentent un obstacle majeur au développement durable.



DÉFINITION DE POLITIQUES DE MIGRATION BIEN GÉRÉES

L'instauration d'une migration sûre, ordonnée et régulière nécessitera une amélioration de la compréhension et de la mise en œuvre des politiques qui promeuvent un renforcement de la gouvernance des migrations. L'instauration d'une compréhension commune de ce que représente une « bonne gouvernance des migrations » et d'une méthode pour évaluer les politiques associées à la gouvernance des migrations doit être ancrée dans des normes internationales convenues et dans la base croissante de bonnes pratiques éprouvées, tout en s'assurant d'une flexibilité et d'une capacité d'adaptation suffisantes pour une diversité de contextes nationaux et de réalités de la migration.

En vue de mieux définir ce qui constitue une bonne gouvernance des migrations, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a élaboré le Cadre de gouvernance des migrations. Le Conseil de l'OIM a salué la formulation et l'adoption du Cadre de gouvernance des migrations par le biais de la résolution 1310 de novembre 2015 – la toute première et unique formulation détaillée des politiques de migration planifiées et bien gérées.

Selon ce Cadre, il est considéré qu'un État s'efforce d'assurer que la migration est humanitaire, ordonnée et bénéfique pour les migrants et la société s'il remplit les conditions suivantes :

- respect des normes internationales et des droits des migrants ;
- formulation de politiques fondées sur des éléments factuels et sur une approche « pangouvernementale » ;
- engagement avec les partenaires pour résoudre les problèmes de la migration et d'autres difficultés associées.

Lorsqu'il cherche à :

- promouvoir le bien-être socioéconomique des migrants et de la société ;
- résoudre efficacement les dimensions de mobilité des crises ;
- s'assurer que la migration se déroule en toute sécurité, de manière ordonnée et dans la dignité⁹.

Envois de fonds



Cible 10C : D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.

↳ Réduction des coûts des transactions d'envois de fonds

Les flux d'envois de fonds mondiaux sont considérables – on estime qu'environ 450 milliards de dollars de fonds auraient été envoyés dans des pays en développement en 2017¹⁰ –, dépassant largement les montants des fonds conventionnels destinés au développement, et peuvent être plus stables. Les envois de fonds sont des transferts d'argent multidirectionnels, volontaires et privés effectués par les migrants et peuvent présenter de nombreuses possibilités et difficultés économiques et sociales pour les expéditeurs et les destinataires.

Les coûts des transactions d'envois de fonds peuvent être élevés, ce qui réduit l'impact des envois de fonds, exerce une pression sur les migrants et peut les décourager d'envoyer des fonds par le biais de canaux formels. Ceci peut affecter les femmes migrantes en particulier, car elles envoient souvent des montants plus limités que les hommes migrants, bien que ce soit plus régulier¹¹. La cible **10.C** vise à réduire ces coûts en plafonnant les frais des transactions. Souvent, cela implique une hausse de la concurrence et de la transparence sur le marché des transferts, par des outils de comparaison des coûts et une diversification de la gamme de prestataires, aidant ainsi les migrants à prendre des décisions éclairées.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

L'atteinte de la cible 10.C pourrait avoir des retombées positives sur les destinataires des envois de fonds. Les envois de fonds peuvent aider à augmenter les revenus des ménages et, ainsi, la facilitation d'envois de fonds moins chers pourrait contribuer à réaliser les cibles d'éradication de la pauvreté prévues dans l'objectif 1. Les envois de fonds peuvent également permettre aux ménages de réaliser davantage d'économies et d'investissements, ce qui contribuerait à atteindre la cible 1.5 et d'autres. En outre, les ménages peuvent utiliser les fonds envoyés pour dépenser davantage dans les secteurs des soins de santé et de l'éducation, ce qui a été associé à des résultats positifs pour les membres des familles dans ces secteurs, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs 3 et 4. L'atteinte de la cible 10.C pourrait également encourager l'envoi de fonds pour promouvoir le développement au niveau local, régional ou national par le biais d'initiatives visant à encourager l'investissement des fonds envoyés dans des activités spécifiques telles que des initiatives de développement spécialisées. Cela dit, il ne faut pas oublier que les envois de fonds sont des transferts d'argent privé et que les expéditeurs et les destinataires sont libres de décider de leur utilisation.

Ces possibilités doivent être réalisées tout en adoptant une approche fondée sur les droits et sensible à la dimension du genre, afin d'améliorer les conditions dans lesquelles ces fonds sont gagnés, envoyés et utilisés par les femmes et les hommes migrants ainsi que leurs familles. Cela revient à atténuer et à remédier aux risques d'exploitation et d'abus (y compris la traite des personnes), à promouvoir des pratiques de recrutement éthiques et à améliorer l'orientation avant le départ, entre autres mesures, pour promouvoir le bien-être de tous les travailleurs migrants.

Toute initiative de développement liée aux envois de fonds doit également reconnaître l'importance d'une hausse de l'inclusion financière pour tous les migrants; cela revient à renforcer les connaissances financières et à améliorer l'accès à des services financiers réglementés, fiables et efficaces pour tous les expéditeurs et les destinataires des fonds.

Données sur la migration



Cible 17.18: D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

↳ Amélioration des données dans l'ensemble des thèmes sur la migration

On observe d'importants écarts en termes de quantité, d'exactitude, d'actualité, de comparabilité (dans le temps et entre les pays) et d'accessibilité des données sur la migration. Actuellement, du fait de données sur la migration qui sont de mauvaise qualité ou difficilement accessibles et compréhensibles, les décideurs du monde entier ont des difficultés à formuler des politiques sensibles et intelligentes sur la migration.



Des informations de faible qualité, éparées et mal disséminées peuvent également fausser le débat public sur la migration.







Par exemple, il n'y a pas suffisamment de données systématiques sur la contribution que les migrants apportent à la croissance économique des pays d'accueil dans l'ensemble des secteurs. La collecte et le partage réguliers de données sur ce sujet pourraient aider à améliorer les conditions politiques pour orienter des politiques et un débat sensibles sur la migration. Très peu de données régulières de qualité sont disponibles sur certains sujets liés à la migration, ce qui entrave la création de politiques fondées sur les faits dans ces domaines. Par exemple, il est particulièrement difficile d'obtenir des données fiables sur les migrants sans papiers et irréguliers. Étant donné que ces lacunes concernent une part substantielle de la population de migrants dans de nombreux pays, un grand nombre de migrants demeurent statistiquement invisibles, et il est difficile de gérer la migration irrégulière et de répondre aux besoins des migrants. Parmi les autres exemples de données insuffisantes figurent l'impact de la politique relative à la migration, des mouvements migratoires vers et depuis des zones rurales, de la migration de retour et d'autres. Il est nécessaire de viser à obtenir des données désagrégées selon le statut migratoire, car ceci aiderait à obtenir des informations sur divers sujets tels que les niveaux de vie des migrants, y compris leur accès à des soins de santé, à l'éducation et à une protection sociale, ainsi que des données sur la migration désagrégées par âge, par sexe et selon d'autres variables.

Les ODD créent un besoin urgent de données de quantité et de qualité supérieures sur la migration. C'est le cas dans l'ensemble des questions liées à la migration telles que la gouvernance des migrations, la migration de travail, la traite des personnes et beaucoup d'autres. Il est difficile de mesurer les cibles des ODD liés à la migration, notamment du fait que les indicateurs existants à l'échelle mondiale pour ces cibles ne sont pas simples à opérationnaliser et ne prévoient pas des méthodologies clairement établies¹².

↳ Augmentation de la désagrégation des données par statut migratoire et selon d'autres variables

Une focalisation clé du processus de mise en œuvre des ODD consiste à promouvoir une désagrégation accrue dans le suivi des données afin de mieux desservir certains groupes vulnérables. Il s'agit notamment de désagréger les données par statut migratoire et selon d'autres variables. Ceci offre la possibilité d'obtenir des données de meilleure qualité sur différents aspects des situations des migrants, permettant ainsi de mieux comprendre leurs conditions de vie et l'impact de la migration sur la santé, les revenus, l'éducation et d'autres domaines.

La migration et les migrants peuvent être intégrés dans la mise en œuvre d'autres cibles des Objectifs de développement durable, comme indiqué ci-dessous. Il est possible de relier la migration à chaque objectif contenu dans le Programme 2030; les sujets répertoriés ici et les cibles examinées ne sont pas exhaustifs, mais ils illustrent certains des liens les plus évidents. Selon le contexte national, la migration peut également concerner d'autres domaines. La corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration présentée dans les annexes propose une liste des ODD et des cibles concernés et de leur rapport avec la migration.

Pauvreté et croissance	<ul style="list-style-type: none"> → Les migrants doivent être intégrés dans la mise en œuvre de toutes les cibles liées à la pauvreté → La migration doit être considérée comme un mécanisme permettant de renforcer les efforts de réduction de la pauvreté et la croissance dans différents pays 	1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 1.A, 1.B, 8.1, 8.2, 8.3, 10.1	  
Protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> → Les migrants doivent pouvoir accéder à une couverture et à des politiques de protection sociale et y être inclus → Les travailleurs domestiques migrants doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale 	1.3, 5.4, 10.4	  
Santé	<ul style="list-style-type: none"> → Les migrants doivent être intégrés dans la couverture de santé universelle et dans toutes les cibles liées à la santé → La répartition de la main-d'œuvre mondiale dans le secteur de la santé doit être améliorée → Il est essentiel de comprendre la migration pour renforcer l'état de préparation aux situations d'urgence de santé, pour élaborer des politiques de santé inclusives et pour améliorer l'accès à des services de santé sensibles aux besoins des migrants → La santé des migrants s'améliorera grâce à la réalisation de progrès relativement à un grand nombre d'autres cibles → L'amélioration de la santé des migrants est une condition préalable fondamentale au travail, à la productivité et aux contributions à la société, promouvant ainsi la réalisation d'autres cibles 	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.7, 3.8, 3.B, 3.C, 3.D, 5.6, 8.7, 8.8, 10.7, 10.C	   
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> → Les enfants migrants doivent être intégrés dans les cibles liées à l'éducation → Gérer la demande et l'offre mondiales pour la migration de travail par une meilleure mise en adéquation des compétences → L'éducation des migrants s'améliorera grâce à la réalisation de progrès dans d'autres cibles, y compris des envois de fonds moins chers et une migration sûre et ordonnée 	4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 10.7, 10C	 

Genre → Protection des travailleurs domestiques migrants 5.2; 5.3, 5.4, 5.A, 5.C
 → Remédier aux vulnérabilités de la migration liées au genre
 → Aider les femmes à mettre à profit la migration pour contribuer à leur autonomisation
 → Des progrès inclusifs dans la réalisation d'autres cibles permettront de s'attaquer aux facteurs potentiels négatifs et discriminatoires pour les femmes



Enfants → La lutte contre la traite et le travail des enfants 1.2, 4.2, 4.5, 4.A, 5.1, 5.2, 8.7, 10.7, 16.2, 16.3
 → Les enfants migrants doivent être intégrés dans les cibles liées à la pauvreté et à l'éducation des enfants
 → La réalisation de progrès inclusifs dans d'autres cibles telles que celles visant une migration sûre et ordonnée, la santé, la justice et d'autres permettra d'améliorer la protection des enfants migrants



Villes → Les efforts visant à instaurer des villes inclusives, par exemple, en offrant davantage de logements abordables, bénéficieront aux migrants; leurs besoins doivent être pris en compte dans la mise en œuvre des cibles pertinentes 11.1, 11.3, 11.B, 11.C
 → Promouvoir une planification urbaine participative pour intégrer les migrants
 → Les migrants doivent être intégrés dans toutes les cibles liées à la réduction des risques de catastrophes et à la gestion des risques de catastrophes dans les zones urbaines



Changements climatiques → Les migrants doivent être intégrés dans toutes les cibles liées à la réduction et à la gestion des risques de catastrophes, y compris celles portant sur les systèmes d'alerte précoce 1.5, 10.7, 11.5, 13.1, 13.3
 → La migration doit être reconnue comme une stratégie potentielle d'adaptation aux changements climatiques et un mécanisme de renforcement de la résilience
 → L'éducation et les efforts de sensibilisation sur les changements climatiques doivent comprendre les aspects des changements climatiques liés à la mobilité



Citoyenneté, État de droit et inclusion → L'expansion de l'identité juridique aidera directement à réduire l'apatridie, à créer des voies de sortie de la migration irrégulière et à protéger les droits légaux des migrants 10.2, 16.3, 16.4, 16.7, 16.9, 16.B
 → L'expansion de l'identité juridique aidera indirectement à promouvoir l'inclusion des migrants, à améliorer leur accès aux services de base et à lutter contre la traite des personnes et le crime organisé
 → Le renforcement de l'État de droit aidera les migrants à de nombreux égards, par exemple, en améliorant leur accès à la justice et en résolvant les problèmes de détention des migrants, ainsi qu'en s'attaquant aux vecteurs potentiels des déplacements



Diaspora et Partenariats pour le développement → Intégration de la migration et des migrants dans les partenariats de développement 8.9, 9.2, 12.B, 17.3, 17.5, 17.13, 17.16, 17.17, 17.18





L'inclusivité est particulièrement importante pour les cibles liées à la pauvreté compte tenu de ses liens avec un grand nombre d'autres résultats du développement. Les migrants peuvent apporter d'importantes contributions aux efforts de développement, tant dans leur pays d'origine que dans leur pays de destination et, pour cette raison, il est nécessaire d'intégrer la migration dans la planification, la mise en œuvre et le suivi d'initiatives liées aux cibles portant sur la pauvreté et dans l'établissement de rapports sur ces initiatives. En outre, les liens existants entre la migration et la croissance d'un côté, et la réduction de la pauvreté, de l'autre, doivent être solidifiés.

- ↳ Les migrants doivent être intégrés dans la mise en œuvre de toutes les cibles liées à la pauvreté.

Toute activité de mise en œuvre dans le cadre des cibles liées à la pauvreté doit garantir l'inclusivité et l'intégration des migrants; une approche proactive est nécessaire pour protéger les droits et les intérêts des différents groupes de migrants.

Toutes les données sur la pauvreté doivent présenter le statut migratoire en tant que variable distincte, dans la mesure du possible. Ceci permettrait d'améliorer les informations sur les relations des migrants avec la pauvreté.

- ↳ La migration doit être considérée comme un mécanisme permettant de renforcer les efforts de réduction de la pauvreté et la croissance dans différents pays.

La migration peut être un outil de réduction de la pauvreté pour les migrants et leur famille. Par le biais des envois de fonds, de revenus supérieurs et/ou diversifiés et de nombreux autres mécanismes, il est possible d'associer la migration aux impacts positifs sur les finances des ménages par le biais d'une amélioration de l'épargne, des actifs, des investissements, des couvertures d'assurance et de l'accès à des services financiers. De plus, la migration sert souvent de stratégie permettant aux ménages de gérer les risques de pauvreté et d'insécurité alimentaire, et de renforcer leur résilience face aux fluctuations de la production agricole, des revenus et du marché de l'emploi. La migration est également associée à des résultats positifs dans les secteurs de l'éducation et de la santé, pour les migrants eux-mêmes et pour leur famille, et peut aider à augmenter leur accès à des services de base. Ces effets découlant de la migration peuvent aider à réaliser des progrès relativement aux cibles **1.1**, **1.2**, **1.4** et **1.5** prévues dans l'objectif 1: Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, partout. Pour renforcer ces effets et donner davantage de moyens aux migrants afin qu'ils deviennent des agents du développement, les efforts doivent être axés sur la promotion d'une migration sûre et sur une réduction de son coût. L'intégration des migrants doit également être considérée comme un facteur promouvant leurs contributions au développement; il est possible de mettre en place des cadres politiques visant à optimiser la main-d'œuvre, les compétences, l'expertise, les envois de fonds et d'autres dynamiques de la migration à mettre au profit du développement (Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD), 2016b). Par conséquent, l'intégration des migrants – par la promotion du bien-être et la protection des droits humains de tous les migrants – doit être considérée comme un outil de soutien au potentiel de développement de tous les migrants.



La migration peut constituer un outil majeur de réduction de la pauvreté et un mécanisme de croissance. Par exemple, les migrants envoient 441 milliards de dollars de fonds par an dans des pays en développement (Banque mondiale, 2016), ce qui réduit souvent les taux de pauvreté dans de nombreux pays et contribue considérablement, par le biais d'un transfert de connaissances et de compétences, à divers secteurs tels que celui de la santé. De plus, les migrants apportent une contribution substantielle aux économies des communautés d'accueil en augmentant la base d'imposition, en renforçant la demande globale, en augmentant la productivité grâce à une affectation plus efficace des compétences sur le marché du travail, en promouvant davantage l'entrepreneuriat et l'innovation, et en contribuant à la croissance du produit intérieur brut au travers de ces mécanismes et d'autres. Outre la réalisation de progrès dans l'atteinte des mêmes cibles de l'objectif 1 liées à la pauvreté que celles présentées ci-dessus, cette question est également associée aux cibles **1.A** et **1.B** qui portent sur la création de cadres politiques solides visant l'éradication de la pauvreté et la planification du développement, ainsi qu'aux cibles **8.1**, **8.2** et **8.3** sur les emplois décentés et la croissance économique, en renforçant la productivité, l'innovation, l'entrepreneuriat et d'autres éléments.

Protection sociale



De manière générale, le niveau de couverture sociale pour les migrants est faible : 22% des migrants n'ont aucun accès à une couverture officielle, et moins d'un% des migrants se déplaçant entre des pays à faible revenu ont droit à cette couverture (Hagen-Zanker et al, 2017a). En outre, les migrants peuvent souvent être confrontés à des situations de vulnérabilité et à la discrimination, notamment ceux dont le statut est irrégulier ou qui occupent des emplois informels, ainsi que les réfugiés. L'absence de protection sociale augmente généralement les vulnérabilités et peut exposer les migrants à un risque accru de pauvreté et de marginalisation ; par conséquent, l'expansion proactive de la protection sociale pour les migrants fait partie intégrante de la réalisation des cibles concernées.

↳ Les migrants doivent pouvoir accéder à une couverture et à des politiques de protection sociale et y être inclus

La cible **1.3** appelle à « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient », et les migrants doivent être intégrés dans ces mesures (OIT, 2013)¹³. Cela revient à s'assurer qu'ils sont à la fois admissibles pour bénéficier de ces systèmes de protection sociale et qu'ils y sont effectivement intégrés, et qu'ils ne sont pas soumis à une discrimination en raison de leur sexe, de leur âge ou de leur statut migratoire, entre autres facteurs.

La cible **10.4** appelle à « adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ». Si les migrants sont exclus de la couverture de protection sociale, les progrès dans l'atteinte de cette cible seront limités.

- ↳ Les travailleurs domestiques migrants doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale

La cible **5.4** appelle à l'octroi d'une protection sociale aux travailleurs domestiques migrants.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

L'amélioration de la protection sociale pour les migrants contribuerait à la réalisation de l'objectif 1 sur la pauvreté et de l'objectif 10 sur les inégalités. Les travailleurs migrants contribuent aux systèmes de sécurité sociale, en générant des ressources gouvernementales permettant de proposer des programmes de protection sociale par le biais des impôts. La protection sociale est également liée au développement économique; il s'agit d'un investissement, car elle peut augmenter la productivité des travailleurs (OIT, 2013).

Santé



Bien qu'aucun objectif lié à la santé n'ait de rapport explicite avec les cibles sur la migration, la migration est de plus en plus reconnue comme un vecteur social de santé et peut affecter la réalisation d'un grand nombre des ODD. Même si la migration n'entraîne pas de maladies, dans certains contextes, les migrants sont confrontés à des vulnérabilités disproportionnées en matière de santé. La résolution des problèmes de santé des migrants est une condition préalable au développement social et économique, car il est essentiel que les migrants soient en bonne santé pour travailler, être productifs et contribuer à la société.

L'objectif 3 vise à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » et aborde un éventail de sujets sur la santé. Les migrants font face à différents risques de santé aux diverses étapes du cycle de la migration et en fonction de caractéristiques individuelles. Dans certains contextes, ils peuvent être exposés à un risque accru de maladies infectieuses, de maladies non transmissibles et de problèmes de santé mentale, et ont souvent un accès limité aux soins de santé (Barragan et al., 2017). Par conséquent, pour assurer la réalisation de progrès inclusifs dans l'atteinte de ces cibles, les besoins de santé spécifiques des migrants doivent être pris en compte dans toutes les cibles liées à la santé.

- ↳ Les migrants doivent être intégrés dans la couverture de santé universelle et dans toutes les cibles liées à la santé.

La cible **3.8** appelle à l'instauration d'une couverture de santé universelle. Il est important d'intégrer les migrants dans les régimes de couverture de santé, en garantissant la continuité des services de qualité et de la protection sociale tout au long du cycle de la migration. De nombreux migrants, notamment ceux qui sont en situation irrégulière ainsi que les personnes déplacées, sont confrontés à des restrictions juridiques, politiques et financières pour accéder aux services de soins de santé et, souvent, ils présentent des vulnérabilités distinctives en matière de santé. Même lorsqu'ils bénéficient d'un accès formel, ils ont souvent des difficultés pour



utiliser les services de santé en raison de barrières culturelles et linguistiques, d'une stigmatisation et d'obstacles structurels. Pour comprendre les besoins de santé des migrants et mener un suivi des variables liées à leur santé, il est important d'élaborer des mécanismes de collecte de données et de surveillance (Hagen-Zanker et al., 2017). De tels mécanismes permettront d'atteindre les autres cibles liées à la santé pour les migrants (Tulloch et al., 2017).

↳ La répartition de la main-d'œuvre mondiale dans le secteur de la santé doit être améliorée dans le cadre des ODD.

La cible **3.C** appelle à une amélioration de la gestion du développement et du déploiement des ressources humaines dans le secteur de la santé. Cette cible est liée à la migration, car la migration des travailleurs de santé a des impacts sur les systèmes de santé dans différents pays. Par conséquent, cette cible implique la mise en œuvre de politiques bien élaborées sur les compétences, y compris des codes de recrutement éthique tels que le code déontologique de recrutement de personnel médical prévu par l'Organisation mondiale de la Santé. Elle peut également impliquer des partenariats de compétences avec les migrants de retour ou les communautés de la diaspora en vue de renforcer les systèmes de santé dans les pays d'origine par le biais de formations destinées au personnel de santé. La réalisation des ODD peut aider à améliorer la répartition de la main-d'œuvre mondiale dans le secteur de la santé et à remédier aux pénuries en travailleurs de santé.

↳ Il est essentiel de comprendre la migration pour renforcer l'état de préparation aux situations d'urgence de santé, pour élaborer des politiques de santé inclusives et pour améliorer l'accès à des services de santé sensibles aux besoins des migrants.

La cible **3.D** appelle à « renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux ». Cela nécessite de renforcer l'état de préparation aux situations d'urgence de santé et les capacités de gestion de tous les pays, relativement au Règlement sanitaire international (RSI). Le volume, la rapidité et la facilité des voyages aujourd'hui posent de nouvelles difficultés pour le contrôle des maladies aux frontières, et il est essentiel de comprendre la migration et la mobilité afin de mieux prévenir, détecter et intervenir face aux épidémies de maladies. Une collaboration multisectorielle visant à renforcer les capacités aux niveaux national et régional est importante pour mettre en œuvre le RSI, comme l'indique le cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité de l'IOM¹⁴.

↳ La santé des migrants s'améliorera selon la réalisation de progrès vers d'autres cibles

Les cibles **3.1**, **3.2**, **3.7** et **5.6** placent l'accent sur la santé sexuelle et reproductive. Les femmes et les filles migrantes, notamment celles qui ont été victimes de la traite des personnes ou qui sont en situation irrégulière et qui ont subi des abus et des actes de violence sexuelle ou fondée sur le genre, n'ont souvent pas accès à des soins de santé, à des informations et à une éducation appropriés. Elles vivent souvent des expériences négatives découlant de la migration, par exemple, une grossesse non désirée, des infections sexuellement transmissibles, des taux supérieurs de mortalité des mères, des enfants de moins de 5 ans et des nouveau-nés, ainsi que certains problèmes de santé mentale.

La cible **3.3** se focalise sur les maladies transmissibles. Dans certains contextes, les migrants peuvent être exposés à des maladies infectieuses telles que la tuberculose, le VIH/Sida, le paludisme et d'autres, en raison de facteurs divers, dont l'hygiène, la nutrition, les conditions de vie, l'accès à des soins de santé préventifs et curatifs et à la protection sociale, ainsi qu'une vulnérabilité et une exposition

accrues aux facteurs de risques. La mobilité peut également entraîner une mauvaise continuité des soins, car les populations se déplacent souvent, sans pouvoir suivre les traitements prescrits, fournir des dossiers médicaux fiables ou bénéficier de soins réguliers ou préventifs¹⁵.

La cible **3.4** place l'accent sur les maladies non transmissibles et sur la santé mentale. Bien que les migrants puissent quitter des pays en bonne santé, ceux qui voyagent vers des pays à revenu plus élevé peuvent être confrontés à un risque accru de contracter diverses maladies non transmissibles telles que le diabète ou une maladie coronarienne, lorsqu'ils adaptent leur mode de vie. Pour d'autres migrants, les déplacements, la traite des personnes, les conditions traumatisantes lors de leur transit et de leur réinstallation, ou l'expérience de longues périodes dans un état d'incertitude concernant leur destin, peuvent avoir des incidences négatives sur leur santé mentale et leur bien-être (Schinina, «*Forthcoming*»).

La cible **3.B** est axée sur les vaccins et les médicaments essentiels. Les migrants et les personnes déplacées dans leur propre pays, ainsi que les communautés d'accueil, doivent être intégrés en tant que populations cibles pour tous les vaccins proposés dans le programme national visant à assurer l'immunité collective. Il est important de s'assurer que les migrants ont accès à des médicaments essentiels pour instaurer une couverture de santé universelle, garantissant ainsi la continuité des soins tout au long des phases du cycle migratoire.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

De nombreux travailleurs migrants sont confrontés à des conditions de travail dangereuses qui ont des répercussions négatives sur leur santé et qui les exposent au risque de subir différents types d'abus. Les cibles 8.7 et 8.8 placent l'accent sur la promotion d'environnements de travail décents, sûrs et sécurisés, ce qui permettra de réduire les risques professionnels, de protéger les droits de la main-d'œuvre et de garantir un accès équitable à la protection sociale dans l'ensemble des secteurs.

La promotion de la cible 10.C permettra d'améliorer la santé des familles touchées par la migration. Les ménages qui reçoivent des fonds ont tendance à bénéficier d'un meilleur accès aux soins de santé et de résultats améliorés dans ce domaine par rapport aux ménages qui ne reçoivent pas de fonds¹⁶. Il est nécessaire de réduire les dépenses personnelles consacrées à la santé et de mettre en œuvre des régimes de protection sociale visant à garantir aux familles un accès à long terme à la santé. Les envois de fonds peuvent également contribuer aux dépenses de santé des gouvernements: lorsque les fonds envoyés représentent une grande part du PIB national, ils augmentent les ressources disponibles aux dépenses publiques par le biais des impôts.

L'amélioration des conditions dans lesquelles la migration se déroule aura un impact positif sur la santé des migrants. Par conséquent, la promotion d'une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable en vertu de la cible 10.7 améliorera la santé des migrants.

L'expansion inclusive de la protection sociale dans le cadre des cibles 1.3 et 1.5 améliorera l'accessibilité des soins de santé et leur dispense aux migrants.

L'amélioration de la gestion de la migration urbaine, par le biais de diverses cibles comprises dans l'objectif 11, pourrait contribuer considérablement à améliorer la santé des migrants urbains et à réduire leurs risques de santé à long terme.

La protection de la santé des migrants a des retombées positives. Elle est indirectement liée à la réalisation de progrès dans d'autres cibles, par exemple, en réduisant les coûts de protection sociale à long terme, en facilitant l'intégration et en contribuant au développement social et économique.





L'objectif 4 appelle à « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Environ 1 enfant sur 70 dans le monde vit dans un pays différent de celui où il est né et son accès à une éducation de qualité peut être limité (Nicolai et al., 2017). Le principe du Programme 2030 consistant à « ne faire aucun laissé-pour-compte » doit encourager une prise en compte proactive des enfants migrants dans le cadre de plusieurs cibles liées à l'éducation, et offrir des possibilités d'expansion et d'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de leur éducation.

↳ Les enfants migrants doivent être intégrés dans les cibles liées à l'éducation.

Compte tenu du nombre élevé d'enfants migrants dans le monde, leur intégration dans la planification et la dispense de l'éducation est essentielle pour atteindre les cibles. La cible **4.5** appelle à « assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris... les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ». Ceci comprend les enfants migrants et déplacés. Les étudiants migrants peuvent être confrontés à des difficultés en matière d'accès à l'éducation ou être exclus de l'éducation en raison de barrières linguistiques ou socioéconomiques, et ils bénéficient souvent de moins bons résultats en termes d'apprentissage.

↳ Les ODD peuvent aider à gérer la demande et l'offre mondiales pour la migration de travail par une meilleure mise en adéquation des compétences.

La cible **4.4** appelle à « augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ». La cible **4.3** appelle à garantir un accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire. L'intégration des migrants permettrait de tenir compte de la relation entre la migration de travail et l'éducation et de renforcer les liens entre l'offre et la demande de compétences.

↳ L'éducation des migrants s'améliorera grâce à la réalisation de progrès dans d'autres cibles, y compris des envois de fonds moins chers et une migration sûre et ordonnée.

La réception de fonds peut aider les familles à améliorer l'accès à l'éducation et les résultats pour leurs enfants; l'atteinte de la cible **10.C** pourrait contribuer à améliorer l'éducation des enfants touchés par la migration. L'amélioration des conditions dans lesquelles la migration se déroule peut avoir un impact positif sur l'éducation des migrants. Par conséquent, la promotion d'une migration ordonnée, sûre, régulière et responsable en vertu de la cible **10.7** peut également aider à améliorer l'éducation des migrants.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

L'éducation des migrants constitue également une priorité et un investissement stratégiques à long terme (Nicolai et al., 2017). L'intégration des enfants migrants dans les cibles liées à l'éducation est indirectement essentielle à l'atteinte d'un éventail d'autres objectifs. Une éducation de qualité contribue à améliorer les moyens de subsistance et les résultats en matière de santé, à réduire l'incidence de la pauvreté, à augmenter les revenus, à réduire les inégalités entre les sexes et à augmenter la participation politique pour les individus. Ceci peut également aider à promouvoir une intégration plus marquée des enfants migrants dans les sociétés d'accueil. En outre, une éducation inclusive peut aider à protéger les enfants contre certaines pratiques néfastes liées à la migration, telles que la traite des personnes.

Genre



L'objectif 5 vise à instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Un plus grand nombre de femmes qu'auparavant migrent indépendamment – un phénomène parfois appelé la « féminisation de la migration ». Dans le même temps, les femmes migrantes font face à un certain nombre de vulnérabilités découlant des formes de discrimination multiples et interdépendantes qu'elles peuvent subir dans les communautés d'origine, de transit et d'accueil.

Par exemple, les femmes et les filles représentent 71% de toutes les victimes de la traite des personnes qui ont été détectées à l'échelle mondiale, et 96% des victimes de ce type de pratique à des fins d'exploitation sexuelle¹⁷. En outre, les femmes et les filles migrantes peuvent être confrontées à des obstacles sexospécifiques et discriminatoires entravant leur mobilité, qui peuvent les amener à recourir plus fréquemment à des voies de migration irrégulières, et les exposer à un risque accru de violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi qu'à l'exploitation. Ces vulnérabilités différenciées ne sont souvent pas reconnues dans la gouvernance des migrations; par conséquent, il est important de répondre aux besoins respectifs des femmes, des hommes, des filles et des garçons migrants dans les politiques et les programmes futurs sur la migration. Ceci doit passer par une évaluation approfondie des inégalités et des vulnérabilités fondées sur le genre qui sont associées à la migration.

Toutefois, le fait de considérer un groupe spécifique de migrants, par exemple, les femmes et les filles, exclusivement comme « vulnérable » peut compromettre leur autonomie et masquer les effets potentiels de la migration en matière d'autonomisation. Ainsi, il est nécessaire de promouvoir également les possibilités constructives que la migration offre aux femmes et aux filles – telles que l'éducation et l'indépendance économique – pour soutenir leur autonomisation. Les activités liées au genre et à la migration dans le cadre de l'atteinte des ODD doivent viser à établir un équilibre entre les contributions que la migration peut apporter aux capacités de toutes les personnes, quel que soit leur sexe, et les risques nouveaux ou accrus auxquels la migration peut les exposer¹⁸.

↪ La protection des travailleurs domestiques migrants est explicitement soulignée dans les ODD.



La cible **5.4** appelle à «faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national». La plupart des travailleurs domestiques migrants sont des femmes et des adolescentes¹⁹. Les femmes migrantes peu qualifiées travaillent souvent dans des secteurs moins réglementés et moins visibles que les hommes migrants, ce qui les expose à un risque accru d'exploitation, de violations de leurs droits au travail et humains, et de violence sexuelle et fondée sur le genre. La réalisation de cette cible permettrait de renforcer le bien-être, la dignité et le statut des travailleurs domestiques migrants.

- ↳ Les ODD peuvent aider à remédier aux vulnérabilités de la migration liées au genre.
- ↳ Les ODD peuvent aider les femmes à mettre à profit la migration pour contribuer à leur autonomisation.

La cible **5.2** vise à remédier à la vulnérabilité des femmes et des filles migrantes face à l'exploitation, aux abus et à la traite des personnes. Les femmes et les filles migrantes courent souvent le risque de subir des abus ou des violences physiques, sexuel(le)s et psychologiques sur les voies migratoires et à leurs destinations.

La migration peut être une source d'autonomisation pour les femmes; elle peut leur offrir un accès à l'éducation et à des carrières, leur permettant de gagner des revenus supérieurs, de renforcer leur autonomie et de bénéficier d'un meilleur statut social et économique et d'une participation plus étendue (O'Neil et al, 2016). Dans l'ensemble, la protection et la promotion des droits des femmes migrantes, y compris de leurs droits au travail, renforceraient les chances qu'elles deviennent des agentes du développement. Il est essentiel de pallier les contraintes liées au genre qui empêchent les femmes de réaliser pleinement leur potentiel productif. La probabilité d'autonomisation des femmes migrantes doit être mise à profit en promouvant une migration sûre pour les femmes, en identifiant leurs besoins spécifiques et en adoptant une approche sensible à la dimension du genre dans le cadre de la cible 10.7, ainsi qu'en travaillant à l'atteinte d'autres cibles, y compris celles qui portent sur le travail décent. Ceci aiderait également à progresser dans l'atteinte de la cible **5.C** consacrée à l'autonomisation des femmes, de la cible **5.A** sur l'expansion de l'accès des femmes à des services financiers, ainsi que d'autres.

- ↳ Des progrès dans la réalisation d'autres cibles peuvent aider à s'attaquer aux facteurs potentiels négatifs et discriminatoires pour les femmes.

La lutte contre les inégalités entre les sexes dans le cadre de la cible **5.3** et l'adoption d'une approche sensible à la dimension du genre avec d'autres cibles pourraient aider à réduire certains vecteurs sexospécifiques de la migration. La violence fondée sur le genre ou les pratiques discriminatoires telles que les mariages précoces ou forcés, la violence domestique ou les mutilations génitales féminines ainsi que d'autres difficultés socioéconomiques fondées sur le genre, par exemple, la discrimination ou des taux de chômage plus élevés, peuvent amener les femmes et les filles à migrer.



Les enfants représentent une portion substantielle des migrants et des réfugiés. On dénombre 50 millions d'enfants migrants (y compris des enfants migrants internes), et la moitié des réfugiés dans le monde sont des enfants (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2016). Un migrant sur huit est un enfant.

Les enfants migrants sont confrontés à d'importants risques lors de la migration ; ils se retrouvent souvent dans des situations de vulnérabilité et font face à des difficultés sur les voies migratoires ainsi qu'à leur arrivée dans des communautés de transit ou d'accueil²⁰, où il peut leur être difficile de bénéficier d'une protection de l'État ou se voir exposés à des risques de détention, notamment s'ils sont en situation irrégulière. Les jeunes enfants et les bébés sur les voies migratoires sont particulièrement vulnérables, de même que les enfants migrants non accompagnés qui peuvent être soumis à l'exploitation ou à la traite des personnes. En outre, les enfants de migrants irréguliers peuvent être confrontés à l'apatridie si l'octroi du statut d'État de la mère à l'enfant n'est pas autorisé par la loi d'un pays.

↳ Les enfants migrants doivent être intégrés dans les cibles liées à la pauvreté et à l'éducation des enfants.

La cible **1.2** appelle à la réduction du nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Pour être efficaces, les efforts de réduction de la pauvreté doivent tenir compte des enfants migrants.

Pour atteindre pleinement les cibles **4.A**, **4.2** et **4.5**, les gouvernements doivent faciliter et administrer l'éducation pour les enfants migrants. Les ODD appellent à une amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'éducation et des formations professionnelles pour tous les enfants.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

D'autres objectifs et cibles pourraient aider à améliorer la protection et la sécurité des enfants migrants. Les cibles sur les droits humains et l'accès à la justice pour tous (cible 16.3) peuvent contribuer à résoudre les problèmes d'abus, de détention et de refus de services essentiels auxquels les enfants migrants doivent faire face, les cibles liées à la santé (objectif 3) peuvent soutenir l'accès à des services de soins de santé de qualité pour les enfants migrants, et la promotion d'une migration sûre et ordonnée dans le cadre de la cible 10.7 doit également intégrer la protection des droits et des intérêts des enfants migrants.





La migration est devenue un phénomène de plus en plus urbain, car les migrants internes se déplacent des zones rurales vers les zones urbaines, les travailleurs migrants internationaux sont susceptibles de s'installer dans des villes et les personnes déplacées sont de plus en plus concentrées dans les zones urbaines (Lucci et al., 2016). Les principaux vecteurs de la migration de zones rurales vers des zones urbaines comprennent la pauvreté, la vulnérabilité, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'emplois ou d'activités génératrices de revenus, et les perceptions d'opportunités meilleures en matière d'emploi, d'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale dans les villes. Parmi les vecteurs non économiques figurent les conflits, l'instabilité politique, l'appauvrissement des ressources naturelles et les impacts des changements climatiques, dont nombre ont des impacts simultanés.

Par exemple, on estime que plus de 60% des réfugiés et 80% des personnes déplacées dans leur propre pays vivent dans des zones urbaines (ICMD, 2016) et, chaque jour, environ 120 000 personnes migrent vers des villes, rien que dans la région Asie-Pacifique (OIM, 2017). En conséquence, les villes sont en première ligne des différentes dynamiques des migrants. Par exemple, les villes peuvent être déterminantes dans l'intégration des migrants, du fait qu'elles constituent des centres d'opportunités pour les migrants, elles peuvent également fortement influencer les contributions des migrants au développement durable et ont le potentiel de maximiser ces contributions.

Les autorités locales gèrent souvent l'éducation, les soins de santé, les logements et les services sociaux pour les migrants et, parfois, les processus de documentation et/ou d'identification juridique²¹. Les migrants peuvent constituer des populations particulièrement vulnérables dans les villes. Par exemple, ils ont tendance à être surreprésentés parmi les groupes de pauvres dans des établissements humains informels, car dans un grand nombre de villes de pays à revenu faible et intermédiaire, les nouveaux arrivants n'ont souvent pas d'autre choix que de s'installer dans ces établissements. Les migrants vivant dans des villes suite à un déplacement peuvent passer des années dans des situations de plus en plus prolongées²². Les migrants peuvent également se heurter à des barrières linguistiques, juridiques, sociales et administratives qui les empêchent de bénéficier d'une protection sociale, ils disposent de peu de connaissances sur les contextes environnementaux et sociaux à l'échelle locale et/ou subissent des formes de discrimination multiples et interdépendantes. Ces facteurs réduisent les capacités des migrants à accéder à des ressources et des opportunités dans les villes, telles qu'un logement et un emploi, ainsi qu'à des services de base, par exemple, à des soins de santé, ainsi que leurs capacités à bénéficier d'un soutien de la part des systèmes et des réseaux formels et informels. En conséquence, en l'absence d'une gestion efficace de la migration urbaine, de nombreux migrants sont exposés à des risques et des vulnérabilités accrus, et les autorités locales doivent veiller particulièrement à répondre de façon proactive aux besoins des migrants dans leurs villes.

L'objectif 11 appelle à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables », et se focalise sur une réponse inclusive aux besoins spécifiques des populations urbaines. Cette réponse doit tenir compte des risques auxquels les migrants sont confrontés dans les établissements urbains (Forum économique mondial (FEM), 2017).

- ↳ Les efforts visant à instaurer des villes inclusives, par exemple, en offrant davantage de logements abordables, bénéficieront aux migrants; leurs besoins doivent être pris en compte dans la mise en œuvre des cibles concernées.

La cible **11.1** appelle à « assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis », ce qui doit avoir des incidences positives sur tous les migrants dans l'ensemble des villes. Un plus grand nombre de logements abordables, par exemple, au travers de logements publics ou de subventions publiques pour les populations à faible revenu, permettrait de réduire la nécessité d'établissements informels, de squats et de taudis. La cible doit également prévoir une planification proactive plutôt que réactive des établissements humains en vue de tenir compte de la croissance urbaine, par exemple, suite à l'arrivée de migrants urbains.

- ↳ Promouvoir une planification urbaine participative pour intégrer les migrants.

La cible **11.3** promeut une approche participative et inclusive à la planification et la gestion urbaines et appelle à « renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ». La gouvernance urbaine doit promouvoir la participation des migrants aux processus de planification et de gestion, ce qui contribuera ainsi à les intégrer dans la planification économique et spatiale et dans la prestation de services.

- ↳ Les migrants doivent être intégrés dans toutes les cibles liées à la réduction des risques de catastrophes urbaines et à la gestion des risques de catastrophes.

Les cibles **11.B** et **11.C** encouragent les villes et les établissements humains à adopter des politiques sur la résilience face aux catastrophes et sur une gestion holistique des risques de catastrophes, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. De telles politiques seront essentielles pour la suite, car la probabilité d'être déplacé par une catastrophe aujourd'hui est déjà supérieure de 60 % par rapport à il y a quarante ans²³. Les migrants sont souvent plus vulnérables face aux catastrophes dans les zones urbaines. Étant donné que les établissements humains informels dans les zones périurbaines des pays moins développés sont souvent exposés à des dangers et mal planifiés, ils pourraient être les premiers à être touchés en cas de catastrophe et figurer parmi ceux qui sont les plus gravement affectés. En outre, l'accessibilité relativement insuffisante des logements, des emplois et des services adéquats limite davantage les capacités des migrants à faire face à des catastrophes. Du fait que les migrants urbains sont souvent plus vulnérables aux dangers, il est nécessaire de les intégrer dans les cibles de gestion des risques de catastrophes. De plus, on prévoit qu'à l'avenir, un nombre croissant de personnes « piégées » qui ne pourront ou ne souhaiteront pas partir de zones dangereuses où le niveau de vulnérabilité face aux changements climatiques est très élevé (Foresight, 2011).

Pertinence par rapport aux autres objectifs

La migration doit être intégrée dans la gestion des terres, la planification urbaine et la planification des ressources naturelles en vertu de plusieurs cibles telles que la cible 12.2. Cette planification doit être aussi coordonnée que possible, car ces domaines sont liés entre eux. Par exemple, étant donné qu'une hausse de la demande de biens et services par les migrants peut exercer une pression supplémentaire



sur les infrastructures et augmenter la consommation énergétique, les politiques doivent tenir compte des besoins et de l'impact des migrants. Les plans de développement à faible intensité de carbone devront également comprendre des projections démographiques qui tiennent compte des migrants pour s'assurer qu'il est possible d'atteindre les cibles en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Changements climatiques



Le Programme 2030 se réfère aux changements climatiques dans l'ensemble de ses cibles, reconnaissant que les impacts négatifs des changements climatiques et d'autres facteurs de stress tels que la dégradation de l'environnement représentent une menace grave au développement. Il renforce également d'importants cadres internationaux élaborés ces dernières années tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

La migration, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques sont étroitement liés (Wilkinson et al, 2016; OIM, 2017m; mars 2017). Aujourd'hui par exemple, deux fois plus de personnes sont déplacées en raison de catastrophes naturelles dues à des intempéries que par des conflits et la violence, et ce nombre devrait augmenter avec l'intensification des risques climatiques (Centre de surveillance des déplacements internes (IDMC), 2016; Foresight, 2011). En outre, cette dynamique s'inscrit dans un contexte démographique de populations croissantes et d'urbanisation rapide dans de nombreux pays, où la migration et l'urbanisation augmentent rapidement, avant même de prendre en compte les changements climatiques. Il est important de reconnaître que la migration fait partie intégrante des politiques et des pratiques relatives aux changements climatiques. Les priorités dans ce domaine comprennent la minimisation de la migration forcée due aux changements environnementaux et climatiques, en assurant leur adaptation au niveau local, dans la mesure du possible, en facilitant une migration sûre en tant que stratégie d'adaptation selon les besoins et en intégrant les migrants et d'autres groupes vulnérables dans les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophes. Les migrants sont souvent exposés à des risques accrus de catastrophes, car ils vivent la plupart du temps sur des terres marginales et non desservies qui sont particulièrement exposées à divers dangers naturels, par exemple, des glissements de terrain et des inondations. De telles crises peuvent ensuite déboucher sur une violation des droits des migrants, dont ceux en matière d'accès à des soins de santé, à de la nourriture ou à l'éducation.

Il est essentiel que les programmes de prévention, de préparation et de résilience tiennent compte des femmes, des hommes et des enfants migrants ainsi que de leurs besoins et vulnérabilités spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Bien que les cibles liées aux changements climatiques n'abordent pas directement les déplacements ou la migration, la prise en compte de la migration serait l'occasion d'unir les efforts qui sont déployés aux niveaux local, national et mondial dans la lutte contre les changements climatiques et la prévention des déplacements. Il s'agit là d'un aspect important, car en soi, la résolution des problèmes liés aux déplacements constitue un moyen de promouvoir le développement durable et, si les plans ne prennent pas en compte les liens existants entre les changements climatiques et la migration, ils coûteront probablement plus cher à long terme et seront moins efficaces.

- ↳ Les migrants doivent être intégrés dans toutes les cibles liées à la réduction et à la gestion des risques de catastrophes, y compris celles portant sur les systèmes d'alerte précoce.

La cible **1.5** appelle à « renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité », et la cible **13.1**, à « renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ». La migration doit être reconnue comme une stratégie potentielle d'adaptation aux changements climatiques et une mesure de réduction des risques de catastrophes. Les personnes ou les ménages peuvent migrer pour réduire les risques dus aux facteurs de stress environnemental et aux menaces à leurs moyens de subsistance (Adger et al., 2014; Melde, 2017). Dans les petits États insulaires en développement, le long des côtes et dans d'autres écosystèmes de plus en plus marginaux, certains pourraient ne plus jamais pouvoir rentrer chez eux (Wilkinson et al., 2016). Le renforcement de la résilience face aux changements climatiques permet aux ménages de mieux appréhender les risques environnementaux et, par conséquent, cela promeut également la gestion du niveau et du rythme de la migration.

- ↳ La migration doit être reconnue comme une stratégie potentielle d'adaptation aux changements climatiques et un mécanisme de renforcement de la résilience.

La cible **11.5** appelle à une réduction du nombre de décès et à une atténuation des incidences négatives des catastrophes. La migration et les migrants doivent être intégrés dans les efforts de mise en œuvre de cette cible, dans la réduction et la gestion des risques de catastrophes ainsi que dans les interventions d'urgence et les systèmes d'alerte précoce. Par exemple, il est possible d'élaborer des systèmes d'alerte précoce inclusifs en diffusant des informations aux populations dans différentes langues (Melde, 2017).

- ↳ L'éducation et les efforts de sensibilisation sur les changements climatiques doivent comprendre les aspects des changements climatiques liés à la mobilité.

La cible **13.3** appelle à « améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ». Les efforts déployés pour atteindre cette cible doivent prévoir une composante liée à la migration visant à renforcer la sensibilisation et l'action dans le cadre des aspects de la mobilité qui sont dus aux changements climatiques. Les migrants doivent être spécifiquement intégrés dans l'éducation et dans les activités de sensibilisation. Ils sont souvent exposés à des dangers accrus découlant des changements climatiques, car ils vivent dans des zones à risque, ne bénéficient pas de réseaux et de services de soutien et ne connaissent pas leur environnement, entre autres raisons. Les migrants doivent être informés des risques dus aux changements climatiques auxquels ils sont exposés et de la manière de réduire leur vulnérabilité face à ces risques, en les intégrant dans les systèmes d'alerte précoce de dangers soudains et en s'assurant qu'ils reçoivent et comprennent les alertes et se sont préparés à y faire face. Il pourrait s'agir de fournir des informations dans différentes langues, d'accéder aux personnes sans papiers par le biais de différents canaux d'informations et de s'assurer que les systèmes d'alerte précoce sont sensibles à la dimension du genre. Les systèmes d'alerte précoce doivent également tenir compte de l'évolution des tendances de la migration. Ces tendances reposent sur des évaluations des risques ou sur des données démographiques qui peuvent rapidement changer, par exemple, lorsque les populations résident dans des zones à risque précédemment inhabitées. Par conséquent, les systèmes d'alerte précoce et les plans d'atténuation et d'adaptation aux effets des changements climatiques en général



doivent tenir compte de l'évolution de la dynamique de la mobilité, y compris des populations qui sont « piégées », comme mentionné ci-dessus²⁴.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

Les aspects des changements climatiques doivent être intégrés dans la mise en œuvre des politiques sur la migration en vertu de la cible 10.7, car l'augmentation de possibilités sûres pour la mobilité peut en soi réduire la vulnérabilité des populations qui sont forcées de se déplacer en raison de l'impact des changements climatiques (Adger et al., 2014).

Citoyenneté, État de droit et inclusion



L'objectif 16 promeut « l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable ». L'absence de citoyenneté et/ou de statut juridique peut empêcher les migrants de devenir des membres à part entière de la société et donc entraver leur intégration (Long et al., 2017 ; OIM, 2017j). L'objectif 16 appelle à l'octroi d'une identité juridique pour tous, ce qui est essentiel pour protéger les droits et les intérêts des migrants et peut aider à favoriser leur intégration.

En outre, l'inclusivité des ODD appelle à un accès équitable des migrants, quel que soit leur statut, notamment à la santé, à l'éducation et à un emploi décent, et l'identité juridique et l'enregistrement des naissances sont essentiels pour y parvenir. L'objectif 16 appelle également à une amélioration des institutions, notamment en faisant en sorte qu'elles soient plus transparentes et plus participatives, en promouvant l'État de droit et en luttant contre la discrimination. Tous ces aspects sont des thèmes majeurs sur les migrants dans l'ensemble des sociétés et des contextes.

↳ L'expansion de l'identité juridique aidera directement à réduire l'apatridie, à créer des voies de sortie de la migration irrégulière et, en particulier, à protéger les droits légaux des migrants.

La cible **16.9** appelle les États à « garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ». Ceci contribue directement à l'élimination de l'apatridie et des tendances en matière d'irrégularité parmi les migrants, notamment chez les enfants, et permet aux migrants de soumettre des demandes de citoyenneté ou de permis de résidence et de revendiquer les droits dont ils devraient bénéficier.

La cible **16.7** appelle à assurer des prises de décision réactives, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux. Les migrants doivent bénéficier d'une intégration proactive dans tous les aspects des prises de décisions liées aux politiques et aux programmes sur la migration et le développement, dans toute la mesure du possible.

↳ L'expansion de l'identité juridique aidera indirectement à promouvoir l'inclusion des migrants, à améliorer leur accès aux services de base et à lutter contre la traite des personnes et le crime organisé.

L'atteinte de la cible **16.9** peut apporter une contribution indirecte à la facilitation de progrès dans d'autres cibles. Lorsque les migrants sont sans papiers ou ne sont pas en mesure d'accéder à la citoyenneté, à la résidence ou à un statut juridique, ils

peuvent obtenir des papiers sur le marché noir et être exposés à des risques accrus de traite des personnes. Ainsi, les progrès réalisés dans la cible 16.9 peuvent aider à atteindre la cible 16.4 consacrée au crime organisé, ainsi que toutes les cibles sur la traite et l'exploitation des personnes (Long et al., 2017).

- ↳ Le renforcement de l'État de droit aidera les migrants à de nombreux égards, par exemple, en améliorant leur accès à la justice et en résolvant les problèmes de détention des migrants, ainsi qu'en s'attaquant aux vecteurs potentiels des déplacements.

La cible **16.3** appelle les États à «promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité», ce qui est essentiel pour améliorer l'accès de tous les migrants à la justice, en résolvant les problèmes de détention des migrants et, de manière générale, en protégeant les droits de tout type des migrants, quel que soit leur âge, leur sexe, entre autres caractéristiques. Elle joue également un rôle relativement aux vecteurs entraînant certains types de migration en luttant contre la discrimination, les violations des droits de l'homme, les inégalités entre les sexes et d'autres problèmes.

La cible **16.B** appelle les États à «promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable», ce qui est essentiel pour l'inclusion et l'intégration des migrants dans différents contextes.

Pertinence par rapport aux autres objectifs

L'enregistrement des naissances et l'octroi d'une identité juridique constituent les premières étapes fondamentales de l'accès des migrants aux services de base. La possession d'une identité juridique et des papiers afférents aide à supprimer les obstacles en matière d'accès à la protection sociale, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services. Par exemple, le facteur le plus important qui régit l'accès des migrants à des soins de santé demeure leur statut juridique (OIM, 2017h). En outre, ceci promeut généralement l'inclusion et l'intégration et aide à progresser dans l'atteinte de la cible 10.2 sur l'inclusion sociale, économique et politique et de l'objectif 10 sur la réduction des inégalités.

La diaspora et les partenariats pour le développement



Le Programme 2030, à la fois en tant que principe fondamental et dans le cadre de l'objectif 17, appelle à une expansion des partenariats pour le développement. L'objectif 17 appelle à «renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser» ainsi qu'à utiliser des partenariats multipartites innovants pour progresser dans tous les aspects du développement. La migration est un vecteur important pour le développement, et les migrants ont un rôle à jouer dans le développement ainsi que dans la réduction de la pauvreté, pour eux-mêmes, pour leurs familles pour leurs communautés d'origine et de destination.



Par conséquent, pour assurer une mobilisation efficace et améliorer les partenariats possibles en faveur du développement, il est nécessaire d'intégrer la migration dans la planification du développement.

↪ Intégration de la migration et des migrants dans les partenariats de développement

L'atteinte des cibles **17.16** (« Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable »), **17.17** (« Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière ») et **17.18** (« Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement... l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes ») doit passer par la promotion de partenariats avec les migrants de tout type et la mise à profit de ces relations pour le développement.

Les envois de fonds jouent un rôle dans le développement pour les migrants, les ménages et les pays, et il est possible d'améliorer encore leur impact s'ils sont moins chers et si les travailleurs migrants, y compris les travailleurs domestiques migrants, sont protégés. Ceci reflète également la cible **17.3**, qui appelle à « mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement » et la cible **17.13** sur la stabilité macroéconomique.

Les investissements de la diaspora, le mécénat et d'autres types de financements peuvent être mis à profit pour le développement dans l'ensemble des secteurs, améliorant ainsi la santé, l'éducation, la création d'emplois, la croissance industrielle, les infrastructures, et d'autres éléments. Ceci pourrait également contribuer à l'atteinte de la cible **17.5** visant à « adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés ».

Pertinence par rapport aux autres objectifs

Les migrants de retour ou les membres engagés de la diaspora offrent un transfert de connaissances et de compétences aux communautés, ce qui peut favoriser une hausse de la productivité et de l'innovation, ainsi que d'autres impacts positifs. L'entrepreneuriat des migrants et de la diaspora crée des emplois et peut entraîner une expansion de l'industrialisation, de l'innovation et du commerce (objectif 9).

Les cibles 8.9 et 12.B pourraient notamment consister à solliciter la diaspora pour investir, promouvoir et participer au tourisme durable, favorisant ainsi la création d'emplois et la croissance dans ce secteur (Riddle, 2017).

Une coopération entre les administrations gouvernementales aux niveaux local, régional et national avec les groupes de la diaspora peut susciter un engagement politique positif, un dialogue et l'accomplissement de progrès. La protection et la promotion des droits des femmes migrantes peuvent également aider à renforcer les contributions des migrants au développement, par exemple, en renforçant les résultats en matière d'éducation et de santé par le biais des fonds envoyés par les femmes migrantes, et en donnant aux organisations de femmes de la diaspora les moyens d'assumer un rôle plus important dans le transfert de compétences.

- 1 Disponible (en anglais) sur le site : www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/Director-General-Statement-Second-Informal-Thematic-Consultation.pdf (traduction non officielle)
- 2 Nations Unies, Pacte mondial pour les migrations. Disponible sur le site : <https://refugeesmigrants.un.org/fr/pacte-mondial-pour-les-migrations>.
- 3 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, « Integrating migration into the 2030 Agenda for Sustainable Development » (Intégration de la migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – traduction non officielle), *Population Facts*, N° 2015/5. (Décembre 2015). Disponible (en anglais) sur le site : www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/populationfacts/docs/MigrationPopFacts20155.pdf.
- 4 OIM, « Protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants ainsi que des besoins spécifiques des migrants en situation de vulnérabilité » (Genève, 2017). Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Protection-of-Human-Rights-and-Vulnerable-Migrants-FR.pdf.
- 5 Le concept de « migration sans danger, ordonnée et régulière » fait depuis longtemps l'objet de consultations multilatérales. En 2004, les États se sont accordés sur la nécessité de trouver « le moyen de gérer plus efficacement [la migration], afin de la rendre sûre, ordonnée et bénéfique tant pour les migrants que pour les sociétés concernées », dans le cadre de l'Agenda international pour la gestion des migrations (AIGM). Un résumé du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement tenu en 2006 indique que « les initiatives nationales visant à répondre à l'impact des migrations internationales sur le développement devraient s'accompagner d'un renforcement des accords de coopération bilatéraux, régionaux et multilatéraux. De l'avis des [participants], cette coopération était nécessaire pour favoriser les migrations légales, sans danger et réglementées, pour réduire les migrations clandestines et pour améliorer les chances de tirer pleinement parti des avantages des migrations internationales ». Dans la Déclaration adoptée lors du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement, les États membres ont reconnu que « la coopération internationale est nécessaire pour répondre, de façon globale et intégrée, aux problèmes que posent les migrations irrégulières et pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme ». Par ailleurs, les États membres ont préconisé d'intégrer la migration dans les négociations du programme de développement pour l'après-2015 (OIM, 2017f).
- 6 Disponible sur le site : <http://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>.
- 7 OIM, « Glossaire des Migrations », 2e éd., IML N° 25 (Genève, 2011).
- 8 Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde (CADMM) de l'OIM, « Understanding and Measuring 'Safe' Migration » (Comprendre et mesurer la migration « sûre » - traduction non officielle), (Allemagne, 2016). Disponible (en anglais) sur le site : <https://gmdac.iom.int/sites/default/files/presentations/safe%20migration/Final%20report%20Nuremberg%20workshop%2018%2008%2016%20%28002%29%20SHARED%20WITH%20PARTICIPANTS.pdf>.



- 9 OIM, « *Cadre de gouvernance des migrations* », C/106/40 106e session du Conseil (2015).
- 10 Groupe de la Banque mondiale, « Migration and Development Brief 27 » (Document d'information 27 sur la migration et le développement – traduction non officielle) (2017). Disponible (en anglais) sur le site : <http://pubdocs.worldbank.org/en/992371492706371662/MigrationandDevelopmentBrief27.pdf>.
- 11 Maelan Le Goff, IZA World of Labor, « Feminization of migration and trends in remittances » (France, 2016). Disponible (en anglais) sur le site : <https://wol.iza.org/uploads/articles/220/pdfs/feminization-of-migration-and-trends-in-remittances.pdf>.
- 12 CADMM de l'OIM, Portail de données sur la migration. Disponible sur le site : <http://migrationdataportal.org/sdgs>.
- 13 Dans ce contexte, l'OIT appelle spécifiquement à une expansion de la protection sociale aux résidents, y compris les migrants, par le biais des quatre garanties essentielles de sécurité sociale présentées dans la recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale (2012).
- 14 OIM, « *Health, Border & Mobility Management: IOM's framework for empowering governments and communities to prevent, detect and respond to health threats along the mobility continuum* » (Gestion de la santé, des frontières et de la mobilité : le cadre de l'OIM visant à donner aux gouvernements et aux communautés les moyens de prévenir, de détecter et d'intervenir face aux menaces à la santé dans le cycle de la mobilité – traduction non officielle) (Genève, 2016). Disponible (en anglais) sur le site : www.iom.int/sites/default/files/our_work/DMM/IBM/updated/Health_and_Humanitarian_Border_Management.pdf.
- 15 D. Mosca, et al. « The Importance of Migrants' Health for Sustainable and Equitable Development ». Dans « *Migration and the United Nations Post-2015 Development Agenda* » (Genève, 2012).
- 16 Par exemple, Maria Cristina Zhunio, Sharmila Vishwasrao et Eric P. Chiang, « The influence of remittances on education and health outcomes: a cross country study ». Dans « *Applied Economics* », 44:35 (2012).
- 17 Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes (ICAT), « *The Gender Dimensions of Human Trafficking* » (Les dimensions du genre dans la traite des personnes – traduction non officielle) (2017). Disponible (en anglais) sur le site : <http://icat.network/sites/default/files/publications/documents/ICAT-IB-04-V.1.pdf>.
- 18 Voir ONU Femmes, « *Traduire les promesses en actions: l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030* » pour un examen complet du genre dans les ODD. Disponible sur le site : <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018#view>.
- 19 11,5 millions (17,2%) des 67,1 millions de travailleurs domestiques dans le monde sont des migrants; 8,4 millions (73,4%) des travailleurs domestiques migrants sont des femmes ou des adolescentes (OIT, 2015).

- 20** OIM/UNICEF, « *Harrowing Journeys* » (Des périple traumatizants – traduction non officielle) (2017). Disponible (en anglais) sur le site : https://publications.iom.int/system/files/pdf/harrowing_journeys.pdf.
- 21** ICMD, « *L'Agenda Local sur la Migration et le Développement: Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement (Document final Quito)* » (Quito, 2015). Disponible sur le site : http://www.migration4development.org/sites/default/files/fr_-_quito_outcome_document_-_final_revised_version.pdf
- 22** Pour examiner des approches émergentes concernant les diverses situations des déplacements, voir le document de l'OIM, « *Progressive Resolution of Displacement Situations* » (Résolution progressive des situations de déplacement – traduction non officielle). Disponible (en anglais) sur le site : www.iom.int/progressive-resolution-displacement-situations
- 23** Outre la dynamique de la migration, les moyens spécifiques par lesquels les villes se développent peuvent souvent augmenter les risques de déplacements, car la faiblesse de la gouvernance et de la gestion urbaines est liée à des déplacements plus importants. Par exemple, l'utilisation de matériaux de construction bon marché et un plus grand nombre de bâtiments nouveaux non enregistrés peuvent augmenter le nombre de personnes qui sont touchées par des catastrophes ou déplacées.
- 24** Pour de plus amples informations sur ce sujet et sur la relocalisation planifiée en particulier, veuillez consulter le *Programme de protection de l'initiative Nansen sur les déplacements transfrontières dus aux catastrophes* et A. de Sherbinin et al., « *Preparing for Resettlement Associated with Climate Change* » (2011).



Section 2

Mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Une approche intégrée

Engagement des parties prenantes

Le processus de mise en œuvre

1. Lancement
2. Établissement des priorités
3. Mise en œuvre
4. Suivi et élaboration de rapports



Mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Une approche intégrée

La mise en œuvre des aspects du Programme 2030 liés à la migration doit être intégrée dans d'autres initiatives de développement durable et doit engager tous les niveaux du gouvernement et l'ensemble des secteurs.

Engagement dans une mise en œuvre plus étendue des Objectifs de développement durable

La participation aux processus mondiaux menés par les Nations Unies, dont le Programme 2030, survient par le biais des gouvernements nationaux. Dans chaque pays, les gouvernements sont chargés de traduire les Objectifs de développement durable (ODD) en lois et politiques, et d'élaborer un plan d'action pour les mettre en œuvre. Les rapports sur les objectifs doivent également être établis au niveau national, car le Forum politique de haut niveau (HLPF) mènera des activités de suivi et d'examen sur une période de 15 ans.

Aucune des mesures visant à mettre en œuvre les aspects du Programme 2030 liés à la migration ne doit être prise de façon compartimentée. Il est également important d'atteindre le meilleur niveau de cohérence possible avec les autres stratégies et processus menés au sein du gouvernement dans le cadre des ODD. Ce guide aide à instaurer une cohérence relativement aux autres efforts déployés dans le cadre des ODD avec le soutien des organismes des Nations Unies. Il reconnaît et soutient les orientations d'autres organisations sur la mise en œuvre, souligne l'importance d'un travail collaboratif dans l'atteinte des ODD au sein de la communauté internationale et que celle-ci doit examiner les approches respectives de chacun et, selon le cas, en tirer des enseignements. Les orientations existantes sur les ODD provenant du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de plusieurs organes statistiques des Nations Unies et d'autres organisations ont été prises en compte et mises à profit dans ce guide, et sont mentionnées à la fin de chaque section dans l'outil « Ressources complémentaires ».

Engagement vertical

Un engagement dans le cadre du Programme 2030 est essentiel à tous les niveaux du gouvernement. Bien que les ODD soient mondiaux, leur accomplissement dépendra du niveau effectif de durabilité et d'inclusivité des stratégies de développement qui sont mises en œuvre aux niveaux infranationaux. Un peu plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des villes et, étant donné que cette proportion devrait passer à deux tiers de la population mondiale d'ici 2050 (Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES), 2014), les acteurs infranationaux doivent disposer des moyens de poursuivre le Programme 2030 de façon réactive par rapport à leur contexte et aux réalités auxquelles ils sont confrontés. Les gouvernements locaux dans les pays jouissent d'une position idéale pour transformer le Programme 2030 en action concrète et efficace; ils sont les mieux placés pour adapter les objectifs et leurs cibles aux contextes spécifiques, pour communiquer aux citoyens l'importance de mener des actions locales et les y encourager, et pour jouer un rôle essentiel dans la prestation de services¹.

La communauté internationale reconnaît de plus en plus l'importance d'engager le niveau local dans le développement. Dans son Rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015, le Secrétaire général des Nations Unies indiquait que nombre des investissements visant à atteindre les objectifs seront réalisés au niveau infranational par les autorités locales. Une feuille de route pour localiser les ODD a été élaborée par l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, le PNUD et ONU-Habitat en soutien aux villes et aux régions dans leur réalisation du Programme 2030. Le nouveau Programme pour les villes reconnaît également que les villes ont un rôle clé à jouer dans la promotion du développement et contribuera à renforcer ce rôle dans la mise en œuvre des objectifs.

L'importance du niveau local est particulièrement pertinente dans le contexte de la migration, car celle-ci est devenue de plus en plus urbaine. Par exemple, on estime que, chaque jour, 120 000 personnes migrent vers des villes dans la région Asie-Pacifique et que, d'ici 2050, la proportion de personnes vivant dans des zones urbaines aura probablement augmenté à 63% (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2014). Les villes sont désormais en première ligne de la dynamique de la migration à l'échelle mondiale. Elles constituent les entités qui, non seulement exercent une influence marquée sur le bien-être et la résilience des migrants, mais sont également influencées par les migrants, qui eux-mêmes peuvent jouer un rôle clé dans le développement, la croissance, la résilience et la durabilité d'une ville.

En l'absence d'un engagement des gouvernements au niveau local, les gouvernements nationaux ne peuvent pas apprécier ou refléter de façon adéquate les réalités de la migration dans leur pays ni y faire face. Dans le contexte des ODD, cela signifie qu'il est particulièrement important que les acteurs locaux soient intégrés dans le processus de mise en œuvre. Il s'agira de renforcer la cohérence politique verticale à tous les niveaux du gouvernement afin de s'assurer que les autorités locales et régionales disposent des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres stratégies. Le renforcement de la cohérence politique verticale permet également aux acteurs gouvernementaux au niveau local d'apporter leur expertise et leurs connaissances au gouvernement national afin que les lois et les politiques nationales soient plus adaptées aux réalités sur le terrain.

Engagement horizontal

La migration a des liens complexes avec les différents secteurs de gouvernance. Pour les aborder de façon adéquate et travailler à l'instauration d'une gouvernance durable et bien gérée, les gouvernements doivent adopter une approche intersectorielle. La mise en œuvre des ODD nécessite une cohérence politique horizontale qui, dans l'idéal, serait instaurée en intégrant la migration dans l'ensemble des secteurs; un processus par lequel la migration est intégrée dans les politiques dans divers domaines en « [appréciant] l'incidence que les mouvements de personnes ont sur toute action prévue ou tout but énoncé dans les stratégies [de développement et de réduction de la pauvreté]² ». Les responsables politiques doivent travailler de concert, par exemple, à l'intégration des besoins en matière de santé des migrants, y compris la santé sexuelle et reproductive, dans les stratégies, les politiques et les activités concernant le développement aux niveaux local et national. Pour y parvenir, il s'agira d'assurer une intégration solide de la migration dans les processus existants de mise en œuvre des objectifs au niveau national, notamment si ces processus adoptent déjà une approche pangouvernementale.



Engagement des parties prenantes

Tous les efforts de mise en œuvre doivent, autant que possible, passer par une approche multipartite. L'inclusivité et une collaboration multipartite sont essentielles à la réalisation des ODD, notamment dans le cadre de la migration. En abordant un si grand nombre de thèmes différents liés à la migration, les cibles peuvent engager les acteurs au-delà du domaine de la formulation de politiques. Par exemple, les cibles sur la migration de travail peuvent réunir les banques centrales et les employeurs, et celles portant sur les catastrophes peuvent pour la première fois impliquer des spécialistes de la migration dans la réduction des risques de catastrophes. De plus, certaines cibles liées à la migration associent plusieurs approches au développement et pourraient impliquer davantage d'acteurs du développement. Par exemple, la cible 8.8 suit une approche fondée sur les droits, et la cible 10.C adopte une perspective axée sur la croissance. La garantie que toutes les étapes du processus comprennent différentes perspectives permettra d'améliorer l'efficacité et la durabilité des interventions portant sur la migration.



Le processus de mise en œuvre

Pour les besoins de ce guide, le processus de mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de leurs cibles a été divisé en quatre étapes: lancement, établissement des priorités, mise en œuvre, ainsi que suivi et élaboration de rapports. À chaque étape, des activités sont proposées, ainsi que les produits possibles à obtenir en collaboration avec les parties prenantes. Ce guide comprend également des outils visant à contribuer à coordonner et orienter les acteurs dans leur travail tout au long du processus de mise en œuvre. Des propositions en matière de participation des parties prenantes sont présentées à chaque étape, ainsi que des liens avec des exemples pertinents d'études de cas.

Il n'y a pas une approche unique à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de leurs cibles. Il n'est pas nécessaire d'exécuter le processus décrit dans ce guide de façon séquentielle, et toutes les étapes ne sont pas adaptées à chaque processus de mise en œuvre. Les organes de mise en œuvre sont encouragés à adapter ce processus par rapport à leur contexte spécifique.



Cette étape implique l'identification ou l'établissement d'un cadre institutionnel pour gérer le processus, ainsi que des activités de sensibilisation auprès des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales sur la migration dans les Objectifs de développement durable.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape :

- en tant que cibles et partenaires d'activités de sensibilisation du public
- en tant que défenseurs
- en assumant un rôle actif dans le partage des connaissances

1 Identification des parties prenantes

Les organes de mise en œuvre doivent s'engager tôt auprès de diverses parties prenantes pour obtenir leurs perspectives sur les priorités et les actions dans le cadre de la migration. L'une des premières étapes pour les organes de mise en œuvre consiste à identifier un éventail de parties prenantes à intégrer dans leurs activités de mise en œuvre.

Les organisations de la société civile (OSC), notamment les organisations de migrants, ainsi que les migrants, y compris les membres de la diaspora, les migrants au niveau local ou national et les organisations représentatives

Ces parties prenantes sont généralement les plus proches des migrants et des communautés de la diaspora. Représentant une voix directe pour les migrants, elles peuvent être les mieux placées pour présenter les avis et les intérêts de certains groupes de migrants et servir de médiateurs entre ces groupes et le gouvernement. Leur engagement inclusif et proactif, par exemple, en intégrant les associations de femmes migrantes, peut permettre d'atteindre d'autres personnes qui, sinon, ne seraient pas représentées, aidant ainsi à donner plus de moyens aux migrants dans le processus de mise en œuvre des ODD. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle clé dans les activités de sensibilisation sur la migration et le développement. Elles disposent souvent d'une expérience très utile du plaidoyer dans le cadre de la migration et du développement, et assument d'importantes fonctions de sensibilisation et de coordination à mettre à profit. Grâce à leur expérience de terrain étendue relativement aux questions portant sur la migration et le développement, elles sont en mesure de partager des connaissances et des informations avec les praticiens, contribuant ainsi au renforcement des capacités techniques.

Compte tenu de leur proximité avec les migrants et de leur rôle potentiel de prestataire de services, elles peuvent contribuer à l'établissement des priorités et aux analyses des besoins, car elles sont en mesure de proposer une perspective unique sur les besoins des migrants dans des territoires spécifiques.

Étant donné qu'un grand nombre d'organisations sont également des prestataires de services directs, elles peuvent jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des interventions liées à la migration, selon les besoins. Ces interventions apportent souvent une assistance directe aux migrants, notamment au niveau local, par exemple, en leur fournissant un abri, des services de protection ou une aide à leur (ré)intégration³. Les capacités des OSC doivent par conséquent être évaluées et prises en compte lors de la planification des interventions relatives à la migration. En outre, lorsqu'elles assument des fonctions de prestation de services, les OSC doivent être considérées comme des sources de données potentielles et des partenaires possibles dans le cadre de la formulation des mécanismes de suivi des ODD et de comptes rendus.

Autorités locales et régionales (si le processus de mise en œuvre des ODD n'est pas mené à l'échelle locale)

Les autorités locales et régionales sont reconnues en tant que « premiers intervenants face aux flux migratoires » (Déclaration de New York). La coordination avec les autorités locales et régionales et leur implication garantiront que les politiques sont réalistes et répondent à des besoins concrets au niveau territorial. Cela permet également de veiller à ce que les autorités locales et régionales adhèrent à la mise en œuvre des politiques nationales au niveau local et se les approprient.

Le secteur privé, y compris les entreprises et les dirigeants d'entreprises dans les zones locales ou nationales, ainsi que les agences de recrutement

Les acteurs du secteur privé peuvent être des partenaires utiles, notamment dans le cadre des questions liées à la migration de travail. En dehors de son implication dans la création d'emplois, le secteur privé peut également être associé aux efforts d'entrepreneuriat et d'investissement des migrants ou de la diaspora. Les grandes organisations qui pourraient être impliquées dans les chaînes d'approvisionnement de la main-d'œuvre mondiale sont également pertinentes, notamment dans le domaine des droits au travail (par exemple, les syndicats de travailleurs). Les acteurs du secteur privé peuvent également être des partenaires utiles dans la mise en œuvre d'interventions spécifiques, dont certaines pourraient comprendre des mesures liées aux ODD dans le cadre d'initiatives de responsabilité sociale d'entreprise. Par conséquent, les partenaires du secteur privé doivent être activement intégrés dans les étapes d'établissement des priorités et d'exécution du processus de mise en œuvre des ODD. Les agences de recrutement doivent également être engagées dans les domaines de la migration de travail, de la traite des personnes et d'autres.

Le monde académique, y compris les universités et les centres de recherche

Ces institutions peuvent offrir une expertise thématique et technique majeure concernant les sujets liés à la migration et fournir des orientations sur certaines approches et interventions spécifiques. Elles peuvent également contribuer à la collecte, l'analyse et la recherche générale de données.

Les partenaires de la coopération au développement, y compris les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les agences de coopération régionales ou internationales et d'autres organes

Les partenaires de la coopération au développement sont des collaborateurs clés qui sont déterminants pour le financement et la mise en œuvre des interventions; il se peut qu'ils soient plus enclins à soutenir les interventions liées à la migration et au développement dans le cadre des ODD s'ils sont engagés tôt dans le processus. Les organes régionaux et internationaux peuvent également aider à partager les enseignements tirés et les pratiques concernant la migration et le développement avec d'autres États, régions ou territoires membres, et soutenir l'établissement de lignes directrices ainsi que la promotion du renforcement des capacités.



2 Décisions sur les structures institutionnelles

Les décisions sur les structures institutionnelles sont une première étape nécessaire pour l'activité de mise en œuvre de tous les Objectifs de développement durable et déterminent le déroulement du processus. Le choix ou l'identification d'une structure institutionnelle consiste à examiner tous les processus pertinents de mise en œuvre des ODD ou de planification du développement et leurs liens, ainsi qu'à évaluer les capacités des parties prenantes qui pourraient endosser un rôle clé si les processus se déroulent en parallèle. Les dispositifs institutionnels pour la mise en œuvre des ODD liés à la migration dépendent du contexte local ou national. Ce guide désigne les structures institutionnelles par « organe de mise en œuvre ».

Dans l'idéal, toute activité liée aux ODD sur la migration, qu'il s'agisse d'un projet ponctuel ou d'un exercice d'intégration global, doit être directement associée aux efforts généraux de mise en œuvre des objectifs et de planification du développement. Les acteurs doivent évaluer et cartographier tous les efforts existants de mise en œuvre des ODD au niveau local ou national. Lorsqu'un autre processus de mise en œuvre des ODD est mené, les acteurs doivent évaluer comment l'intégrer ou le coordonner au mieux. De plus, les acteurs doivent déterminer comment relier tous les processus pertinents de planification du développement, par exemple, une planification annuelle du développement. Il est important d'assurer une coordination et une harmonisation avec d'autres stratégies liées aux ODD et au développement, y compris celles qui sont lancées par d'autres acteurs gouvernementaux ou par les Nations Unies.

Étant donné que c'est la première fois que la migration est reconnue de façon aussi marquée en tant que thème du développement mondial, il est important de veiller à ce que la migration soit intégrée dans d'autres efforts relatifs aux ODD pour établir un précédent et améliorer la cohérence politique. La garantie de l'intégration peut également aider à augmenter l'adhésion politique aux politiques et aux programmes sur la migration, car les gouvernements et les partenaires de la coopération au développement souhaitent comprendre les contributions que les interventions portant sur la migration peuvent apporter aux efforts globaux déployés dans le cadre des objectifs du Programme 2030. Ceci pourrait également aider à attirer des ressources supplémentaires.

Par exemple, l'équipe de pays des Nations Unies élabore un cadre de résultats pour le développement : un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Dans ces cas, les acteurs doivent tenter de s'assurer que la migration est intégrée en tant que thème prioritaire dans le Plan-cadre en participant aux consultations pertinentes. Ceci permettrait à davantage de programmes des Nations Unies de tenir compte de la migration et pourrait aider à attirer des ressources et des financements.

INTÉGRATION, ACCÉLÉRATION ET SOUTIEN AUX POLIQUES (MAPS)

Le projet «intégration, accélération et soutien aux politiques» (MAPS) a été adopté par le Groupe des Nations Unies pour le développement en tant qu'approche commune au soutien apporté à la mise en œuvre du Programme 2030 à l'échelle des pays. L'approche MAPS comprend les composantes centrales suivantes :

- L'intégration des travaux visant à sensibiliser le public sur le Programme 2030 et à s'assurer que les principes et les Objectifs de développement durable figurant dans le Programme 2030 sont pleinement intégrés dans les processus nationaux et infranationaux de formulation, de planification et de budgétisation des politiques.
- Un travail d'analyse qui informe les responsables politiques sur les facteurs et les goulets d'étranglement qui se présentent dans le développement durable au niveau national et qui contribue à l'élaboration d'interventions politiques capables d'accélérer la réalisation de progrès dans l'atteinte des ODD à l'échelle nationale d'ici 2030.
- Un soutien politique, par des approches coordonnées qui permettent aux Nations Unies de proposer une expertise technique et des conseils aux États membres en soutien à une mise en œuvre cohérente et intégrée des ODD⁴.

Les acteurs nationaux doivent décider quels seront les liens entre leurs objectifs et activités et les missions MAPS dans leurs pays. Il serait utile d'assurer une participation proactive à ces missions, car l'établissement de partenariats dans la mise en œuvre des ODD est essentiel, et il pourrait y avoir des synergies dans l'ensemble des activités. Les organes de mise en œuvre pourraient examiner comment s'engager à chaque étape de la mission. L'une des solutions possibles pour y parvenir consiste à s'assurer que la migration est prise en compte dans l'établissement de bilans du programme de développement national et des domaines politiques prioritaires pour contribuer à garantir que les priorités en matière de migration sont reconnues et se retrouvent dans les feuilles de route nationales qui en résultent (veuillez noter que, lorsqu'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement prévoit déjà des thèmes liés à la migration, il constitue un point d'entrée utile). Il pourrait également s'agir de considérer la migration comme un accélérateur potentiel du développement⁵, contribuant ainsi à l'élaboration d'interventions liées à la migration, à la dispense de formations spécialisées ou de séances de renforcement des capacités, ou encore à l'amélioration de la désagrégation par statut migratoire dans les cadres de suivi concernés. Dans cette optique, il est utile de travailler en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies ou directement avec la mission MAPS, ou encore avec l'Organisation internationale pour les migrations si elle participe aux activités MAPS.

Il se peut que l'intégration dans la mise en œuvre des ODD et/ou dans les cycles de planification du développement ne soit pas toujours possible. Les efforts déployés dans le cadre des ODD pourraient ne pas être pertinents, les cycles de planification du développement au niveau local ou national pourraient ne pas être synchronisés ou, pour d'autres raisons, il ne serait peut-être pas réaliste ou conseillé de procéder à une intégration dans ces efforts. Dans ces cas, le processus pourrait être mené séparément, et les acteurs pourraient élaborer des structures institutionnelles distinctes. Ces structures dépendent de facteurs divers tels que les capacités institutionnelles et les objectifs généraux du processus de mise en œuvre des ODD. Parmi les options possibles en matière de structures institutionnelles figurent :

Un(e) seul(e) ministère, institution ou organe mène le processus.

Au niveau national, il pourrait s'agir du ministère de la Migration, des Statistiques, de la Planification du développement national ou d'un autre ministère. Le ministère assumant les plus grandes responsabilités dans le cadre de la migration pourrait jouer un rôle utile, car il apporterait une expertise technique supérieure dans l'ensemble des domaines touchant à la migration et mettrait à profit ses relations existantes et son pouvoir fédérateur auprès des parties prenantes de la migration pour faciliter la collaboration. Par exemple, ce serait approprié si les pays ont une perspective relativement claire des aspects à renforcer dans des lois, des politiques et des programmes spécifiques sur la migration. Le bureau national de la statistique ou le



ministère de la Statistique responsable serait utile pour assumer des fonctions solides de suivi et d'évaluation et/ou si un objectif connu est destiné à renforcer les capacités à plus long terme en matière de données sur la migration. De même, le ministère de la Planification du développement responsable serait utile si les pays souhaitent se focaliser principalement sur l'intégration de la migration dans l'ensemble des activités de planification du développement dans divers secteurs. Les pays pourraient également décider que deux ministères assument la direction ensemble. Ceci pourrait renforcer le processus en approfondissant l'expertise dans certaines activités et en augmentant la cohérence horizontale. Par exemple, le ministère de la Migration et le bureau national de la statistique pourraient choisir d'assurer une gestion conjointe, en délimitant clairement leurs rôles et leurs responsabilités respectifs pour chaque activité, où le ministère de la Migration mène l'établissement des priorités et le processus d'élaboration des interventions, et le bureau national de la statistique dirige les activités de suivi et d'évaluation. Au niveau local, il pourrait s'agir de l'administration gouvernementale locale ou d'un organe responsable dans le domaine concerné. La décision d'attribution de la responsabilité de la direction au niveau local dépend du contexte, y compris des capacités institutionnelles et des objectifs du processus de mise en œuvre des ODD. Que cette approche soit adoptée au niveau local ou national, l'organe directeur doit assurer un engagement horizontal avec les autres ministères, agences et administrations gouvernementales tout au long du processus, tant pour augmenter la cohérence que pour aider à renforcer la sensibilisation, l'engagement et l'adhésion politique.

Une institution, un conseil ou un groupe de travail coordinateur/riche dirige le processus.

Cet organe spécialisé pourrait coordonner les activités entre les acteurs gouvernementaux concernés et être créé aux niveaux local et national⁶. S'il est créé au niveau national, cet organe doit comprendre plusieurs agences. Outre la coordination, cet organe pourrait également exercer un pouvoir de décision.

Une organisation externe dirige le processus par le biais d'activités de facilitation et de coordination.

Une ou plusieurs organisations, telles que l'Organisation internationale pour les migrations ou le Programme des Nations Unies pour le développement, pourrai(en)t faciliter le processus de mise en œuvre pour le compte des acteurs gouvernementaux locaux ou nationaux. Les acteurs pourraient également choisir l'une des structures ci-dessus et consulter régulièrement une organisation externe qui propose des orientations techniques continues.

Une fois que l'institution ou l'organe est sélectionné(e) pour diriger le processus, des termes de référence doivent être rédigés pour formaliser sa composition, son mandat, sa fonction et d'autres détails divers.



ÉTUDE DE CAS : GHANA

Des **termes de référence** ont été créés par l'organe spécialisé sur les ODD liés à la migration au Ghana et ont été intégrés dans l'étude de cas.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132

Des efforts continus doivent être déployés pour maintenir une harmonisation avec les autres processus de mise en œuvre des ODD dans la localité ou le pays, même si l'intégration formelle est insuffisante. Pour assurer une cohérence, les organes de mise en œuvre doivent établir des mécanismes de coordination régulière avec les points focaux impliqués dans les autres processus et déterminer comment coordonner les activités à chacune des étapes et des activités. Certaines méthodes d'harmonisation des efforts pourraient impliquer la garantie qu'il est possible de relier explicitement les activités aux objectifs de développement national ou local et, autant que possible, une harmonisation directe de certaines étapes, par exemple, en synchronisant les cycles et les plateformes de rapports. Selon le cas, les acteurs doivent également promouvoir l'intégration de la migration dans les cycles futurs du développement local ou national ou dans le processus de planification des ODD.



ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE

Structures dirigées par le service national de la statistique

Le service national de la statistique a adopté une approche multipartite aux activités et y a intégré un grand nombre de ministères et d'acteurs de la société civile.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125



ÉTUDE DE CAS : GHANA

Structures dirigées par le groupe de travail technique interagences

Le groupe de travail a facilité un mécanisme régulier afin que les points focaux désignés des différents ministères se réunissent. Il s'est également appuyé sur des processus de gouvernance et des groupes de travail précédemment mis en place pour d'autres activités liées à la migration, tels que l'élaboration du profil migratoire au niveau national au Ghana.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132



ÉTUDE DE CAS : ÉTHIOPIE

Structures dirigées par une force spéciale sur la migration et les ODD

La force spéciale a été choisie, car elle s'appuyait sur les structures de gouvernance existantes de la migration : la force spéciale interministérielle active de l'Éthiopie sur la traite des personnes. Bien qu'en juin 2018, la finalisation de ces structures était encore en cours, les discussions se sont focalisées sur la manière d'adapter la force spéciale, d'étendre ses attributions et de couvrir un vaste éventail de thèmes sur la migration et le développement afin qu'elle puisse diriger le processus de la migration dans le cadre des ODD. Ce processus a été facilité en menant des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière de migration et des ODD auprès des membres de la force spéciale.

 Voir l'étude de cas complète → p. 140



3 Sensibilisation

Les aspects de la sensibilisation concernant la manière dont la migration se reflète dans le Programme 2030 et des impacts mutuels entre la migration et le développement sont essentiels à la réussite de la mise en œuvre. Étant donné que l'intégration de la migration dans le programme de développement durable est un nouveau précédent, il est particulièrement important d'approfondir la compréhension des liens entre la migration et le développement afin de pouvoir les apprécier lors des débats publics et politiques. Les activités de sensibilisation offrent la possibilité unique de lancer un engagement multipartite dans le cadre des Objectifs de développement durable. La mise en œuvre du Programme 2030 nécessite une collaboration étendue et un dialogue inclusif, et pourrait impliquer de nouveaux partenariats entre les acteurs gouvernementaux, y compris les responsables politiques de différents secteurs qui pourraient habituellement ne pas être impliqués dans la migration, et des partenariats avec la société civile, le secteur privé, le monde académique et le public.

Les activités de sensibilisation impliquent un engagement horizontal et vertical avec différents niveaux et secteurs du gouvernement, de la société civile, du monde académique et d'autres, ainsi que le partage d'informations en fonction des rôles et des responsabilités des parties prenantes. Il pourrait s'agir de la conduite des activités initiales au début de la mise en œuvre des ODD, ainsi que d'activités menées tout au long du processus, par exemple, la sensibilisation pourrait s'inscrire dans le cadre du renforcement des capacités lors de la mise en œuvre. Il convient de noter qu'il pourrait être nécessaire de mener certaines activités de sensibilisation auprès de parties prenantes spécifiques, même avant la détermination des structures institutionnelles. Une intégration pourrait être assurée avec d'autres activités de sensibilisation du public aux ODD à l'échelle locale, régionale ou nationale.

L'objectif de la sensibilisation est d'améliorer la compréhension du public et des praticiens et de promouvoir une appropriation étendue du Programme 2030 relativement à la migration.

Sensibilisation auprès des praticiens

L'objectif de la sensibilisation auprès des praticiens consiste à informer les responsables politiques des implications de la migration dans le Programme 2030. Les organes de mise en œuvre doivent déterminer leur principal public cible. Étant donné que les parties prenantes auront différents niveaux de compréhension et d'expérience de la migration et du développement, les organes de mise en œuvre doivent décider des activités qui seront les mieux adaptées à chaque contexte et élaborer une séquence appropriée. Si ce processus est mené dans le cadre d'activités globales de mise en œuvre des ODD, les initiatives de sensibilisation doivent comprendre les parties prenantes de l'organe qui dirige le processus. Certaines activités de sensibilisation doivent également cibler les responsables politiques en dehors des domaines de traditionnels de la migration qui travaillent dans d'autres secteurs du développement, l'objectif étant de leur présenter les liens entre la migration et leur secteur spécifique et la logique de l'intégration de la migration et le processus pour y parvenir. S'il n'est pas déjà engagé dans le processus, le bureau national de la statistique doit également y être intégré, car il est responsable du suivi des ODD et de l'établissement de rapports associés.

Il est essentiel pour le renforcement de l'engagement politique que les praticiens comprennent clairement les liens entre la migration et les ODD. Les activités destinées aux praticiens doivent comprendre une composante solide de partage des connaissances concernant les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'autres projets liés à la migration et au développement.

Sensibilisation auprès du public

L'objectif de la sensibilisation du public est de présenter la migration dans le cadre des ODD et de renforcer la compréhension générale des liens entre la migration et le développement et de leur importance. Les acteurs doivent élaborer des stratégies adaptées à leur contexte et leur public, qui ciblent des publics spécifiques et font appel aux plateformes de communications et médiatiques correspondantes, selon les besoins. Les médias locaux et nationaux doivent être impliqués dans ces efforts, et des formations pourraient leur être dispensées pour aider à promouvoir une couverture médiatique éclairée de la migration dans le cadre des ODD, ce qui leur permettrait ensuite de soutenir les efforts de sensibilisation du public et d'y contribuer. Le gouvernement national pourrait bénéficier d'une couverture de communications plus étendue ainsi que d'un meilleur accès aux agences médiatiques traditionnelles et à davantage de ressources. Les gouvernements locaux pourraient être bien placés pour sensibiliser le public sur la pertinence de la migration et des ODD pour les communautés locales, et ils peuvent encourager l'implication de la société civile et d'organisations communautaires.

Les activités de sensibilisation du public doivent être inclusives et garantir la prise en compte des perspectives et de la participation de personnes de toutes cultures et origines, et quel que soit leur sexe, dont les femmes, les jeunes, les réfugiés et les minorités. Des approches de communications personnalisées pourraient être nécessaires pour s'assurer que les messages pertinents atteignent des groupes spécifiques. Par exemple, il faut déployer des efforts visant à intégrer la diaspora dans les activités de sensibilisation et, par conséquent, la planification des communications doit s'attacher à identifier et à atteindre de manière efficace les communautés qui résident dans d'autres pays.

Exemples d'activités de sensibilisation

Réunions d'information et sessions

Organisation de réunions d'information thématiques sur la migration et le Programme 2030, notamment avec des représentants de divers ministères à différents niveaux, de la société civile et du secteur privé. Ces réunions peuvent être individuelles ou en groupe. Par exemple :

- Tenue de séances techniques spécifiques pour différents secteurs de gouvernance et du développement. Ces séances pourraient consister à examiner l'impact de la migration sur les résultats dans ce secteur et vice versa, en vue de contribuer à élaborer, établir et mettre en œuvre des politiques sectorielles sensibles à la migration qui soutiennent l'accomplissement d'autres objectifs de développement et de politiques sectorielles.
- Tenue de séances d'informations avec des points focaux ou des champions des ODD pour sensibiliser le public et approfondir la compréhension des aspects du Programme 2030 touchant à la migration.
- Engagement auprès de différents organismes des Nations Unies dans ce domaine en vue de déterminer comment il est possible d'incorporer la migration dans leurs activités. Ceci pourrait impliquer l'intégration de séances de formation spécialisées sur la migration et le développement dans leurs activités de renforcement des capacités.
- Tenue de sessions annuelles ou semestrielles sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le cadre des projets liés à la migration et au développement dans un éventail de localités et de pays.



Éléments imprimés et électroniques	Diffusion aux publics concernés d'éléments thématiques imprimés et électroniques sur la migration et le Programme 2030 ainsi que sur le contexte de la migration au niveau local, régional ou national.
Médias traditionnels	Sensibilisation du public à l'aide des médias traditionnels, en présentant les efforts déployés dans la mise en œuvre des ODD par le biais d'articles et de conférences de presse.
Médias sociaux	Communication directe au public d'informations sur la migration et les ODD à l'aide des plateformes de médias sociaux telles que Twitter ou Facebook.
Organisations de la société civile	Collaboration avec les organisations pertinentes de la société civile en vue de mettre à profit leurs capacités de sensibilisation pour contribuer à diffuser des communications, notamment avec les organisations qui se consacrent à la migration, y compris les organisations de la diaspora.
Formations des médias	Mise à profit de la culture pour partager des informations et sensibiliser le public par le biais d'activités telles des salons, des concerts, des promenades en vélo ou des programmes radiophoniques, en veillant à intégrer des activités populaires auprès de certains groupes de migrants et de la diaspora, menées dans les langues locales, selon les besoins.
Événements culturels	Utilisation de l'éducation informelle pour atteindre les jeunes, par le biais de groupes ou de conférences de jeunes.
Éducation informelle	Conduite de formations des médias visant à présenter aux journalistes et à d'autres acteurs médiatiques la migration dans le cadre des ODD et à les sensibiliser sur l'importance des liens spécifiques entre la migration et le développement.

ÉTUDE DE CAS : ÉTHIOPIE

Séances de formation

Pour démarrer le projet, une formation conjointe de sensibilisation et de renforcement des capacités a été dispensée aux parties prenantes gouvernementales de différents ministères, en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'équipe spéciale nationale de lutte contre le trafic illicite et la traite des personnes sous les auspices du bureau du Procureur général. Les objectifs de la formation étaient de présenter la migration dans le cadre des ODD aux parties prenantes, de les sensibiliser au concept de l'intégration de la migration et de renforcer leurs capacités afin d'élaborer des solutions concrètes pour y parvenir.

 Voir l'étude de cas complète → p. 132

ÉTUDE DE CAS : GHANA

Atelier de renforcement des capacités

Lors d'un atelier de deux jours, une série de présentations et d'exercices en groupe a été organisée sur divers sujets thématiques, afin de fournir des orientations opérationnelles aux participants. Cet atelier présentait les concepts de la migration et du développement et examinait les liens entre la migration et certains secteurs tels que ceux de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des droits au travail et de l'agriculture. L'atelier comprenait également l'implication de parties prenantes nationales.

 Voir l'étude de cas complète → p. 140



Migration

Initiative conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD) des Nations Unies et de la Commission européenne

n.d. Chapitre 7: Engagement des parties prenantes dans la migration et le développement.
«Migration et développement: une approche issue de la base». ICMD, Bruxelles.

Ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement économiques (GIZ)

2012 «Migration and Development at the Local Level: An excerpt from the best practice guidelines». *Dialog Global*, N° 22.

2012 «MITOS Introduction and Background». GIZ, Bonn, Allemagne.

Foresti, Marta et Jessica Hagen-Zanker

2017 «Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development». Série de publications de l'Institut de développement d'Outre-mer (ODI). Disponible (en anglais) sur le site: www.odi.org/projects/2849-migration-and-2030-agenda-sustainable-development.

GMG

2010 «Raising Awareness» (Sensibilisation). Dans «Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners» (L'intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG, n.p.

2017 Note d'orientation sur la manière d'intégrer la mobilité des personnes dans les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). GMG/OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2013 «Migration and the United Nations Post-2015 Development Agenda» (La migration et le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015). OIM, Genève.

2017 «Global Compact Thematic Papers» (Documents thématiques du Pacte mondial). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: www.iom.int/iom-thematic-papers.

2017 «Dialogue international sur la migration N° 26: suivi et examen de la migration dans les Objectifs de développement durable». OIM, Genève.

Migration for Development (M4D)

n.d. Échanges de connaissances et discussions en ligne et autres éléments de la Communauté M4D. Disponible sur le site <http://www.migration4development.org/fr/M4D/community>.

Généralités

Institut international du développement durable (IISD)

n.d. SDG Knowledge Hub (Centre de connaissances sur les ODD) (site Internet). Disponible (en anglais) sur le site : <http://sdg.iisd.org>.

Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

n.d. Familiarisation avec les ODD. Dans « *Getting Started with the Sustainable Development Goals: A guide for stakeholders* » (Démarrage avec les Objectifs de développement durable : un guide à l'attention des parties prenantes). Disponible (en anglais) sur le site : <https://sdg.guide>.

Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

n.d. « Objectifs de développement durable : ce que les gouvernements locaux doivent savoir » (site Internet). Disponible sur le site : www.sdgs.uclg.org.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

2017 « *Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation* » (Mécanismes institutionnels et de coordination : note d'orientation sur la facilitation de l'intégration et de la cohérence pour la mise en œuvre des ODD). PNUD, Genève.

2017 « Awareness Raising: Getting to Know the SDGs at Subnational Level » (Sensibilisation : familiarisation avec les ODD au niveau infranational). Dans « *Roadmap for Localizing the SDGs* » (Feuille de route pour décentraliser les ODD). PNUD, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.uclg.org/sites/default/files/roadmap_for_localizing_the_sdgs_0.pdf

n.d. « Sensibilisation. Décentralisation des ODD » (site Internet). Disponible sur le site : <http://www.localizingthesdgs.org/library/tools/raising-awareness>.

n.d. Project Everyone (site Internet). Disponible (en anglais) sur le site : www.project-everyone.org.

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

2012 « L'Agenda pour le développement après 2015 : un guide pour le dialogue dans les pays ». GNUD, New York. Disponible sur le site : <http://docplayer.fr/32505934-L-agenda-pour-le-developpement-apres-2015-un-guide-pour-le-dialogue-dans-les-pays.html>.

2014 Partenariats avec la société civile et engagement du secteur privé. Dans « *Delivering the Post-2015 Development Agenda: Opportunities at the National and Local Levels* » (Exécution du Programme de développement pour l'après-2015 : possibilités aux niveaux national et local). PNUD, New York. Disponible (en anglais) sur le site : https://undg.org/wp-content/uploads/2016/12/Delivering-the-Post-2015-Development-Agenda_Report_web.pdf.

2015 Section B1 : Sensibilisation. « *Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies* ». GNUD, New York.



Cette étape consiste à sélectionner des cibles d'ODD à aborder dans un contexte spécifique de la migration ainsi qu'à adapter la formulation globale des cibles afin qu'elles correspondent mieux au contexte.



Les parties prenantes doivent être engagées dans cette étape par le biais d'une consultation active.

Un vaste éventail de cibles des Objectifs de développement durable (ODD) sont liées à la migration et couvrent un grand nombre de sujets divers dans l'ensemble des secteurs. Il n'est pas possible d'aborder toutes ces cibles en même temps, et toutes ne sont pas nécessairement pertinentes. Chaque région locale ou pays présente un contexte spécifique de la migration, dans lequel certaines cibles sont plus importantes que d'autres. Par conséquent, l'objectif est d'établir la priorité des cibles des ODD qui portent sur des sujets et objectifs clés pertinents dans le cadre de la migration et du développement, en vue de faciliter la réalisation de progrès dans les questions les plus importantes pour une région locale ou un pays donné(e).

Il est possible d'entreprendre cette étape en organisant des consultations multipartites. Celles-ci permettront d'identifier et d'évaluer les objectifs en matière de migration et de développement dans le contexte du Programme 2030 afin d'établir la priorité des cibles des ODD et, dans certains cas, de les adapter.

1 Hiérarchiser les ODD prioritaires et leurs cibles

Les organes de mise en œuvre doivent décider d'un certain nombre de cibles à traiter. Un nombre réaliste de cibles doit être sélectionné, en fonction des capacités et des ressources des acteurs et de l'étendue globale de l'activité liée aux ODD. Des consultations peuvent être menées aux fins suivantes :

- Évaluer la situation de la migration dans la région ou le pays relativement à le Programme 2030
- Choisir une sélection de cibles d'ODD à traiter concernant la migration.

Les organes de mise en œuvre doivent déterminer comment optimiser l'efficacité de la structuration des consultations. Les organes de mise en œuvre peuvent décider d'organiser une ou plusieurs consultations, selon le contexte et les besoins. Par exemple, des consultations individuelles pourraient être menées dans différentes régions d'un pays. Si plusieurs consultations sont tenues, il faut veiller à synthétiser les discussions et les produits de manière inclusive.

Pour mener à bien la définition des priorités, il est essentiel de tenir compte des avis des différents groupes de parties prenantes. Ceci permettra d'obtenir des résultats plus complets et plus solides en matière de définition des priorités et contribuera à renforcer l'appropriation globale du processus de mise en œuvre des ODD dans son ensemble. Les consultations doivent être verticalement et horizontalement in-



clusives, en impliquant différents ministères et niveaux du gouvernement, et doivent veiller à intégrer les acteurs qui participent aux plans de développement existants à l'échelle locale ou nationale. Les représentants de l'agence de statistique compétente doivent être intégrés afin qu'ils puissent soumettre des commentaires sur les possibilités de suivi de certains sujets. Les séances doivent également impliquer des acteurs non étatiques, y compris les organisations de la société civile telles que les groupes de migrants. S'il n'est pas possible de les impliquer tous directement dans les séances de consultation, la contribution de parties prenantes sélectionnées pourrait être sollicitée dans le cadre d'entretiens ou de déclarations écrites.

Les consultations doivent aborder les objectifs en matière de migration et de développement pour la région ou le pays et établir les cibles prioritaires en fonction de ces objectifs.

ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE



Le service statistique arménien de la République d'Arménie a organisé un atelier en novembre 2016 afin de déterminer les cibles des ODD à traiter en priorité. Cette sélection a été effectuée lors de discussions avec des participants du gouvernement, de la société civile, du monde académique et d'autres. Les parties prenantes ont mené un examen critique des cibles des ODD relativement aux questions relevant de la migration et du développement en Arménie. Une liste des cibles prioritaires a été dressée.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125

Outils de définition des priorités

Divers outils sont disponibles pour soutenir le processus de définition des priorités. Étant donné que, souvent, des outils individuels ne fournissent pas d'orientations complètes, il est préférable d'utiliser plusieurs outils simultanément.

- **Outil: Le Guide de discussion sur la définition des priorités** peut être utilisé pour contribuer à orienter les discussions lors des consultations.
- **Outil: Les principes de définition des priorités** peuvent être utilisés pour assurer une réflexion stratégique lors du choix de cibles.
- La **corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration** présente une liste de chaque objectif et cible et leur pertinence relativement à la migration. Les acteurs pourraient utiliser cette liste pour définir directement les priorités dans les cibles et/ou pour choisir des cibles en fonction de leur pertinence.
- La **Section 1** de ce guide présente les liens directs et indirects entre les ODD et leurs cibles et la migration, organisés par thème.
- **Divers outils des Nations Unies**, y compris ceux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui figurent dans cette section, l'évaluation rapide intégrée du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2017, ERI, p. 86) et l'outil «SDG Accelerator and Bottleneck Assessment» (ABA - évaluation des accélérateurs et des goulets d'étranglement dans le cadre des ODD), qui tous peuvent aider à déterminer les domaines de la migration et du développement sur lesquels se focaliser.



OUTILS DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS

Cadre de gouvernance des migrations : Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM pour évaluer les aspects de la migration à traiter en priorité (OIM, 2015). Étant donné que le Cadre de gouvernance des migrations couvre des éléments essentiels de la gestion de la migration, les gouvernements peuvent l'utiliser pour identifier les domaines nécessitant une amélioration et en dresser la priorité. Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le Cadre de gouvernance des migrations pour conceptualiser les domaines prioritaires et/ou, si la cible 10.7 fait partie des priorités, il est possible d'utiliser le Cadre pour examiner les éléments de cette cible qui sont les plus importants à l'échelle locale ou nationale.

IGM : Si une évaluation a été menée à l'aide des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) de l'OIM, ceux-ci peuvent également être utilisés comme un outil de diagnostic dans le choix des cibles. Élaborés avec l'Economist Intelligence Unit, les IGM constituent un outil permettant aux pays d'évaluer leur gouvernance des migrations relativement à la cible 10.7, de mener un suivi des progrès réalisés dans l'adoption de « politiques migratoires bien gérées » et d'approfondir le dialogue sur la gouvernance des migrations. Les IGM prévoient plus de 90 questions qualitatives visant à mesurer les performances des gouvernements dans six domaines :

- Respect des normes internationales et des droits des migrants, une approche pangouvernementale aux politiques sur la migration
- Engagement avec les partenaires pour résoudre les problèmes de la migration
- Promotion du bien-être socioéconomique des migrants et de la société
- Mesures efficaces sur les dimensions de mobilité des crises
- Garantie que la migration se déroule en toute sécurité, de manière ordonnée et dans la dignité

Cet outil sert de cadre de comparaison des politiques afin d'aider les gouvernements à évaluer leur politique migratoire et à établir des priorités. Le cadre repose sur les invariants politiques, offrant des informations sur les leviers politiques que les pays peuvent utiliser pour renforcer la gouvernance des migrations (il convient de noter qu'il ne vise pas à mesurer les résultats liés aux politiques sur la migration et aux institutions travaillant dans ce domaine). Le cadre peut aider les pays à mener une évaluation complète de leur gouvernance des migrations et à identifier les domaines qui pourraient éventuellement être améliorés. Les IGM ont été appliqués dans près de 40 pays et le seront également dans d'autres par la suite.

Le Cadre de gouvernance des migrations et les IGM sont particulièrement pertinents pour les organes de mise en œuvre au niveau national. Lorsqu'il existe un profil migratoire récent dans un pays, le Cadre peut également orienter la discussion sur l'établissement des cibles prioritaires. Les sections des profils migratoires qui examinent l'impact de la migration dans le pays sur certains domaines du développement tels que la santé et l'environnement peuvent être très utiles pour identifier les domaines prioritaires.

COCM : Pour les organes de mise en œuvre travaillant dans le cadre de crises migratoires, le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire (COCM) peut être utile⁷. Les crises migratoires dans ce contexte comprennent toute catastrophe ou situation d'urgence, pourraient être soudaines ou démarrer lentement, découler de causes naturelles ou générées par l'homme et survenir à l'intérieur du pays ou au-delà de ses frontières. Ce cadre d'analyse et de planification est utilisé en soutien aux gouvernements afin qu'ils puissent mieux se préparer aux crises migratoires, y intervenir et s'en relever, et contribue aux objectifs de bonne gouvernance des migrations prévues dans le Cadre de gouvernance des migrations. Les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le COCM pour les aider à élaborer des interventions dans le cadre de la cible 10.7 et d'autres cibles d'ODD s'ils souhaitent examiner les dimensions de mobilité d'une crise.

Perspective axée sur les objectifs ou thématique

Les organes de mise en œuvre pourraient envisager de considérer leurs priorités en adoptant une perspective axée sur les objectifs ou thématique. Une perspective axée sur les objectifs consiste à sélectionner des Objectifs de développement durable pertinents et à choisir directement leurs cibles, et une perspective thématique implique l'examen préalable de différents sujets liés à la migration, puis la détermination des cibles pertinentes. Par exemple, si le champ d'application d'un projet indépendant est axé sur un aspect spécifique tel que les enfants migrants, il est possible de démarrer en se focalisant sur ce sujet, puis d'identifier les cibles pertinentes dans le cadre d'objectifs divers (perspective thématique). Si un programme d'intégration plus étendu est mené relativement à l'objectif 3 concernant la bonne santé et le bien-être, certaines cibles de cet objectif pourraient être identifiées, par exemple, la cible 3.8 sur la couverture de santé universelle (perspective axée sur les objectifs). Comme l'indique la Section 1, il est important de savoir que les objectifs et les cibles se recoupent souvent. Étant donné que les acteurs peuvent choisir l'une ou l'autre approche ou les combiner en fonction de leur contexte et de l'intérêt qu'ils portent à la migration et au développement, il est recommandé que les acteurs mènent un contrôle croisé avec les autres objectifs pour déterminer les cibles pertinentes.

Coordination, examen et approbation

Si ce processus se déroule indépendamment d'autres processus de mise en œuvre des ODD, les organes de mise en œuvre doivent assurer une coordination avec ces autres processus pour garantir une cohérence, tant dans les modalités de sélection des cibles que dans les cibles qui sont effectivement choisies. La liste des cibles prioritaires liées à la migration doit être examinée avec d'autres organes de mise en œuvre afin d'assurer une cohérence avec leurs objectifs en matière d'ODD et avec leurs domaines d'intérêt. Il faut également veiller à assurer une coordination avec tous les processus de mise en œuvre des ODD spécifiques à certains secteurs, par exemple, au sein du ministère de la Santé ou de l'Éducation.

Quelle que soit l'approche adoptée, la liste finale de cibles prioritaires doit être approuvée par tous les acteurs impliqués. Les organes de mise en œuvre pourraient synthétiser les discussions tenues lors des consultations ou les réponses écrites pour dresser une liste des cibles prioritaires proposées, et celles-ci pourraient ensuite être soumises à l'approbation finale de toutes les parties prenantes concernées. Alternativement, cette approbation pourrait se dérouler dans le cadre d'un atelier de validation. Suite à l'approbation de tous les acteurs impliqués, une liste des cibles prioritaires finales et de l'ensemble des produits et des discussions doit être synthétisée sous forme de document et rendue publique.



2 Adapter les cibles des ODD

Les organes de mise en œuvre pourraient décider d'adapter les cibles prioritaires. Cela consiste à élaborer des formulations locales ou nationales des cibles pour qu'elles soient mieux adaptées au contexte. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une étape obligatoire, car les objectifs spécifiques que les organes de mise en œuvre se sont fixés dans le cadre des cibles peuvent se refléter dans les indicateurs (voir la section « Suivi et établissement de rapports »).

L'adaptation des cibles pourrait être menée dans les circonstances suivantes :

- Une cible reflète un sujet sur la migration et le développement qui est important pour une région ou un pays, mais dont l'objectif n'est pas directement applicable. Par exemple, certains pays pourraient déjà prévoir des coûts de transferts d'envois de fonds de moins de 3%, atteignant ainsi la cible 10.C, mais toujours souhaiter se focaliser sur un aspect différent des envois de fonds tel que l'augmentation de leur utilisation en faveur du développement. Par conséquent, l'organe de mise en œuvre pourrait choisir la cible 10.C et l'adapter de façon à refléter cet objectif.
- Une cible reflète un objectif global, et le gouvernement a un objectif plus spécifique. Par exemple, les organes de mise en œuvre pourraient accorder la priorité à la cible 10.7 et l'adapter pour refléter certains aspects prioritaires de la gouvernance des migrations tels que le renforcement des processus de traitement des demandeurs d'asile ou l'amélioration de l'intégration. Les organes de mise en œuvre pourraient également accorder la priorité à la cible 8.7 ou 16.2 concernant la traite des personnes et adapter de manière à souligner un type pertinent de traite des personnes tels que le trafic illicite de la main-d'œuvre dans un secteur particulier.
- L'organe de mise en œuvre souhaite ajouter des cibles intermédiaires pour réaliser des progrès incrémentiels dans certains domaines avant 2030. Cet exercice pourrait mieux convenir dans le cas de cibles quantitatives. Par exemple, un organe de mise en œuvre accorde la priorité à la cible 10.C et crée des cibles intermédiaires reflétant les objectifs de réduction des coûts des envois de fonds à 9% d'ici 2020, à 6% d'ici 2025 et à 3% d'ici 2030.

Les organes de mise en œuvre pourraient décider de n'adapter qu'une partie de leurs cibles prioritaires et des conserver les autres telles quelles. Lorsque des cibles sont adaptées, elles doivent refléter les changements nécessaires tout en restant aussi proches que possible de la formulation globale. Toute adaptation apportée à des cibles doit être faite dans le cadre des mêmes processus multipartites que la définition des priorités, et les versions finales des cibles doivent être soumises au même processus d'examen et d'approbation.



Première partie: Discussion sur le contexte de la migration

Discuter des sujets liés à la migration et au développement qui sont les plus importants dans le contexte local/national.

Les questions à aborder pourraient comprendre les suivantes:

- Quels sont les principaux problèmes en matière de migration et de développement qu'il faut résoudre à l'échelle locale/nationale, et pourquoi? Quel est le lien entre ces problèmes et les questions touchant à la migration et au développement au niveau local/national (ou autre)?
- Quelles sont les principales difficultés qui se posent dans le cadre de la migration et du développement à l'échelle locale/nationale?
- Quelles sont les principales possibilités qu'offrent la migration et le développement à l'échelle locale/nationale?
- Quels sont les problèmes qui pourraient émerger dans le cadre de la migration et du développement d'ici 2030 à l'échelle locale/nationale? Quels sont les principaux problèmes qui pourraient survenir au cours des cinq prochaines années? Qu'en est-il des cinq années après cette période? Quel est le lien entre ces problèmes et les questions touchant à la migration et au développement au niveau local/national (ou autre)?

Deuxième partie: Discussion sur la définition des priorités

Discuter du nombre convenu de cibles des ODD à traiter en priorité, en fonction de la discussion précédente. Les participants aux consultations peuvent discuter et sélectionner des cibles parmi toutes celles qui sont possibles. Cette approche pourrait être adoptée si plusieurs sessions sont prévues, car il pourrait être difficile d'établir des priorités en une seule session. Compte tenu du vaste éventail d'objectifs et de cibles liés à la migration, pour intégrer le processus, une liste courte des cibles à aborder lors des sessions, présélectionnées par l'organe de mise en œuvre, pourrait être remise aux participants. Alternativement, les organes de mise en œuvre pourraient demander aux participants de fournir des commentaires écrits sur les cibles proposées avant les sessions pour en discuter. Ceci pourrait être utile dans le cadre de l'engagement auprès des organisations de la société civile, où il pourrait être demandé à chaque organisation de soumettre un commentaire écrit sur les cibles qui, selon elle, sont les plus importantes. Les questions à aborder pour chaque cible pourraient comprendre les suivantes:

- Pourquoi cet aspect doit-il être une priorité?
- Comment cela s'applique-t-il aux questions locales/nationales liées à la migration et au développement?
- Quelles sont les questions secondaires sur la migration et le développement méritant une attention à l'échelle locale/nationale qui en découlent?
- Si la 10.7 est envisagée, quels aspects sont les plus importants à traiter à l'échelle locale/nationale?
 - Capacités institutionnelles
 - Droits des migrants
 - Migration sûre et ordonnée
 - Gestion de la migration de travail
 - Coopération régionale et internationale et autres partenariats
- Comment les questions liées à la migration et au développement dans le cadre de cette cible pourraient-elles évoluer avant 2030 à l'échelle locale/nationale?
- Quelles sont les principales difficultés qui se posent pour les traiter à l'échelle locale/nationale?
- Quelles ressources supplémentaires sont nécessaires pour les traiter à l'échelle locale/nationale?
- Quel est le lien entre cette cible et les plans de développement pertinents locaux/nationaux et d'autres?
- Existe-t-il des questions concernant la migration et le développement à l'échelle locale ou nationale qu'il faut traiter et qui ne sont pas reflétées dans les cibles choisies? Comment pourrait-on les intégrer?





Applicabilité

Identification des cibles d'ODD qui sont particulièrement importantes dans un contexte local ou national, en tenant compte de sa situation et de ses objectifs en matière de migration et de développement et en identifiant les questions secondaires présentant un intérêt particulier dans le cadre de ces cibles.

Liens

Établissement de liens explicites entre les cibles et les plans et stratégies pertinents à l'échelle locale et nationale, en s'assurant que les objectifs prévus dans ces cibles sont pris en compte et en les cartographiant, dans la mesure du possible. Ceci comprend également l'établissement de liens avec les cadres pertinents des Nations Unies qui correspondent déjà aux priorités nationales, tels que les Plans-Cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est essentiel de relier l'exercice de définition des priorités aux plans de développement pertinents, car cela peut contribuer à étendre l'adhésion des parties prenantes, à renforcer les résultats des objectifs de développement aux niveaux local/national et, de manière générale, à instaurer une cohérence politique. Il faut également tenir compte des liens avec les actions pertinentes dans le Pacte mondial pour les migrations qui seront menées en priorité.

Impact

Reconnaître lorsque l'accomplissement de progrès dans un aspect spécifique de la migration et du développement pose un enjeu considérable et nécessaire pour le pays au niveau local ou national et les aspects dans lesquels l'impact serait le plus important. Il est nécessaire d'examiner les synergies potentielles et les compromis entre les cibles sélectionnées et d'autres, qu'elles soient liées à la migration ou non. Comme indiqué ci-dessus, l'intégration de la migration dans la mise en œuvre de certaines cibles peut avoir des retombées positives dans d'autres domaines; ces retombées et tout compromis potentiel doivent être identifiés et pris en compte.

Considérations pour l'avenir

Adopter une perspective avant-gardiste pour examiner les besoins et les cas de figure possibles de la région ou du pays en matière de migration et de développement d'ici 2030 et pour y répondre. Cette perspective permet d'assurer l'identification des objectifs émergents possibles et l'établissement de leur niveau de priorité.

Reconnaissance des contraintes

Identifier et examiner toutes les difficultés ou les limitations susceptibles de compromettre la réussite des interventions et mener un examen des capacités réellement disponibles pour atteindre les cibles.



Migration

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2015 Cadre de gouvernance des migrations. OIM, Genève.
- n.d. Indicateurs de gouvernance des migrations. Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM. OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: <http://gmdac.iom.int/migration-governance-indicators>.
- n.d. «Migration & 2030 Agenda: Armenia Project Report» (La migration et le Programme 2030: rapport du projet de l'Arménie). Document interne, OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations et Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

- n.d. Registre des profils migratoires. Disponible (en anglais) sur le site: www.gfmd.org/pfp/policy-tools/migration-profiles/repository.

Groupe mondial sur la migration (GMG)

- 2010 Analyse et évaluation de la situation, et méthode d'identification des objectifs et des priorités stratégiques. Dans «*Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners*» (L'intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG, n.p.

Généralités

Sustainable Development Solutions Network (SDSN)

- 2017 «*SDG Index and Dashboards 2017 Report*» (Rapport 2017 sur les indices et les tableaux de bord des ODD) SDSN, n.p. Disponible (en anglais) sur le site: www.sdgindex.org.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2016 Conduite d'une évaluation des besoins pour définir les priorités et décentraliser les ODD. Dans «*Feuille de route pour décentraliser les ODD: mise en œuvre et suivi au niveau infranationale*». PNUD, New York.
- 2017 «*Rapid Integrated Assessment (RIA) Tool to facilitate mainstreaming of SDGs into national and local plans*» (Outil d'évaluation rapide intégrée (ERI) pour faciliter l'intégration des ODD dans les plans nationaux et locaux). PNUD, New York.
- 2017 «*SDG Accelerator and Bottleneck Assessment*» (Évaluation des accélérateurs et des goulets d'étranglement dans le cadre des ODD). PNUD, New York.
- 2017 Section B3: Adaptation des ODD aux contextes nationaux, infranationaux et locaux. Dans «*Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030: note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies*». GNUD, New York.



Cette étape implique la traduction des priorités de la migration et du développement en interventions concrètes.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape, dans les conditions suivantes :

- Participation active aux consultations et à la planification
- Rôle de mise en œuvre dans les interventions, selon les besoins
- Mobilisation de ressources

L'étape de mise en œuvre est importante, car elle permet d'élaborer et de mettre en œuvre des activités concrètes pour contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de migration et de développement dans le cadre des Objectifs de développement durable, avec pour objectif global d'améliorer la gouvernance des migrations et, en fin de compte, de contribuer au développement durable. Il est préférable de mener cet exercice dans le cadre des efforts globaux de mise en œuvre des ODD et/ou de planification du développement. Dans ces cas, les mesures prises pour choisir, élaborer et mettre en œuvre les interventions relativement à la migration pourraient suivre celles des autres efforts, et cette section pourrait être utilisée afin d'obtenir des orientations complémentaires.

Les acteurs doivent s'engager auprès de toutes les parties prenantes concernées, y compris, autant que possible, les organisations de la société civile et les migrants, en vue de finaliser l'élaboration et la mise en œuvre des interventions. En outre, les acteurs doivent garder à l'esprit que, dans de nombreux cas, par exemple, lors d'exercices d'intégration de la migration dans l'ensemble des ministères, un soutien politique solide sera nécessaire pour faire avancer le processus de mise en œuvre. La transparence et des consultations étendues, ainsi que la poursuite d'activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de partage des connaissances, pourraient contribuer à y parvenir. Le renforcement des capacités et le partage des connaissances sont des étapes clés continues qui visent à instaurer une culture inclusive et proactive d'apprentissage continu concernant la migration et les Objectifs de développement durable.

Les orientations ici s'appliquent aux responsables politiques plaçant l'accent sur la prise de mesures liées aux cibles d'ODD qui mentionnent explicitement la migration ainsi qu'aux cibles dans lesquelles la migration est un thème transversal. Pour les responsables politiques qui se focalisent sur ce dernier type de cible, visant à intégrer la migration dans différents secteurs, il serait utile de fournir des conseils complémentaires spécialisés concernant l'élaboration d'interventions dans leur domaine spécifique. Les orientations contenues dans cette section aideront les responsables politiques à mener le processus de ces interventions, c'est-à-dire à intégrer la migration dans un secteur spécifique. En ce qui concerne l'élaboration d'interventions spécifiques, les acteurs peuvent également consulter d'autres ressources telles que les « *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement* » de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le *Manuel sur l'intégration de la migration* du Groupe mondial sur la migration, qui comprend une compilation de programmes et d'activités couvrant une multitude de secteurs, ainsi que d'autres ressources mentionnées à la fin de cette section.



1 Choix de l'approche à suivre et des interventions

Les acteurs doivent déterminer les interventions qui sont les plus efficaces et les mieux adaptées au contexte de leurs cibles prioritaires. Un certain nombre d'interventions différentes pourraient être menées dans des contextes différents : à un niveau politique ou programmatique ou en combinant les deux.

Il pourrait être utile de mener un examen des structures et mécanismes existants pertinents pour commencer à formuler des idées sur les meilleures interventions possibles. Ceci implique une comparaison entre les institutions, les stratégies, les lois, les cadres politiques, les plans et les projets qui touchent à la migration et au développement et les cibles prioritaires des ODD. Cet exercice permettra de cartographier et d'examiner les synergies potentielles et les compromis entre les interventions liées à la migration, d'identifier les incohérences éventuelles, qui pourraient être horizontales (au sein des domaines politiques) ou verticales (entre les niveaux de gouvernance), et d'éviter de dupliquer les efforts.

OUTILS D'EXAMEN DES CADRES

Les IGM : Cet outil est destiné aux acteurs à l'échelle nationale. Si une évaluation des indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) a eu lieu relativement au pays, les responsables politiques peuvent utiliser cet outil pour renforcer la cohérence politique dans l'ensemble des domaines de gouvernance des migrations. Étant donné que le cadre repose sur les intrants politiques, l'évaluation peut aider les gouvernements à diagnostiquer les aspects présentant éventuellement des lacunes dans leur manière de formuler leur gouvernance nationale des migrations.

Outils d'indicateurs de cohérence : Certains outils ont été créés en prévoyant des indicateurs spécialisés en tant qu'outil de diagnostic de la cohérence politique. Par exemple, le *Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local* de l'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement des Nations Unies peut être utilisé en tant qu'outil permettant aux gouvernements d'identifier les lacunes dans les institutions, les politiques et les interventions ou les faiblesses de leur gouvernance des migrations. Le Guide présente des indicateurs couvrant diverses questions telles que les droits des migrants, l'éducation inclusive, l'emploi inclusif et les soins de

santé inclusifs, qui se focalisent sur les processus et les structures nécessaires pour promouvoir une cohérence politique. Ces indicateurs sont assortis de questions auxquelles les praticiens peuvent répondre pour identifier toute incohérence spécifique, les aidant ainsi à élaborer des moyens pour les modifier. Cet outil est adapté à le Programme 2030 ; les indicateurs sont liés aux cibles des ODD et les organes de mise en œuvre peuvent consulter ceux sur lesquels ils souhaitent placer l'accent en fonction de leurs cibles prioritaires. Bien que l'outil soit destiné aux acteurs infranationaux, les acteurs nationaux pourraient également l'utiliser en adaptant légèrement les questions sur les indicateurs.

Évaluation rapide intégrée (ERI) du Programme des Nations Unies pour le développement : Dans le cadre d'un exercice d'intégration plus étendu, il est possible d'utiliser l'ERI pour contribuer à l'examen de l'état de préparation de la mise en œuvre des ODD dans certains domaines. De manière spécifique, l'ERI peut aider les acteurs à cartographier les cadres existants pertinents sur la migration et le développement, en vue d'identifier les lacunes que de nouvelles interventions peuvent aider à combler.



Des consultations ou des réunions peuvent être organisées pour discuter de l'ensemble des cibles choisies (et des indicateurs, s'ils ont été établis) et examiner les moyens de les faire avancer en tenant compte des politiques, des lois et d'autres cadres existants. Alternativement, des sessions pourraient être menées pour chaque cible. Ces sessions doivent comprendre tous les acteurs qui sont directement impliqués dans la formulation des indicateurs correspondant à cette cible et dans l'établissement de rapports sur ces indicateurs, ainsi que les acteurs d'autres domaines dont la participation est indirecte, tels que ceux d'autres ministères, afin d'aider à assurer une cohérence politique.

Le nombre, la nature et le format de ces sessions dépendront du contexte, y compris de facteurs tels que les délais, les ressources et les capacités. Les discussions doivent notamment viser à définir les bénéficiaires cibles des interventions, à identifier les parties prenantes pertinentes relativement à la mise en œuvre (y compris les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux), et à déterminer les ressources nécessaires ainsi que les moyens possibles de les augmenter, selon les besoins. Il s'agit également d'évaluer les capacités techniques existantes pour mener les interventions; des activités de renforcement des capacités pourraient être nécessaires. Lorsque des cibles intermédiaires ont été établies, les acteurs doivent examiner comment les atteindre dans les délais dont ils disposent.

Les organes de mise en œuvre pourraient également envisager de consulter l'OIM ou d'autres organisations dans le cadre d'interventions potentielles. Les organisations peuvent disposer d'une expérience étendue de divers aspects des cibles des ODD et peuvent aider à proposer des interventions adaptées au contexte local ou national qui s'appuient sur des politiques ou sur des programmes (voir l'encadré dans les Annexes pour un exemple sur l'OIM dans ce cadre). Les exemples de projets antérieurs d'intégration de la migration peuvent également être consultés, par exemple, les « *Récits de succès* » de l'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement des Nations Unies en soulignant et les relie à le Programme 2030⁸.

Exemples d'interventions possibles

Mise en œuvre d'une nouvelle politique et/ou d'une nouvelle législation

Les gouvernements pourraient envisager de mettre en œuvre une nouvelle politique et/ou une nouvelle législation relativement aux objectifs et aux cibles concernant la migration auxquels ils accordent la priorité. Cela peut offrir un moyen efficace d'apporter un changement transformationnel dans une ou plusieurs cibles. En Équateur par exemple, le gouvernement a mis en œuvre une loi sur la mobilité des personnes en 2017. Cette loi contribue directement à la cible d'ODD 10.7 (« Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées »). D'autres interventions possibles dans cette catégorie pourraient comprendre l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de politiques spécifiques à l'échelle nationale et/ou locale qui relient les programmes de développement à la migration. En Jamaïque par exemple, une politique nationale sur la migration et le développement finalisée en 2017 visait à fournir un cadre d'intégration de la migration internationale dans la planification du développement.

Intégration de la migration dans d'autres politiques, stratégies et/ou lois

Il est possible d'appliquer une approche de cohérence politique examinant comment d'autres politiques dans des secteurs tels que ceux de la main-d'œuvre, du logement, de la santé ou de l'agriculture affectent la migration et sont affectées par elle en intégrant la migration dans d'autres politiques. Par exemple, un gouvernement pourrait intégrer la migration dans ses stratégies et politiques sur la main-d'œuvre et l'éducation, en tenant compte de la dynamique

de la migration et des compétences des migrants dans les prévisions relatives au marché du travail et dans la planification de la demande et de l'offre de compétences à l'échelle nationale.

Intégration de la migration dans les programmes de développement

Il est possible que certains programmes de développement n'aient pas nécessairement été élaborés en tenant compte de la migration, et il pourrait être bénéfique d'y incorporer les objectifs liés à la migration. Ceci pourrait être appliqué aux programmes de développement dans n'importe quel secteur. L'objectif ici serait de comprendre si les questions liées à la migration sont pertinentes ou non par rapport au programme et comment il serait possible d'adapter le programme de façon à ce qu'il aborde ces questions. L'étendue de ce type d'intervention est variable. On pourrait déjà considérer que, dans son ensemble, l'exercice concernant les ODD sur la migration en fait partie.

Élaboration et mise en œuvre de programmes sur la migration

Pour certains ODD/cibles, des activités d'élaboration et de mise en œuvre de programmes sur la migration seront appropriées. Par exemple, si un gouvernement décide de prendre des mesures dans le cadre de la cible 8.8 (« Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »), il peut décider qu'un programme spécifique promouvant un recrutement éthique contribuera à réaliser des progrès dans l'atteinte de cette cible.

Adoption d'approches fondées sur les droits

Les acteurs peuvent recourir à des approches fondées sur les droits de l'homme pour traiter divers liens entre les ODD et la migration. Par exemple, pour avancer dans l'accomplissement de certaines cibles prioritaires, les gouvernements pourraient décider de renforcer l'accès des migrants à la justice, d'améliorer l'accès des personnes déplacées dans les zones urbaines aux services de base, d'apporter une assistance dans les crises de réfugiés prolongées, de défendre les droits au travail reconnus à l'échelle internationale ou de traiter diverses questions liées aux enfants migrants, en adoptant des approches fondées sur les droits.

Renforcement des capacités techniques et partage des connaissances

Il s'agit d'interventions nécessaires pour instaurer une culture d'apprentissage continu inclusive et proactive concernant la migration et les ODD. Elles doivent être continues et se dérouler à tous les niveaux du gouvernement. Certaines activités spécifiques de renforcement des capacités pourraient impliquer une série d'ateliers sur le processus de mise en œuvre des ODD ou une formation spécifique sur la migration et le développement. Par exemple, le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail propose des formations sur l'intégration de la migration dans les processus de planification des politiques nationales et locales. Les activités de partage de connaissances pourraient prévoir des plateformes d'apprentissage par les pairs ou de gestion des connaissances en ligne telles que le portail de Migration for Development (www.migration4development.org).



ÉTUDE DE CAS : ÉQUATEUR

Dans cette mise en œuvre de l'intégration de la migration, les acteurs ont élaboré et appliqué des politiques et des programmes divers concernant la migration et le développement dans la région, en intégrant la migration dans la planification de différentes administrations publiques. Par exemple, les administrations rattachées au gouvernement provincial, dont celles chargées de la souveraineté alimentaire, des services de santé, de la violence domestique et des handicaps, ainsi que d'autres, ont commencé à intégrer les migrants et les personnes déplacées parmi les bénéficiaires de leurs actions.

 Voir l'étude de cas complète → p. 137

Mobilisation de ressources

Dans le cadre des interventions, il pourrait être nécessaire d'identifier des sources de financement. Si cela se déroule dans le cadre d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD, les organes de mise en œuvre doivent suivre toutes les stratégies de mobilisation de ressources requises. Sinon, ou en sus de ce processus plus étendu, il est possible d'élaborer un plan de mobilisation de ressources pour déterminer les interventions proposées qui nécessitent des ressources supplémentaires, ainsi que les stratégies d'engagement auprès des partenaires de la coopération au développement et d'autres sources de financement. Ceci pourrait être particulièrement utile si un grand nombre d'interventions sont planifiées et/ou si de nouvelles ressources importantes seraient requises.

Il faut veiller à prévoir un budget portant non seulement sur l'intervention immédiate, mais également sur toute activité d'appui. Par exemple, l'intégration de la migration dans l'ensemble des cadres législatifs de différents secteurs pourrait nécessiter un renforcement substantiel des capacités de certains ministères ou départements.

Lors de l'examen des moyens de mobiliser des ressources, les acteurs gouvernementaux pourraient tenir des réunions bilatérales et des consultations de groupe avec les partenaires de la coopération au développement ainsi que d'autres partenaires potentiels pour examiner les possibilités en matière de financement. Ces sessions doivent également comprendre les agences gouvernementales pertinentes et tous les autres acteurs qui pourraient être impliqués dans la mise en œuvre. Elles doivent examiner les objectifs des acteurs gouvernementaux et leurs besoins en financements, ainsi que les intérêts des partenaires de financement dans certains domaines spécifiques. Parmi les sources de financement possibles figurent :

- Les stratégies locales et nationales existantes et les sources de financement destinées aux activités de développement
- D'autres fonds liés aux ODD (par exemple, le Fonds conjoint pour le Programme 2030 qui est à la disposition des équipes de pays des Nations Unies)
- Les fonds spécifiques à la migration provenant de partenaires de la coopération au développement et d'organisations multilatérales
- Des sources de financement innovantes liées à la migration, par exemple, les envois de fonds, notamment pour contribuer à l'exécution de projets au niveau local, ainsi que d'autres contributions de la diaspora qui pourraient aider à financer des interventions, y compris au travers de fondations spécialisées ou d'initiatives du secteur privé

3 Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action



Les acteurs gouvernementaux doivent finaliser les détails de la planification des interventions et officiellement adopter ces plans. Si cela se déroule dans le cadre de la mise en œuvre globale des ODD, les acteurs gouvernementaux doivent suivre tous les processus de planification formalisés requis. Sinon, ou en sus de cette mise en œuvre globale, ils peuvent décider d'élaborer un plan d'action sur la migration et les ODD. Ce plan présentera une synthèse des cibles d'ODD prioritaires et des interventions visant à les atteindre ainsi que des détails plus approfondis sur leur élaboration et leur mise en œuvre. Voir l'outil de mise en œuvre : Critères du plan d'action.

Avant son adoption, le plan doit faire l'objet d'un examen. Si le plan se déroule au niveau national, il est possible de l'examiner lors d'un atelier interministériel. S'il se déroule au niveau local, il est possible de l'examiner le plan dans le cadre d'ateliers multipartites locaux. Dans l'idéal, le processus d'examen comprendra des représentants de la société civile, du monde académique, d'agences internationales et d'autres acteurs. Ces ateliers doivent viser à valider et à approuver le plan en discutant des interventions identifiées, en confirmant qu'elles sont effectivement pertinentes pour les cibles des ODD et pour le contexte local ou national, et en passant en revue les actions requises, les délais, l'implication des parties prenantes, le budget et d'autres détails. Avant l'adoption du plan, l'organe de mise en œuvre doit le finaliser conformément à tous les intrants éventuels issus de l'ensemble des processus d'examen.

Il est conseillé de conserver le plan sous forme de document évolutif. Cela permet ainsi de tenir compte des mises à jour ou des changements potentiels apportés dans les interventions liées aux ODD et à la migration, et d'élaborer et d'ajouter davantage d'informations sur les ODD et la migration avant 2030.





OBJECTIFS LOCAUX OU NATIONAUX	CIBLES DES ODD TRAITÉES
.....  
.....
.....
.....
.....

Interventions

Une liste des interventions pour traiter ces cibles. Pour chaque intervention, prévoir :

- Une description de l'intervention, le type de processus politique, le changement législatif, les programmes ou les projets
- La logique derrière cette intervention
- Les rôles et les tâches des acteurs de mise en œuvre à chaque étape de l'intervention (y compris la relation et la coordination entre ces acteurs)
- Délais
- Résultats et produits escomptés
- Toute activité de soutien, telle qu'une formation, un renforcement des capacités ou des activités de plaidoyer
- Ressources nécessaires pour l'intervention et description des accords de financement
- Déroulement des activités de suivi et d'évaluation (en fonction des indicateurs et des mécanismes de suivi et d'établissement de rapports identifiés dans la section «Suivi et établissement de rapports»).

Remarque: lorsque des cibles intermédiaires ont été établies, les délais des activités et les résultats escomptés doivent illustrer la manière d'atteindre ces cibles.



Migration

Alliance 8.7

n.d. Site Internet d'Alliance 8.7. Disponible à l'adresse: www.alliance87.org.

Counter-Trafficking Data Collaborative (CTDC)

n.d. Site Internet du CTDC. Disponible à l'adresse: www.ctdatacollaborative.org.

Centre européen de gestion des politiques de développement (CEGPD) et Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM)

2013 « *Migration and Development Policies and Practices: A mapping study of eleven European countries and the European Commission* » (Les politiques et les pratiques liées à la migration et au développement: une étude cartographique de onze pays européens et de la Commission européenne). CEGPD/CIDPM, n.p.

Foresti, Marta et Jessica Hagen-Zanker

2017 « *Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'Outre-mer (ODI), Londres.

Global Migration Policy Associates (GMPA)

2016 « *The Sustainable Development Goals and Migrants/Migration: Regarding the UN 2030 Sustainable Development Agenda* ». GMPA, n.p.

Hong, Amy et Anna Knoll

2016 « *Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence* » (Renforcement de lien entre la migration et le développement par le biais d'une amélioration de la cohérence des politiques et des institutions). Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD), n.p.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

2011 « *Labour migration from Colombo Process countries: Good practices, challenges and ways forward* » (La migration de travail depuis les pays du Processus de Colombo: bonnes pratiques, défis et marche à suivre). OIM, Genève.

2011 « *Les Éléments Essentiels de Gestion des Migrations* ». OIM, Genève. (Version actualisée à paraître)

2014 « *Handbook to develop projects on remittances: Good practices to maximize the impact of remittances on development* » (Manuel d'élaboration de projets sur les envois de fonds: bonnes pratiques permettant de maximiser l'impact des envois de fonds sur le développement). OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Groupe mondial sur la migration (GMG)

2010 « *Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners* » (Intégration de la migration dans la planification du développement: un manuel à l'attention des responsables politiques et des praticiens). GMG/OIM, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Migration Policy Institute (MPI)

2011 « *Comment associer les diasporas au développement: manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil* ». OIM/MPI, Genève.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Initiative conjointe des Nations Unies et de la Commission européenne pour la Migration et le Développement (ICMD)

n.d. « *Comment intégrer la migration dans la planification locale? Guide Méthodologique: à l'attention des collectivités territoriales Marocaines* ». OIM/ICMD, Maroc.



- 2015 « *White Paper: Mainstreaming migration into local development planning and beyond* » (Livre blanc : intégration de la migration dans la planification du développement local et au-delà). OIM/ICMD, n.p.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- n.d. « *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement* ». OCDE, Paris.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- n.d. « *Promoting Development Approaches to Migration and Displacement: Five UNDP Specific Focus Areas* » (Promotion d'approches de développement relatives à la migration et aux déplacements : cinq domaines d'intérêts spécifiques du PNUD). PNUD, New York.
- 2015 « *Guidance Note: A Development Approach to Migration and Displacement* » (Note d'orientation : une approche de développement relative à la migration et aux déplacements). PNUD, New York.
- 2017 « *Municipalities and People on the Move: Cities' Development Policies for Successful Local Management of Migration and Displacement* » (Municipalités et personnes en déplacement : politiques de développement des villes pour mener à bien la gestion locale de la migration et des déplacements). PNUD, New York.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

- 2016 « *Cities Welcoming Refugees and Migrants Enhancing effective urban governance in an age of migration* » (Les villes accueillent les réfugiés et les migrants, renforçant ainsi l'efficacité de la gouvernance urbaine à une époque marquée par la migration). UNESCO, France.

Initiative Conjointe des Nations Unies pour la Migration et le Développement (ICMD)

- n.d. Boîte à outils de l'ICMD. Disponible (en anglais) sur le site : www.migration4development.org/en/resources/toolbox/training.
- n.d. « *Guide de mise en œuvre pour intégrer la migration dans la coopération décentralisée* ». ICMD, Bruxelles.
- n.d. « *Migration et développement: une approche issue de la base* ». ICMD, Bruxelles.
- 2012 « *Mapping Local Authorities' Practices in the Area of Migration and Development* » (Cartographie des pratiques des autorités locales dans le domaine de la migration et du développement). ICMD, Bruxelles.
- 2015 « *L'Agenda Local sur la Migration et le Développement: Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement (Document final Quito)* ». ICMD, Bruxelles.
- 2016 « *Migrants' Integration as a Pre-requisite for Development: The Role of Cities* » (L'intégration des migrants en tant que condition préalable au développement : le rôle des villes). ICMD, Bruxelles.
- 2016 « *Summid Calabarzon: The LGU's Guide to Mainstreaming International Migration and Development in Local Development Planning and Governance* » (Summid Calabarzon : le guide des unités administratives locales pour intégrer la migration internationale et le développement dans la planification du développement et la gouvernance à l'échelle locale). ICMD, Philippines.
- 2016 « *Mainstreaming Migration and Development in Local Governance: A Local Governance Approach and Experiences from Region 4A-Calabarzon* » (L'intégration de la migration et du développement dans la gouvernance locale : une approche de la gouvernance locale et expériences de la région 4A-Calabarzon). ICMD, Philippines.
- 2017 « *Success Stories: A collection of good practices and lessons learnt by local actors harnessing the development potential of migration* » (Récits de réussite : un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés par les acteurs locaux qui mettent à profit le potentiel de la migration pour le développement). ICMD, Bruxelles.
- 2017 « *Policy Brief: Policy Coherence in Migration and Development at the Local Level* » (Condensé politique : cohérence politique dans la migration et le développement au niveau local). ICMD, Berlin.

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- 2010 « *WHO Global Code of Practice of the International Recruitment of Health Personnel: Sixty-third World Health Assembly* » (Code mondial de pratique de l'OMS en matière de recrutement international de personnel de santé : soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé). OMS, Genève.

Généralités

Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, ONU-Habitat et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

n.d. La boîte à outils pour localiser les Objectifs de développement durable. «*Localisation des ODD*» (site Internet). Disponible à l'adresse : <http://localizingthesdgs.org>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2016 «*Better Policies for Sustainable Development 2016: A New Framework for Policy Coherence*» (Des politiques améliorées pour le développement durable 2016 : un nouveau cadre pour la cohérence des politiques). OCDE, Paris.

Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)

2015 «*Objectifs de développement durable: ce que les gouvernements locaux doivent savoir*». CGLU, Barcelone.

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

2016 Renforcement de la sensibilisation, création de politiques cohérentes sur le plan horizontal et création de politiques cohérentes sur le plan vertical. Dans «*Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030*». GNUD, Genève. Disponible sur le site : <https://undg.org/wp-content/uploads/2017/03/UNDG-Mainstreaming-the-2030-Agenda-Reference-Guide-French.pdf>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

n.d. «*Development Finance Assessment and Integrated Financing Solutions: Achieving the Sustainable Development Goals in the Era of the Addis Ababa Action Agenda*» (Évaluation des financements du développement et solutions de financements intégrées : l'atteinte des Objectifs de développement durable dans l'ère du Programme d'action d'Addis-Abeba). PNUD, Bangkok.

2017 «*Rapid Integrated Assessment (RIA): Tool to facilitate mainstreaming of SDGs into national and local plans*» (Évaluation rapide intégrée (ERI) : un outil pour faciliter l'intégration des ODD dans les plans nationaux et locaux). PNUD, New York.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

2015 Module 6, diapositives 55 à 60 et 64. Dans «*UNITAR-UN Development Group Briefing Kit for SDGs*» (Ensemble d'informations de l'UNITAR et du Groupe des Nations Unies pour le développement en faveur des ODD). UNITAR, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : <http://cifal-flanders.org/new-unitar-un-development-group-briefing-kit-for-sdgs>.

École des cadres du système des Nations Unies (ECSNU)

2017 Cours fondamental sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (cours en ligne). ECSNU. Disponible sur le site : www.localizingthesdgs.org/library/view/270.

ONU Femmes

2018 Chapitres 5 et 6. Dans «*Traduire les promesses en actions: l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*» 2018. ONU Femmes, Genève.

Universiteit Leiden

n.d. Cours en ligne de la SDG Initiative. Disponibles (en anglais) sur le site : www.sdginitiative.org.



Cette étape comprend la collecte et le suivi des données liées à la migration et aux ODD ainsi que l'établissement de rapports sur ces données et leur analyse. Elle propose des conseils sur les mesures que les organes de mise en œuvre peuvent prendre en vue d'améliorer la qualité globale des données sur la migration.



Les parties prenantes pourraient être engagées dans cette étape, dans les conditions suivantes :

- Consultation en tant que source de données potentielles
- Assistance dans le renforcement des capacités

Compréhension du suivi et de l'élaboration de rapports

Une forme de suivi est nécessaire dans toute activité liée aux Objectifs de développement durable (ODD). Que les organes de mise en œuvre mènent un projet de petite envergure sur les ODD et la migration ou un exercice d'intégration pangouvernementale de la migration dans l'ensemble des ministères, ils doivent mener un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des cibles des ODD et en faire rapport aux niveaux local, national et/ou mondial. Étant donné que les ODD sont un processus que s'approprient les pays, c'est aux gouvernements nationaux qu'incombe la responsabilité d'établir des rapports sur les ODD.

La mise en place de structures de rapports efficaces aux niveaux local et national permet de renforcer la redevabilité dans le cadre du Programme 2030. Il est essentiel d'assurer l'établissement de rapports réguliers aux niveaux local et national, car il n'est demandé aux pays de ne soumettre des rapports que deux fois à l'échelle mondiale avant 2030. En outre, l'établissement de rapports permet au gouvernement d'utiliser le processus de suivi des ODD comme outil de gestion continue. Un cadre solide d'indicateurs et de rapports peut être très utile, car il peut aider à transformer le cadre des ODD en outil permettant au gouvernement d'orienter les politiques et les programmes sur la migration.

Le suivi et l'établissement de rapports comportent également une dimension majeure de renforcement des capacités. La satisfaction aux exigences en matière de suivi et d'examen des objectifs est un processus complexe, qui peut représenter une lourde charge de travail pour les gouvernements, notamment pour les bureaux nationaux de la statistique. Pour assurer un suivi mondial des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD, le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux ODD (GIE-ODD) a dressé une liste de 232 indicateurs mondiaux individuels, dont certains portent sur la migration. La collecte et le suivi des données pour les indicateurs constituent un exercice complexe et ce, comme indiqué ci-dessous dans la présente section, particulièrement pour certains des indicateurs liés à la migration. Si les gouvernements élaborent d'autres indicateurs ou mécanismes de suivi, il sera probablement nécessaire d'améliorer leurs capacités en matière de données sur la migration. Dans tous les cas, d'importants volumes de nouvelles données sur la mi-

gration seront ainsi requis, et il est nécessaire d'améliorer les données aux niveaux local, national, régional et mondial pour les besoins des activités de suivi des ODD. Ces volumes nécessiteront ensuite l'adoption de nouvelles méthodologies, la mobilisation de financements complémentaires et un renforcement des capacités. On peut considérer que les initiatives en faveur du Programme 2030 offrent une occasion majeure de renforcer les données sur la migration, et un certain nombre de mesures peuvent être prises par les gouvernements pour y parvenir.

Le suivi et l'établissement de rapports peuvent impliquer la conduite d'un exercice de cartographie des données, l'élaboration de nouveaux indicateurs, une amélioration de la désagrégation des données, la mise en place de systèmes de rapports et la prise de mesures visant à renforcer les capacités en matière de données sur la migration dans le contexte des ODD.

L'approche proposée dans ce guide consiste à choisir des priorités pour les ODD, à élaborer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre de ces priorités, puis à élaborer et mettre en œuvre des interventions spécifiques. Il convient de noter que certains acteurs pourraient ne pas mettre en œuvre des interventions liées aux ODD, et qu'il est possible qu'ils se contentent de soumettre des rapports sur les ODD sans prendre de mesures de mise en œuvre, soit par choix soit par manque de capacités. Alternativement, dans certains cas, les organes de mise en œuvre pourraient décider de choisir des priorités pour les ODD, d'élaborer et de mettre en œuvre des interventions et ensuite seulement d'élaborer des indicateurs. Il convient de noter que, si des indicateurs sont initialement élaborés dans le cadre des priorités en matière de migration, les interventions peuvent être plus significatives, car elles visent à traiter les indicateurs qui reflètent les priorités.

Les acteurs gouvernementaux devront soumettre des rapports sur les cibles des ODD, notamment en utilisant des indicateurs établis ou sélectionnés. Les données nécessaires sur les indicateurs doivent être présentées à l'organe chargé d'établir des rapports, soit directement soit selon ce qui a été convenu au préalable. Une fois que les interventions sont opérationnelles, il pourrait être nécessaire d'affiner les méthodologies des indicateurs ou d'y apporter certains changements, par exemple, en ajoutant des acteurs ou en ajustant le délai imparti pour la collecte de données. Les méthodologies pour les indicateurs doivent être révisées et adaptées selon les besoins.

Le suivi des ODD ne s'arrête pas une fois que des rapports sur les indicateurs ont été établis. Il est nécessaire d'assurer une évaluation continue des interventions et, à cette fin, il est possible d'établir d'autres méthodes de suivi et d'évaluation formelles ou informelles⁹. Les organes de mise en œuvre pourraient mettre en place des évaluations visant à déterminer les changements apportés dans les indicateurs relativement à des interventions spécifiques, par le biais d'inspections, d'évaluations et de recherches régulières ainsi que d'autres processus, permettant ainsi de passer à une approche fondée sur les faits dans le cadre de l'élaboration des interventions et des prises de décisions sur la migration et le développement. Il doit y avoir des boucles de rétroaction entre tous les mécanismes de suivi et l'affinement des interventions ou l'élaboration et la planification d'interventions futures. Dans l'idéal, les interventions comprendraient également des mécanismes permettant aux citoyens, y compris les migrants, de formuler des commentaires. En particulier, il est essentiel de faire en sorte que les parties prenantes puissent se faire entendre à tout moment relativement à l'intervention s'il s'agit d'un changement législatif permanent.

Les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que l'on peut tirer des enseignements de leurs interventions et du processus de mise en œuvre des ODD dans son ensemble. Ceci est possible en publiant en ligne les résultats des programmes ou des projets, en promouvant les produits de connaissances basés sur les interventions ainsi qu'en organisant et/ou en participant à des événements de partage de connaissances sur la migration et/ou le développement en vue de promouvoir les bonnes pratiques et les enseignements tirés.



Intégration dans une initiative plus étendue

Lorsque l'étape de suivi et d'établissement de rapports est intégrée dans des activités menées dans le cadre d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD, les orientations contenues dans cette section doivent être adaptées selon les besoins. Chacune de ces activités – la cartographie des données, l'élaboration d'indicateurs et l'établissement de rapports – peut être menée indépendamment et intégrée dans un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD ou être utilisée afin d'orienter un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD axé sur la migration. Par exemple, si un exercice mené à l'échelle nationale vise à déterminer la faisabilité de l'élaboration de différents indicateurs sur les ODD dans plusieurs secteurs, les organes de mise en œuvre peuvent utiliser le modèle de cartographie des données ou des domaines de données proposés sur la migration pour identifier les sources de données existantes sur la migration telles que des recensements, des données administratives, des enquêtes auprès des ménages, des sources d'importants volumes de données et d'autres.

Prise de mesures à différents niveaux du gouvernement

Les orientations figurant dans cette section s'appliquent généralement de la même manière aux acteurs à tous les niveaux du gouvernement; si ces activités doivent différer, ce point est précisé, et des conseils différenciés sont fournis. Toutefois, certains points initiaux doivent être pris en compte à différents niveaux.

Les bureaux nationaux de la statistique doivent endosser un rôle clé dans le suivi des ODD et l'établissement de rapports y afférents ainsi que dans d'autres activités liées aux données. En consultation avec les responsables politiques au niveau national, les bureaux nationaux de la statistique doivent mener le processus d'élaboration d'indicateurs, rassembler et coordonner la fourniture de données et soumettre des rapports sur les indicateurs. Alternativement, un autre organe, tel que l'agence chargée de la migration et de la planification du développement ou l'organe principal d'exécution du processus de mise en œuvre des ODD, pourrait assumer la direction. Dans un tel cas, il faut assurer une collaboration étroite entre cet organe et le bureau national de la statistique. Si le pays a précédemment participé à des initiatives liées aux données sur la migration en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), telles que la conduite d'une évaluation du profil migratoire ou d'indicateurs de gouvernance des migrations (IGM), tout groupe de travail technique ou d'autres organes mis en place dans le cadre de ce processus pourrai(en)t assumer la direction.

Au niveau local, les organes de mise en œuvre devront décider de la manière dont ils s'engageront auprès des bureaux nationaux de la statistique. S'il existe des bureaux de la statistique au niveau local, régional ou fédéral, ceux-ci pourraient mener cette étape. En l'absence de tels organes et s'il n'existe des bureaux de la statistique qu'au niveau national, les organes locaux de mise en œuvre pourraient convenir de collaborer avec eux, selon les besoins. Le bureau national de la statistique pourrait fournir des contributions et des orientations aux étapes convenues du processus. La nature de cette collaboration dépendra du contexte ainsi que des capacités des responsables politiques et des statisticiens au niveau local.

À tous les niveaux, une collaboration étroite entre les organes de mise en œuvre et les organes statistiques pertinents lors du suivi et de l'établissement de rapports est importante. Ceci permet de s'assurer que les cibles des ODD et la planification générale sont globalement mesurables et, en conséquence, que les indicateurs sont acceptés et pertinents pour les responsables politiques

1 Cartographie des données sur la migration

Pour élaborer des systèmes de suivi des ODD qui sont aussi significatifs que possible, il est conseillé de mener un exercice de cartographie des données afin d'assurer une évaluation approfondie des données sur la migration qui sont disponibles. Les organes de mise en œuvre pourraient choisir de mener cet exercice pour chacune des cibles sélectionnées ou uniquement pour certaines, selon les besoins. Une fois que les cibles ont été choisies, les organes de mise en œuvre doivent dresser un bilan des données existantes qui portent sur les cibles, afin de déterminer celles qui sont disponibles et les options d'indicateurs possibles. Ceci peut être effectué en prévoyant une étape de cartographie des données en vue de rassembler des informations sur les données déjà acquises qui pourraient porter sur cette cible et sur la manière de les utiliser. S'il existe déjà un ensemble de données suffisantes sur la migration ou des indicateurs locaux ou nationaux que l'on peut utiliser pour les cibles, il est possible d'ignorer l'étape de cartographie des données.

Si l'objectif est de mener un suivi des cibles spécifiques à la migration, les organes de mise en œuvre doivent d'abord déterminer s'ils peuvent déjà élaborer les indicateurs mondiaux qui sont liés à la migration, tels qu'ils sont définis par le GIE-ODD. Veuillez noter que nombre des indicateurs mondiaux liés à la migration prévoient des méthodologies relativement peu élaborées; un grand nombre sont classés comme des indicateurs de niveau III, ce qui signifie qu'ils ne prévoient pas de méthodologies ou de normes établies à l'échelle internationale et que les pays ne génèrent pas régulièrement des données pertinentes¹⁰. Néanmoins, les pays doivent vérifier s'ils sont en mesure d'élaborer ces indicateurs conformément à la description du GIE-ODD, car cela facilite la comparabilité mondiale des données sur la migration. Ci-dessous figurent les indicateurs mondiaux qui se réfèrent directement à la migration, ainsi que leurs agences administratrices. Veuillez noter que, pour nombre de ces indicateurs, l'élaboration de méthodologies est encore en cours, et que divers organismes des Nations Unies déploient actuellement des efforts visant à affiner ces indicateurs et à proposer des orientations aux États.

La cartographie des données impliquera un bilan des données disponibles pour chacun de ces indicateurs, en consultant les métadonnées afin de les comparer avec les données disponibles, y compris le niveau de désagrégation¹¹. L'exercice de cartographie des données devra aller plus loin, même s'il vise à mesurer les cibles mentionnées ici. Les gouvernements doivent élaborer un aperçu des données disponibles dans chaque domaine dépassant cette cartographie.

Il est nécessaire de dresser une liste des sources de données et des acteurs potentiels, y compris des agences gouvernementales, des bureaux locaux ou d'autres entités, qui pourraient détenir des données concernant une cible spécifique (voir la corrélation complète entre les cibles des ODD et la migration dans les Annexes pour des informations complémentaires). Par exemple, dans le cas de la cible 10. C, au niveau national, ce pourrait être la banque centrale et le ministère des Finances et, dans le cas d'une cible liée à la santé où la migration doit être intégrée au niveau local, il pourrait s'agir des unités de santé locales qui recueillent les dossiers administratifs pertinents. Il est important de veiller à ce que les sources existantes de données sur la migration soient utilisées aussi efficacement que possible et de s'efforcer de s'appuyer sur les processus de traitement des données qui existent déjà. Par conséquent, les sources de données communes sur la migration telles que des recensements de la population et de l'habitat et des enquêtes auprès des ménages doivent être intégrées, ainsi que les différentes sources de données administratives et, si possible, les sources non traditionnelles d'informations sur la migration, par exemple, les gros volumes de données¹².

Les acteurs internationaux non gouvernementaux et d'autres peuvent également être intégrés, par exemple, la Banque mondiale ou les institutions nationales des droits de l'homme; toutefois, les organes de mise en œuvre ne doivent pas perdre de vue la nécessité que les données utilisées pour les indicateurs soient exactes et



fiables. Les organes de mise en œuvre doivent également vérifier si un profil migratoire est disponible ou non pour leur pays en consultant le registre du Forum mondial sur la migration et le développement¹³. Étant donné que ces profils contiennent des informations complètes sur les sources de données liées à la migration qui sont disponibles dans chaque pays, si l'établissement d'un profil a été réalisé récemment, il est possible de l'utiliser en soutien à ce processus. Si un profil est disponible, mais qu'il n'est pas récent, les organes de mise en œuvre doivent déterminer si les informations sur la disponibilité des données sont toujours applicables et s'il est possible de les utiliser ou non. Les acteurs locaux pourraient également tirer parti des profils, car ils présentent les données sous-régionales qui sont disponibles dans les pays. Les acteurs doivent également consulter le portail de données sur la migration dans le monde de l'OIM¹⁴, qui pourrait contenir des informations pertinentes concernant les données existantes relatives à la migration.

Par la suite, des entretiens ou des consultations doivent être mené(e)s avec des parties prenantes sélectionnées pour rassembler ou consolider les informations sur les données pertinentes à collecter et à traiter relativement à la cible. Veuillez noter que les domaines de données proposés sont pour les cibles qui se réfèrent directement à la migration et ne couvrent pas les besoins en données pour les cibles dans d'autres secteurs. Pour ces dernières, l'exercice de cartographie des données pourrait se focaliser sur la conduite d'une enquête concernant l'étendue de la désagrégation par statut migratoire de toutes les données recueillies dans un secteur donné.



OUTIL Modèle de cartographie des données



OUTIL Domaines proposés pour la cartographie des données

Les informations rassemblées doivent comprendre les spécifications suivantes :

- Les données pertinentes qui sont recueillies ou reçues, y compris les variables selon lesquelles elles sont désagrégées
- Méthode et fréquence de la collecte ou de la réception des données
- Mode de stockage des données
- Si les données sont partagées avec d'autres organisations et, le cas échéant, comment et quand
- Si elles font l'objet de rapports et, le cas échéant, comment.

Une fois cet exercice terminé avec chaque partie prenante, on obtient un tableau complet de toutes les données disponibles pour une cible donnée. Les résultats de la cartographie des données doivent être analysés pour déterminer si les données portant sur un sujet spécifique lié à la migration sont adéquates, s'il existe d'importantes lacunes lorsque certaines données ne sont pas recueillies, mais pourraient être nécessaires et, le cas échéant, comment il serait possible de combler ces lacunes.

INDICATEURS MONDIAUX

AGENCES ADMINISTRATRICES


3.C.1 Densité et répartition du personnel de santé	OMS (voir les métadonnées)
4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation (quantification des efforts publics que les donateurs fournissent aux pays en développement pour des bourses d'études)	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (voir les métadonnées)
8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de la migration	Organisation internationale du Travail (OIT) (voir les métadonnées)
8.8.2 Niveau de conformité nationale avec les droits des travailleurs (liberté d'association et négociations collectives) en fonction des sources de textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et des lois nationales, par sexe et par statut migratoire	Organisation internationale du Travail (OIT) (voir les métadonnées)
10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en pourcentage de son revenu annuel dans le pays de destination	Banque mondiale et OIT ; en cours d'élaboration (voir le plan de travail)
10.7.2. Nombre de pays qui ont mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	ONU-DAES et OIM ; en cours d'élaboration (voir les métadonnées) Veuillez noter que, comme indiqué ci-dessous, il n'est pas possible aux gouvernements de soumettre des autoévaluations directement sur l'indicateur mondial 10.7.2 tel qu'il est formulé.
10.C.1 Coûts des envois de fonds des travailleurs migrants en pourcentage du montant transféré	Banque mondiale (voir les métadonnées)
16.2.2 Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants, ventilé par sexe, groupe d'âge et forme d'exploitation	Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (voir les métadonnées)
17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en pourcentage du PIB total	Banque mondiale (voir les métadonnées)
17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	En cours d'élaboration ; pour des informations, voir la page consacrée aux plans de travail de la Commission de la statistique des Nations Unies pour les indicateurs de niveau III.





ÉTUDE DE CAS : ARMÉNIE

L'acteur de mise en œuvre a mené un examen étendu des sources de données sur la migration à l'échelle nationale, y compris des sources de données statistiques et administratives, afin d'évaluer la disponibilité des données dans l'ensemble des sujets touchant à la migration. L'exercice visait à examiner la collecte, le stockage, le traitement, le partage, la diffusion et la publication des données sur la migration. Suite à cette cartographie des données, des indicateurs nationaux indirects ont été élaborés pour les cinq cibles prioritaires.

 Voir l'étude de cas complète → p. 125

2 Élaboration d'indicateurs

Une fois que l'on a dressé le tableau des données disponibles pour les cibles prioritaires, les organes de mise en œuvre doivent déterminer les indicateurs qui doivent faire l'objet de rapports. Si l'exercice de cartographie révèle qu'il est possible d'établir des rapports sur les indicateurs mondiaux, ceux-ci doivent être utilisés afin de pouvoir comparer les progrès réalisés avec ceux des autres pays. S'il n'est pas possible de soumettre des rapports sur les indicateurs mondiaux ou en sus du processus, les gouvernements pourraient élaborer des indicateurs indirects pour mener un suivi des cibles séparément au niveau local ou national.

Pour plusieurs raisons, ceci pourrait offrir une approche efficace aux gouvernements. Premièrement, tous les indicateurs mondiaux ne sont pas appropriés pour une utilisation à l'échelle nationale. Par exemple, certains ne permettent pas une autoévaluation au niveau national, y compris l'indicateur 10.7.2 « nombre de pays qui ont mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées ». Deuxièmement, comme il est indiqué ci-dessus, nombre des indicateurs mondiaux liés à la migration prévoient des méthodologies relativement peu élaborées. Troisièmement, les indicateurs indirects peuvent être utiles, car ils sont adaptés et axés sur le contexte, en ce qu'ils peuvent s'appuyer sur les capacités existantes en matière de données sur la migration et refléter les priorités de la migration pour le gouvernement local ou national. Les indicateurs indirects permettent aux gouvernements de mener un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte d'objectifs locaux ou nationaux spécifiques liés à la migration qui ne sont pas reflétés dans les indicateurs mondiaux.

La plupart du temps, ceci sera particulièrement pertinent dans le cadre de l'intégration de la migration dans l'ensemble de la mise en œuvre des ODD, car la majorité des indicateurs mondiaux ne mentionnent pas la migration. Par exemple, si les acteurs intègrent la migration dans certaines cibles liées à l'éducation, ils constateront qu'il est nécessaire d'adapter les indicateurs mondiaux, car ceux-ci ne mentionnent pas la migration – tout au moins en en prévoyant une désagrégation selon le statut migratoire (voir la section suivante pour des orientations sur la désagrégation). En menant un suivi annuel de ces indicateurs jusqu'en 2030, les gouvernements peuvent se rendre compte des progrès accomplis dans les questions prioritaires liées à la migration.

Ainsi, bien que les indicateurs indirects puissent ne pas toujours être comparables à ceux d'autres pays, ils peuvent aboutir à des rapports significatifs sur la migration et renforcer la redevabilité des gouvernements concernant l'atteinte des objectifs liés à la migration dans le cadre du Programme 2030. Pour établir un équilibre entre le suivi des ODD à l'échelle mondiale et la pertinence au niveau local/national, les organes de mise en œuvre pourraient envisager d'utiliser un mélange d'indicateurs mondiaux et indirects. Lorsque cela se déroule en dehors d'un processus plus étendu de mise en œuvre des ODD dans un pays, les responsables de ce processus doivent

être tenus informés des étapes visant à assurer autant que possible une harmonisation de tous les autres processus de suivi. Dans certains cas, le bureau national de la statistique pourrait déjà être en train de mener les deux processus; sinon, il doit être informé des activités que mènent les autres acteurs dans ce domaine.

Les organes de mise en œuvre peuvent choisir le nombre d'indicateurs à créer pour chaque cible, selon leurs capacités et leurs ressources; souvent, chaque organe en choisit un à trois. Les principes ci-dessous doivent être respectés pour orienter l'élaboration d'indicateurs¹⁵:

- Les indicateurs doivent refléter les priorités locales ou nationales et mesurer les aspects de la cible qui sont pertinents relativement au contexte.
- Les indicateurs doivent être établis à partir de sources de données fiables et bien établies.
- Au fil du temps, il devrait être possible de collecter régulièrement les données pour l'indicateur.
- Autant que possible, les indicateurs doivent s'appuyer sur la collecte des données existantes et les processus y afférents, afin de minimiser le volume de travail supplémentaire et de contribuer à la durabilité des mesures. Il convient d'utiliser la cartographie de données pour y parvenir.
- Les indicateurs doivent être simples à interpréter et à communiquer au public et à la société civile.
- Il s'agit de privilégier les indicateurs de résultats plutôt que les indicateurs de processus ou d'intrants. Autant que possible, les indicateurs doivent mesurer les résultats; par exemple, plutôt que d'utiliser «le nombre de programmes de formation disponibles pour les personnes de retour», utiliser «la proportion de personnes de retour ayant décroché un diplôme grâce aux programmes de formation qui sont employées dans un délai d'un an».
- Les indicateurs doivent correspondre autant que possible aux normes et aux orientations internationales concernées. Bien que les indicateurs eux-mêmes diffèrent des indicateurs mondiaux sur les ODD, ils doivent respecter la terminologie et les définitions établies à l'échelle internationale, par exemple, celles qui figurent dans «*Recommandations des Nations Unies en matière de statistiques des migrations internationales*¹⁶».



OUTIL Modèle d'indicateur



OUTIL Liste de contrôle de l'élaboration d'indicateurs

Il pourrait être nécessaire d'adapter les systèmes et les processus liés aux données afin de s'assurer que les données sont recueillies de façon appropriée. Par exemple, les organes de mise en œuvre pourraient découvrir que les données requises pour un indicateur ont déjà été collectées, mais qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un rapport ou d'une analyse. L'étendue de l'élaboration des systèmes et des processus liés aux données dépend des ressources et des capacités disponibles. Souvent, l'adaptation des processus est relativement simple. Par exemple, les données pertinentes sont fréquemment recueillies par différentes parties prenantes, mais elles ne sont pas compilées par un seul organisme; dans ce cas, il ne serait pas trop fastidieux d'établir un mécanisme de partage des données entre les parties prenantes afin qu'un seul acteur puisse compiler et diffuser les données.

Chaque indicateur doit être assorti d'une courte description des métadonnées et de la méthodologie. En outre, lorsque des données de référence sont disponibles, il est possible de les intégrer – si les données sont disponibles ou si un indicateur est déjà opérationnel. Veuillez consulter l'exemple d'indicateurs indirects ci-dessous pour la cible 10.7.

Si un pays a participé à une évaluation d'indicateurs de gouvernance des migrations (IGM) avec l'OIM, les gouvernements peuvent utiliser ces résultats pour soumettre des rapports sur les progrès accomplis relativement à la cible 10.7 et à d'autres cibles concernant la migration en indiquant et en suivant leur performance dans l'ensemble des divers domaines de gouvernance des migrations. Bien que ces éléments ne mesurent que les intrants, les IGM offrent une mesure utile des progrès accomplis en matière de gouvernance des migrations¹⁷. Si une évaluation nationale a eu lieu, il convient d'en mener un suivi et de l'utiliser parmi les solutions possibles pour mesurer les progrès dans l'atteinte des ODD. La liste finale des indicateurs doit être officiellement examinée et adoptée par l'organe de mise en œuvre et toutes les parties prenantes concernées.

ÉLABORATION D'INDICATEURS INDIRECTS POUR LA CIBLE 10.7

Dans certains pays, les gouvernements ont élaboré des indicateurs indirects pour la cible 10.7, reconnaissant que les indicateurs pour la cible au niveau mondial ne sont pas adaptés. Dans ce cas, les indicateurs ont été élaborés en tenant compte du contexte local et/ou national, ainsi que des stratégies et des objectifs pertinents en matière de migration et de développement. En consé-

quence, les indicateurs dans chaque cas soulignent des priorités spécifiques pour ce pays en vertu de la cible 10.7, qui varient selon les conditions d'asile et le niveau d'équité du recrutement¹⁹. Ceci permet aux pays de mesurer les progrès incrémentiels qui seront réalisés dans ces domaines jusqu'en 2030 et de soutenir la formulation de politiques fondées sur les faits à l'avenir.

PAYS	INDICATEUR(S) NATIONAL(AUX)	CONTEXTE
Moldavie¹⁹	<p>Nombre d'accords bilatéraux sur l'emploi à l'étranger</p> <p>Nombre d'accords bilatéraux sur la sécurité sociale</p>	<p>En 2016, le gouvernement de la République de Moldavie et l'équipe de pays des Nations Unies ont mené un processus d'établissement et de modification des cibles d'ODD prioritaires et élaboré des indicateurs pertinents associés. Un exercice de cartographie a été mené afin d'examiner la disponibilité des données par rapport aux indicateurs mondiaux, d'identifier les lacunes éventuelles dans les données nationales relativement à ces indicateurs et de proposer des indicateurs indirects supplémentaires selon les besoins.</p> <p>L'une des priorités de la Moldavie dans le cadre de la cible 10.7 était d'assurer des processus réguliers, équitables et bien éclairés pour les migrants en facilitant des accords bilatéraux relatifs à la migration et en améliorant certaines dispositions sur les droits des travailleurs. Les indicateurs indirects pour cette cible reflètent ces priorités.</p>
Népal²⁰	<p>La proportion de migrants qui bénéficient d'orientations complètes avant leur migration</p> <p>Le coût de recrutement à la charge de la main-d'œuvre migrante (coût moyen en dollars pour la Malaisie, la Corée du Sud et le Moyen-Orient)</p>	<p>Un rapport de référence sur les ODD a été élaboré par la Commission nationale de planification (CNP) du gouvernement du Népal en consultation avec les ministères sectoriels, la société civile, le secteur privé, les partenaires de développement et les institutions universitaires. Ce rapport comprenait l'élaboration d'indicateurs indirects nationaux pour certaines cibles.</p> <p>Les indicateurs élaborés pour la cible 10.7 reflètent une focalisation sur la migration de la main-d'œuvre et portent sur une hausse des formations destinées aux migrants et sur une réduction des coûts de recrutement. En outre, cette réduction est particulièrement pertinente, car elle permet de mener un suivi des coûts dans trois corridors de migration communs spécifiques pour le Népal.</p>



Arménie²¹

Pourcentage de migrants de retour qui ont occupé des emplois rémunérés au cours des sept jours précédents

Proportion de demandes d'asiles individuelles acceptées

En 2016, le gouvernement de l'Arménie a lancé un processus de nationalisation de la migration et des ODD dirigé par le bureau national de la statistique, avec le soutien de l'OIM. Ce processus comprenait l'élaboration d'indicateurs indirects pour des cibles d'ODD sélectionnées.

Ces indicateurs reflètent les priorités nationales identifiées en matière d'amélioration de l'intégration des migrants de retour sur le marché du travail et de renforcement de l'efficacité des systèmes d'asile nationaux. Ceux-ci tiennent également compte des capacités nationales en matière de données et font appel à un vaste éventail de sources de données existantes; les capacités nationales en matière de données s'appuient sur des enquêtes régulières auprès des ménages et les sources de données existantes, sur les dossiers du ministère de la Migration.

Géorgie²²

Hausse du nombre d'accords sur la migration circulaire

Nombre de bénéficiaires d'accords sur la migration circulaire

Nombre de migrants employés (en Géorgie)

Nombre de citoyens géorgiens employés à l'étranger par le biais d'agences de recrutement intérimaire

En 2015, le gouvernement de la Géorgie a établi un groupe de travail technique conjoint comprenant le bureau national de la statistique, des experts de différents ministères sectoriels et l'équipe de pays des Nations Unies. Il a été demandé aux organes gouvernementaux de prévoir, conformément aux ODD, les priorités et les indicateurs pertinents, dont plusieurs comprenaient la migration.

Pour mesurer la cible 10.7, les parties prenantes ont décidé, dans la version préliminaire des indicateurs, de mener un suivi des migrations circulaires et de l'intégration des immigrants et des émigrés sur le marché du travail, ce qui illustre une focalisation globale sur la migration de la main-d'œuvre. En menant un suivi du nombre d'accords et de bénéficiaires des accords sur la migration circulaire, ces indicateurs visent à mesurer à la fois les intrants et les extrants.

Union**Européenne²³**

Nombre de premières demandes d'asile (nombre total et nombre de demandes acceptées) par habitant

En 2016, la Commission européenne a adopté le rapport «*Prochaines étapes pour un avenir européen durable*», qui présente le plan de l'Union européenne visant à intégrer les ODD dans le cadre politique européen. Ce rapport prévoit un cadre d'indicateurs visant à mener un suivi des progrès en matière d'atteinte des ODD dans le contexte de l'UE.

L'objectif de ces indicateurs consiste à mesurer les contributions des politiques de l'UE à le Programme 2030, et ce sont spécifiquement les indicateurs mesurant les impacts et les résultats des initiatives de l'UE qui ont été privilégiés. Ces indicateurs ont été élaborés à l'aide de données qui étaient déjà disponibles et régulièrement publiées. Cet indicateur a été élaboré pour contribuer à mesurer l'objectif 10, et s'appuie sur les données existantes de l'Eurostat.

3 Désagrégation par statut migratoire

Les ODD appellent spécifiquement à un renforcement de la désagrégation des données par statut migratoire, ce qui est essentiel pour intégrer la migration dans l'ensemble du Programme 2030. Cette désagrégation aide les praticiens à obtenir des informations qui dépassent les moyennes statistiques dans les données sur le développement et à comprendre les spécificités socioéconomiques des migrants ainsi que d'autres caractéristiques, telles que leur santé, leur éducation, leur situation en matière d'emploi et leur niveau de revenu. L'amélioration de la désagrégation est un domaine qui présente un intérêt particulièrement important, car elle est liée à l'intégration de la migration. La désagrégation des données par statut migratoire dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, du marché du travail et d'autres offre de nouvelles informations sur les migrants dans ces secteurs. Elle permet d'orienter les discussions sur la situation et les besoins des migrants dans ces secteurs et, par conséquent, elle donne aux responsables politiques les moyens d'y répondre. Ainsi, l'amélioration de la désagrégation est une condition préalable à la réussite de l'intégration de la migration, car elle facilite la prise en compte de la migration en tant que thème transversal dans l'ensemble des secteurs.

Suite à la cartographie de données, les organes de mise en œuvre pourraient constater que de nouveaux indicateurs sont nécessaires pour mesurer certaines cibles, et l'objectif pourrait plutôt consister à simplement ajouter la désagrégation par statut migratoire ou d'autres variables sur la migration aux indicateurs existants. Il pourrait s'agir d'indicateurs qui ont déjà été élaborés par une agence gouvernementale spécifique dans un secteur donné, par exemple, les statistiques annuelles sur la santé mentale provenant du ministère national de la Santé. Cela pourrait également être des indicateurs des ODD à l'échelle mondiale, par exemple, l'indicateur 4.3.1, « Pourcentage de jeunes et d'adultes ayant participé à un programme d'éducation et de formation formelle ou non formelle au cours des 12 derniers mois, par sexe ». Le Groupe consultatif d'experts indépendants (GCEI) recommande de désagréger 24 indicateurs mondiaux des ODD par statut migratoire²⁴, mais les gouvernements qui utilisent des indicateurs mondiaux pourraient constater qu'ils peuvent en désagréger davantage. Bien qu'il ne soit pas possible de désagréger certains indicateurs au niveau mondial du fait que ce sont des indicateurs composites ou collectés par différents pays, les pays individuels pourraient effectivement être en mesure de désagréger plus de 24 indicateurs.

Dans la pratique, la désagrégation des données par statut migratoire comprend l'intégration des variables suivantes dans les registres administratifs et dans la collecte de données de recensements²⁵ :

- Pays de naissance, y compris les personnes nées à l'étranger et autochtones
- Pays de citoyenneté, y compris les non-citoyens (ainsi que les personnes apatrides) et les citoyens.

Les gouvernements pourraient envisager de prendre d'autres mesures et de collecter des variables sur les aspects suivants :

- La raison de la migration
- La durée du séjour dans le pays
- Le pays de naissance de la personne et de ses parents (pour déterminer les migrants de première et de deuxième générations)
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile
- Les migrants internes ou les personnes déplacées dans leur propre pays²⁶
- Les migrants réguliers et irréguliers.

Il pourrait être possible d'utiliser les microdonnées de recensement existantes pour y parvenir. Les données du projet « Integrated Public Use Microdata Series » (IPUMS) peuvent désagréger un grand nombre d'indicateurs des ODD par statut de naissance pour différents pays ; par conséquent, les bureaux de la statistique ou les parties



prenantes concernées doivent maximiser l'utilisation de ces données, dans la mesure du possible²⁷.

Selon les besoins, les praticiens doivent également viser à renforcer la désagrégation des données sur la migration en fonction de variables diverses telles que l'âge, le sexe, la profession, la situation d'emploi et d'autres aspects, afin d'étendre les informations sur les populations de migrants. Par exemple, une désagrégation des données sur les victimes de la traite des personnes et les personnes déplacées de force selon ces variables aidera les praticiens à mieux répondre aux besoins de ces populations.

4 Établissement de rapports sur les indicateurs

Le processus de suivi et d'examen dans le cadre du Programme 2030 vise à « être ouvert, inclusif, participatif et transparent pour toutes les personnes et soutenir l'établissement des rapports par toutes les parties prenantes concernées ». Dans le même temps, une gestion efficace de l'établissement de rapports sur les ODD doit passer par une coordination étendue, car cet exercice peut être complexe. En effet, on dénombre quatre niveaux dans le processus de suivi et d'examen des ODD : mondial, régional, national et thématique. Ainsi, il est nécessaire de disposer de mécanismes d'établissement de rapports sur les indicateurs locaux et nationaux qui sont systématiques et transparents, tout en minimisant le fardeau de l'établissement de rapports. Les gouvernements pourraient décider d'adopter différentes approches dans l'établissement de rapports, selon leurs capacités et le contexte de leur pays.

Un mécanisme doit être mis en place pour soumettre des rapports sur les indicateurs de la migration. Les mécanismes d'établissement de rapports pourraient instaurer de nouveaux processus, ou des indicateurs pourraient être intégrés dans les plateformes de rapports existantes, telles que celles qui présentent des rapports sur d'autres progrès réalisés dans le développement au niveau local ou national par rapport aux plans. À l'échelle nationale, les bureaux nationaux de la statistique, les agences responsables de la migration ou de la planification du développement ou un autre organe de coordination pourraient publier les indicateurs. À l'échelle locale, l'agence gouvernementale ou l'organe de mise en œuvre compétent(e) doit le faire à l'aide d'une plateforme locale, telle que le site Internet de l'administration locale concernée, et pourrait envisager de soumettre des rapports complémentaires par le biais d'une plateforme administrée par le bureau national de la statistique. Dans l'idéal, ces informations doivent être publiées dans la ou les langue(s) nationale(s), ainsi qu'en anglais.

Quelle que soit l'approche adoptée, toute plateforme d'établissement de rapports sur des indicateurs doit présenter les caractéristiques suivantes (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEENU), 2017) :

- **Transparence** : Une présentation des métadonnées et de la méthodologie pertinentes doit être intégrée, y compris des définitions des indicateurs et des sources de données.
- **Ponctualité** : Les rapports sur les indicateurs doivent être soumis en temps utile. Selon la périodicité des mesures et les capacités du gouvernement, les indicateurs pourraient être publiés de façon continue ou à des intervalles réguliers convenus. Les séries temporelles doivent démarrer à partir de 2015 si des données plus anciennes sont disponibles, sinon à partir de la date des premières données disponibles.
- **Accessibilité** : Le public doit pouvoir consulter les indicateurs, qui doivent être présentés de manière accessible. Par exemple, un simple tableau figurant sur une section dédiée du site Internet ou un tableau Excel disponible au téléchargement.

Les processus de suivi des ODD et d'établissement de rapports y afférents offrent une possibilité intéressante de créer une cohérence verticale dans les données

sur la migration et de la renforcer. Par exemple, l'utilisation de systèmes de suivi et d'établissement de rapports en ligne peut offrir des méthodes simples de coordination verticale au sein du gouvernement. Cela revient à assurer une coordination avec les différents niveaux et acteurs afin d'instaurer des processus d'établissement de rapports et de suivi qui sont harmonisés et, dans la mesure du possible, intégrés entre les niveaux local, national, régional et mondial.

À l'échelle locale, les acteurs doivent assurer une cohérence avec l'établissement de rapports au niveau national. Il faut veiller à ce que les informations rassemblées par les gouvernements locaux soient utilisées autant que possible dans l'établissement de rapports à l'échelle nationale, éventuellement en soumettant des rapports supplémentaires au travers d'une plateforme administrée par le bureau national de la statistique, l'agence nationale de planification du développement ou un autre organe national. Dans les cas où les indicateurs aux niveaux local et national sont identiques et font appel à la même méthodologie (par exemple, en vue d'instaurer des mesures plus standardisées telles que pour la traite des personnes), les indicateurs locaux doivent être intégrés directement dans les rapports établis au niveau national. En d'autres termes, les indicateurs locaux doivent présenter le même niveau d'agrégation que les indicateurs nationaux.

À l'échelle nationale, l'ensemble des indicateurs et des informations sur la migration doivent être accompagnés des autres rapports sur les ODD qui ont éventuellement été établis au niveau national. Les États membres sont encouragés à mettre en place des plateformes nationales consacrées à l'établissement de rapports sur les indicateurs des ODD. Si le pays dispose déjà d'une telle plateforme, les indicateurs sur la migration doivent y être intégrés afin de les présenter aux côtés des autres indicateurs des ODD.

Les acteurs nationaux doivent également assurer une cohérence avec les rapports soumis aux niveaux régional et mondial. Dans les cas où les indicateurs nationaux sont identiques à des indicateurs régionaux ou mondiaux, ils doivent être intégrés dans des systèmes appropriés et agrégés directement. Encore une fois, il faut veiller à ce que les données faisant l'objet d'une intégration verticale suivent la même méthodologie et présentent le même niveau de qualité.

Les mécanismes régionaux d'engagement comprennent les Communautés économiques régionales (CER) et le Forum Asie-Pacifique sur le développement durable (de la Mothe et al., 2015). Les organes de mise en œuvre qui souhaitent assurer une coordination avec les processus relatifs aux données sur la migration au niveau régional doivent également consulter le portail de données sur la migration mondiale pour faire un point.

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (HLPF) est une plateforme intergouvernementale visant à superviser les processus de suivi et d'examen du Programme 2030 à l'échelle mondiale, dans le cadre de réunions qui se tiennent tous les quatre ans. L'une des fonctions du HLPF consiste à faciliter un examen des progrès accomplis par les États membres dans l'atteinte des ODD au travers d'Examens nationaux volontaires (ENV), qui sont des rapports que les États soumettent sur une base volontaire. Lorsque ces examens ont lieu dans un pays, les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que les indicateurs sur la migration et toute autre information mise à jour concernant la migration et les ODD sont intégrés. Veuillez noter que, même si les pays sont libres d'adapter le format des ENV, la soumission de rapports au HLPF se fait souvent par objectif plutôt que par cible. Dans le cas où un pays prévoit de soumettre un rapport au HLPF sur un objectif spécifique – tel que l'objectif 10 sur la réduction des inégalités –, l'organe de mise en œuvre doit veiller à ce que toutes les cibles pertinentes concernant la migration en vertu de cet objectif, par exemple, la cible 10.7, soient présentées. Lorsqu'une cible sectorielle fait l'objet d'un rapport présentant des données ventilées par statut migratoire, les organes de mise en œuvre doivent faire en sorte que cette désagrégation se reflète dans le rapport final. Par exemple, tout rapport concernant des cibles qui relèvent de l'objectif 3 sur la santé doit contenir des informations liées aux indicateurs sur le statut migratoire, lorsque celles-ci sont disponibles.



Avant 2030, un certain nombre d'examens thématiques annuels seront menés et éventuellement soumis au HLPF. Ces examens seront effectués par des agences ou des commissions spécialisées et permettront d'obtenir des études techniques approfondies sur des questions spécifiques. Bien que ces examens ne soient pas menés par les pays, lorsqu'ils portent sur la migration, la traite des personnes et d'autres sujets liés à la migration, les organes de mise en œuvre doivent s'assurer que leurs activités concernant la migration et les ODD et le suivi de ces dernières sont intégrés. Le FMMD pourrait y contribuer à l'avenir; en 2017, l'organe a soumis au HLPF des recommandations spécifiques à la migration²⁸ et continuera à présenter des rapports au HLPF par la suite.

Dans l'ensemble, les pays et les régions peuvent adopter différentes approches en matière d'établissement de rapports sur les ODD aux niveaux national, régional et mondial. Pour se tenir au courant de ces approches et examiner comment y intégrer la migration, les acteurs doivent continuellement consulter diverses ressources pertinentes, y compris celles provenant de l'initiative d'établissement de rapports nationaux sur les ODD²⁹.

EXEMPLE : EXAMENS NATIONAUX VOLONTAIRES

À ce jour, plusieurs Examens nationaux volontaires (ENV) mentionnent la migration. Sur 43 ENV menés en 2017, 29 comprenaient les expressions *migration/migrant, réfugié, traite des êtres humains/trafic des personnes, personnes déplacées dans leur propre pays et/ou envois de fonds*. Plusieurs de ces ENV abordent la question des migrants dans le cadre du principe visant à ne faire aucun laissés-pour-compte, soulignant les vulnérabilités spécifiques des migrants dans certains secteurs et présentant les bonnes pratiques en matière d'atténuation de l'impact de ces vulnérabilités. Par exemple :

- La Thaïlande a indiqué qu'elle fournit une assurance santé aux travailleurs migrants avec ou sans papiers ainsi qu'aux personnes à leur charge. En outre, tous les enfants en Thaïlande, quel(le) que soit leur nationalité ou leur statut juridique, peuvent être inscrits dans un établissement d'enseignement (y compris les enfants de travailleurs migrants avec ou sans papiers).
- La Slovénie a indiqué qu'elle a récemment publié un dictionnaire en vue de faciliter la communication entre les immigrés et le personnel médical.
- La Jordanie a indiqué qu'une convention collective applicable à l'ensemble du secteur de la confection a été signée en 2013 et renouvelée en 2015, un secteur dans lequel 80 % des travailleurs sont des migrants.
- Le Chili a déclaré qu'il avait amélioré l'accès à la santé pour les migrants par le biais de son Décret suprême n° 67 (2015), qui permet aux migrants en situation irrégulière, sans visa ou sans papiers d'accéder au système de santé, leur permettant de bénéficier sur un même pied d'égalité des fonds publics de santé de l'entité financière chilienne (Fonas, Fondo Nacional de Salud).

vernance des migrations au niveau national ou régional. Par exemple :

- Le Kenya a indiqué que, sous l'égide de son Autorité intergouvernementale pour le développement, un cadre politique régional relatif à la migration a été mis en place afin de diriger le Mécanisme de coordination nationale sur la migration. Ce Mécanisme est une plateforme destinée aux ministères gouvernementaux, aux départements publics et aux agences gouvernementales qui vise à relever les défis en matière de migration dans le pays.
- Dans son *Plan stratégique pour la migration 2015-2020*, le Portugal a soumis des informations sur l'instrument politique interministériel national visant à faire face à la dynamique migratoire changeante et complexe ainsi que sur son *Plan pour l'intégration des immigrés*.

Certains choisissent de présenter l'importance de la migration pour le développement et l'économie, y compris les contributions des envois de fonds et du marché du travail. Par exemple :

- La Suède a indiqué que, pour réduire les coûts des transactions de fonds envoyés depuis le pays, l'Agence de la consommation suédoise a mis en place un service gratuit de comparaison en ligne des prix, appelé « Money from Sweden » (Argent provenant de Suède), qui permet de mener une comparaison simple des coûts et des délais des transferts proposés par divers prestataires de services.
- Le Qatar a déclaré qu'il enregistrait une demande en main-d'œuvre élevée et croissante, qui dépasse l'offre nationale de main-d'œuvre. De ce fait, le pays encourage l'affluence de travailleurs migrants afin d'aider à construire des structures pour la Coupe du Monde de 2022.

Certains choisissent de présenter l'évolution de la gou-



Certains présentent des sujets particuliers liés à la migration, tels que la traite des personnes, ainsi que les politiques et les lois qui ont été mises en place pour contribuer à les prévenir. Par exemple :

- L'Uruguay a indiqué qu'en 2015, un Tableau inter-agences visant à prévenir et lutter contre la traite des personnes a été créé et qu'un Accord contre la traite des migrants entre plusieurs États du Marché commun du Sud a été adopté.
- Le Belarus a présenté la collaboration étroite qu'il entretient actuellement avec des organismes des Nations Unies dans la lutte contre la traite des personnes.

Certains indiquent que ce sont des catastrophes naturelles et causées par l'homme qui ont créé des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Par exemple :

- Le Nigéria a indiqué que, compte tenu de la multitude de camps de personnes déplacées dans leur propre pays suite aux crises de sécurité telles que celles qui ont sévi dans les régions du nord-est du pays et du Delta du Niger, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives et programmes de consolidation de la paix pour gérer les mouvements des personnes déplacées dans leur propre pays.

Une fois que les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports pour les indicateurs des ODD ont été mis en place, les organes de mise en œuvre doivent aller plus loin pour évaluer les progrès accomplis dans le cadre des ODD. Des examens indépendants pourraient être menés, de manière régulière ou ponctuelle, afin d'analyser les progrès réalisés dans l'atteinte des cibles liées à la migration. Les indicateurs reflètent les progrès accomplis par rapport à certaines mesures, mais un processus d'évaluation plus étendu est nécessaire pour évaluer les raisons pour lesquelles les indicateurs ont changé.

5 Renforcement des capacités en matière de données sur la migration

Les données constituent un enjeu particulier dans la gouvernance des migrations, car les informations actualisées sont rares et les capacités en matière de données sont limitées dans l'ensemble des pays et des thèmes. Les responsables politiques ont besoin de données sur la migration internationale qui sont actualisées, fiables, accessibles et comparables afin d'assurer une gestion efficace de la migration et de protéger les droits des migrants³⁰. Malgré les difficultés immédiates que pose le manque de données pour le suivi des ODD, le Programme 2030 offre une occasion majeure d'améliorer la collecte, l'analyse, le partage et la gestion des données sur la migration. Les capacités des gouvernements qui mettent en œuvre des cibles liées à la migration s'en trouveront améliorées dans un grand nombre de sujets sur la migration, et la cible 17.18 doit encourager la pratique d'une désagrégation accrue par statut migratoire dans l'ensemble des données. Cependant, il serait utile pour les gouvernements d'aller plus loin et d'envisager des moyens de renforcer les données sur la migration à plus long terme. L'amélioration des données sur la migration est une étape essentielle de l'amélioration de la gouvernance des migrations, et le processus de mise en œuvre des ODD peut contribuer à lancer des efforts pour y parvenir.

Il est urgent d'assurer une amélioration globale des données sur le développement dans toutes les activités de mise en œuvre des ODD. La plupart des pays peinent à satisfaire aux exigences des mécanismes de suivi et d'examen des ODD, notamment un grand nombre de pays en développement dont les capacités statistiques sont faibles. Les difficultés sont d'autant plus importantes que, fin 2017, aucune donnée n'était disponible pour deux tiers des 232 indicateurs des ODD officiels établis à l'échelle internationale (OCDE, 2017). En conséquence, les praticiens doivent se mobiliser pour améliorer les données sur la migration dans l'établissement de rapports sur les ODD, et ce, en collaboration avec d'autres parties prenantes ainsi que dans le cadre des efforts continus de la « révolution des données » dans le contexte du Programme 2030.

COMMENT POUVONS-NOUS AMÉLIORER LES DONNÉES³¹?

Utilisation améliorée des outils existants de collecte de données. Les gouvernements doivent veiller à utiliser et compiler toutes les sources disponibles de données sur la migration, y compris les recensements de la population et de l'habitat, les enquêtes auprès des ménages et les sources administratives. En outre, ces outils de collecte de données existants doivent recueillir autant de données significatives sur la migration que possible. Par exemple, les recensements doivent collecter des informations sur le pays de naissance, le pays de citoyenneté et l'année d'arrivée des migrants, et les enquêtes auprès des ménages pourraient comprendre un ensemble de questions centrales sur la migration et des modules périodiques spécialisés dans ce domaine. Les outils de données administratives doivent également permettre de s'assurer que la migration est effectivement prise en compte, par exemple, en veillant à ce que les données provenant des registres de la population, des bases de données sur les permis de travail et de résidence, des demandes d'asile et des postes frontaliers contiennent des variables adéquates sur la migration (Center for Global Development (CGD), 2009).

Optimisation des processus relatifs aux données. Très souvent, étant donné que les données sur la migration sont disséminées entre les agences gouvernementales, il est difficile de dresser un tableau précis de la situation et des tendances et d'évaluer l'efficacité d'une politique ou d'un programme. Les données administratives pourraient également constituer un outil utile pour le gouvernement, car il est possible qu'il ne parvienne à recueillir que peu de données statistiques. Ces sources pourraient collecter des données sur l'utilisation de services essentiels et d'autres services gouvernementaux au niveau d'une ville ou d'une région par les migrants. Les gouvernements retirent des avantages du partage des données sur la migration, ce qui améliore le potentiel de cohérence des politiques. Par conséquent, ils pourraient s'attacher à renforcer l'intégration des données sur la migration provenant de différentes sources, y compris des enquêtes et des données administratives provenant d'agences diverses. La compilation de données provenant de différentes sources contribue égale-

ment à dresser un tableau plus complet de la migration en présentant différentes caractéristiques et tendances socioéconomiques. Les gouvernements pourraient également renforcer et étendre les systèmes d'enquêtes intégrés. De plus, les gouvernements doivent consulter les données que d'autres acteurs recueillent dans leur pays – les organisations universitaires ou internationales pourraient collecter des données au niveau local ou national portant sur une variété de sujets liés à la migration par le biais des recherches ou des activités qu'elles mènent, ce qui pourrait être utile dans le cadre du suivi des ODD. Cette collecte pourrait être menée en intégrant divers acteurs dans les exercices de cartographie des données.

Intégration de la migration. Les efforts visant à intégrer la migration dans la planification du développement au niveau local ou national peuvent aider à améliorer les données sur la migration. Si la migration est intégrée dans les plans de développement locaux ou nationaux, la collecte des données sur la migration relève davantage d'une priorité politique et cela pourrait étendre les ressources pour renforcer les capacités en matière de données sur la migration. Ainsi, outre l'intégration de la migration dans les ODD, toutes les parties prenantes concernées doivent promouvoir une prise en compte plus systématique de la migration en tant que paramètre dans différents secteurs du développement par la suite.

Exploitation de sources de données non traditionnelles. Les gouvernements peuvent contribuer aux efforts visant à augmenter la disponibilité et la qualité des statistiques sur la migration qui font appel à des sources de données innovantes. Il pourrait notamment s'agir de sources de gros volumes de données inexploitées. Par exemple, dans les situations d'urgence et au lendemain d'une catastrophe, il est difficile de trouver des données précises sur les flux migratoires. Plusieurs études récentes ont utilisé les enregistrements de détails d'appels depuis des réseaux de téléphones mobiles pour mener un suivi des mouvements de la population dans de telles situations³².

EXEMPLE : UNITÉ D'ANALYSE DES DONNÉES SUR LA MIGRATION, ÉGYPTÉ

En avril 2017, l'Agence centrale égyptienne de mobilisation et de statistiques publiques (CAPMAS) et l'OIM ont mis en place une Unité d'analyse des données sur la migration. L'Unité vise à combler les lacunes d'informations sur la migration en menant des évaluations et en générant des données statistiques clés sur les questions liées à la migration pour soutenir l'élaboration d'une politique fondée sur les faits et pour renforcer la gestion globale de la migration en Égypte. Ceci contribuera également à générer des données sur la migration qui sont pertinentes dans le cadre des ODD. L'OIM a or-

ganisé plusieurs formations et une visite d'étude dans son Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde pour la CAPMAS et d'autres représentants gouvernementaux, afin de renforcer les capacités du personnel en matière de collecte et de gestion de données sur la migration³³. Ainsi, l'Unité aide à répondre aux exigences de suivi des ODD liés à la migration et d'établissement de rapports y afférents et présente les importants efforts de renforcement des capacités en matière de données sur la migration qui ont été déployés au sein du bureau national de la statistique.

Les activités visant à renforcer les capacités en matière de données sur la migration doivent être continues. Elles peuvent et doivent être menées pendant et après tout effort de mise en œuvre d'ODD liés à la migration. Si un groupe de travail ou un groupe interagences spécialisé a été établi pour mener le processus de suivi des efforts liés aux ODD sur la migration, il est utile de maintenir une continuité et de lui confier la conduite de ces activités. Tout au long de ces efforts, une coopération continue des représentants des données est nécessaire avec les responsables politiques, afin de pouvoir mettre à profit l'évolution des données sur la migration pour améliorer la politique et, ainsi, pour refléter les besoins en matière de politiques dans les activités liées aux données. En outre, des efforts doivent être déployés pour veiller à ce que les activités soient aussi intersectorielles que possible et pour assurer une coordination avec d'autres institutions et parties prenantes, sans oublier la nécessité d'améliorer les données sur la migration et, en particulier, leur désagrégation entre différents domaines de gouvernance et politiques.

Les activités de renforcement des capacités en matière de données sur la migration pourraient comprendre (Laczko, 2016) :

- **La création de plans d'action en matière de données sur la migration à l'échelle locale, nationale ou régionale**, définissant les priorités et les stratégies visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données sur la migration dans le cadre du Programme 2030. Selon les besoins, ces plans doivent être pleinement intégrés dans les plans d'action locaux ou nationaux pour les statistiques.
- **Le déploiement d'efforts visant à instaurer des cadres institutionnels et juridiques pour les statistiques** qui apportent un appui proactif à l'élaboration de lois, de normes, de politiques et de méthodes relevant des meilleures pratiques en matière de données sur la migration.
- **Un renforcement de la coopération et de la coordination entre les bureaux nationaux de la statistique, les ministères et d'autres organisations** qui publient des données sur la migration, en vue de mieux harmoniser les concepts liés aux données sur la migration et d'améliorer les mécanismes de partage et d'intégration des données.
- **Le déploiement d'efforts concertés visant à renforcer et à étendre la qualité de la collecte de données sur la migration** dans des domaines qui présentent d'importantes lacunes et en vue de contribuer à promouvoir la création de concepts, de méthodologies et de cadres d'assurance qualité des données dans ces domaines. Des formations pourraient être élaborées à l'attention des responsables politiques sur certains sujets liés à la migration.
- **L'organisation d'ateliers ou de consultations avec des représentants gouvernementaux et d'autres praticiens** pour renforcer les capacités et partager les meilleures pratiques en matière de données sur la migration :

- En fonction de thèmes spécifiques: les sessions pourraient examiner les principales difficultés ou barrières qui se présentent en matière de collecte de données dans ce domaine ainsi que les solutions pour les surmonter. Elles pourraient aborder des sujets sur lesquels tous les acteurs ont des difficultés à collecter des données, tels que la migration irrégulière, la traite des personnes ou les crimes haineux. Ou encore, elles pourraient approfondir les recherches sur certains sujets tels que les incidences des différents types de migrations sur le développement.
- Dans des secteurs spécifiques: des sessions pourraient être organisées dans des secteurs spécifiques de la gouvernance ou du développement pour adopter une approche englobant le secteur en matière de données sur la migration dans ce domaine. Ces sessions doivent s'attacher à déterminer comment désagréger les données de ce secteur par statut migratoire de façon générale. Elles pourraient également passer en revue des sujets de recherche spécifiques à ce secteur et à la migration, par exemple, en examinant les effets sur la migration de certaines politiques liées au marché du travail, telles que la fourniture de compétences professionnelles. Ces sessions dans un secteur particulier seraient très utiles, car elles sont nécessaires pour assurer une intégration intelligente de la migration.
- **L'instauration et le renforcement de partenariats multipartites** dans l'ensemble du gouvernement, du monde académique, de la société civile, du secteur privé et d'autres secteurs impliqués dans la génération et l'utilisation de données sur la migration, aux niveaux local, national, régional et international. Ces partenariats doivent également comprendre une collaboration avec les principaux pays de migration partenaires pour faciliter l'échange de données statistiques sur la migration et sur d'autres aspects tels que le recrutement et les droits des travailleurs migrants.
- **La création d'initiatives de données ouvertes ou de partage de données ou l'apport d'une contribution à de telles initiatives** afin de réduire les coûts des informations et de mettre les données sur la migration à la disposition d'un éventail de parties prenantes diverses, dans le but d'élaborer la base d'éléments factuels pour la formulation de politiques et l'établissement de programmes sur la migration³⁴.
- **La mobilisation de ressources pour le renforcement des capacités en matière de données sur la migration.** Cette activité pourrait être menée dans le cadre d'une aide au développement disponible pour les statistiques et de tout financement à disposition par le biais d'une aide au développement spécifique à la migration.
- **Un engagement avec l'OIM et d'autres agences internationales pertinentes en vue d'améliorer les capacités en matière de données sur la migration par le biais d'outils spécifiques**, par exemple:
 - Élaboration ou mise à jour d'un profil migratoire existant. Ces profils permettent aux gouvernements de dresser un bilan complet de leurs données sur la migration, car ils identifient les données à l'aide de modèles et de rapports standardisés, génèrent divers indicateurs sur la migration et proposent des recommandations relatives aux données. Ceci contribue à améliorer et à mieux utiliser la base d'éléments factuels pour la politique migratoire et constitue en soi un renforcement des capacités, car les gouvernements sont impliqués dans l'élaboration des profils. En outre, cela offre la possibilité de renforcer la comparabilité et la cohérence des données sur la migration à l'échelle internationale.
 - Consultation des orientations concernant le renforcement des capacités en matière de données sur la migration et exemples de meilleures pratiques tirés du portail des données sur la migration dans le monde de l'OIM³⁵. Le portail propose des informations concernant les sources de données internationales sur la migration et présente une liste d'indicateurs d'ODD standardisés sur la migration à l'échelle internationale. Les

gouvernements doivent utiliser la plateforme en tant qu'outil d'apprentissage, par exemple, en y consultant les analyses contextuelles et d'autres ressources d'évaluation.

- Participation aux activités de renforcement des capacités en matière de données disponibles proposées par le Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM. Des ateliers techniques et des formations sont proposés dans un grand nombre de pays concernant les besoins et les solutions en matière de données dans le cadre des ODD, comprenant en particulier des indicateurs mondiaux et une désagrégation par statut migratoire³⁶.
- Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES) lancera un programme concernant les capacités en matière de données sur la migration et dispensera plusieurs formations dans divers pays d'Amérique latine et d'Asie à compter de 2018³⁷.
- **Participation aux dialogues régionaux et internationaux concernant les données sur la migration.** L'amélioration des données sur la migration suscite une attention croissante auprès de la communauté internationale³⁸, et les gouvernements doivent tirer parti de cette dynamique pour partager leurs expériences avec d'autres et améliorer leurs propres pratiques en matière de données sur la migration. Les gouvernements doivent participer aux forums pertinents tels que l'OIM, l'ONU-DAES et le Forum international de l'OCDE sur les statistiques des migrations, et se tenir informés de toutes les initiatives touchant aux statistiques des migrations menées par le GCEI et d'autres organes des Nations Unies. En outre, ils doivent engager des dialogues avec les États concernés sur la manière de promouvoir l'amélioration des données liées à la migration bilatérale ou régionale et prendre part aux initiatives régionales pertinentes.
- **Participation aux dialogues régionaux et internationaux concernant les données sur le développement.** La communauté internationale appelle à lancer une «révolution des données sur le développement»³⁹. C'est là l'occasion de mieux faire valoir l'importance d'un renforcement des capacités en matière de données sur la migration. La migration doit être intégrée dans les efforts globaux visant à améliorer les données sur le développement, et les gouvernements doivent se tenir informés de l'évolution de la situation à cet égard et respecter les orientations internationales relatives aux données sur le développement telles que le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable préparé par le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités (HLG-PCCB, 2017), ainsi que d'autres initiatives.





OUTIL Modèle de cartographie des données

Cible d'ODD :

10.C D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3% les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5%.

Domaines de données proposés :

- Les envois de fonds, par exemple, les coûts des transferts, les volumes envoyés
- L'impact des envois de fonds, par exemple, la proportion de fonds consommés/investis

Institution (département, le cas échéant)	Désagrégation des données recueillies ou reçues.	Quelles sont la méthode et la fréquence de la collecte/de la réception des données (mensuelle, trimestrielle, annuelle)?	Comment sont-elles stockées (sur papier, au format Excel, autre)?	À qui sont-elles communiquées (institution/département)?	Comment et quand sont-elles communiquées (sur papier, au format Excel, autre)?	Où font-elles l'objet de rapports, dans quel format et à quelle fréquence?
Banque mondiale	Frais des transferts vers et depuis le pays, pour 200 et 500 dollars	Exercice d'évaluation mystère (les chercheurs se font passer pour des clients et contactent divers prestataires de services) ⁴⁰	Base de données	Public	Publiées en ligne chaque trimestre (voir les rapports)	En ligne: http://remittanceprices.worldbank.org/fr
Banque centrale	Volume total de fonds envoyés dans le pays et en dehors, par pays de destination	Automatisé depuis les banques commerciales, mensuel	Base de données	Ministère de l'Économie	Mensuel, au format Excel	Rapports publics en ligne, trimestriel
	Informations sur l'utilisation des fonds envoyés dans les ménages, y compris la proportion consacrée à la consommation et aux investissements	Enquêtes spécialisées auprès des ménages, ad hoc	Dossiers Excel isolés des résultats d'enquêtes	-	-	Les études sont publiées en ligne sous forme de rapports, ad hoc
Agence de la statistique	Si les ménages ont reçu des fonds au cours des 12 derniers mois ou non (oui/non)	Enquête auprès des ménages, annuelle	Base de données sur les résultats d'enquêtes intégrées auprès des ménages	-	-	Données brutes et rapports qualitatifs sur les enquêtes auprès des ménages, y compris en ligne, annuel

Any other relevant data collected in this area:

-

What are key challenges or barriers to successfully collecting data in this area?

It is difficult to capture data systematically on usage of remittances and on non-formal remittances flows.

How could data collection be improved in this area?

More data collection on the usage of remittances, either through regular specialized surveys or adding a question in the annual household survey.





Cible	Domaines de données proposés
4.4	<ul style="list-style-type: none"> → L'éducation pour les ressortissants du pays à l'étranger, par exemple, les données sur l'accès et les inscriptions → L'éducation pour les migrants dans le pays, comme indiqué ci-dessus (comprend l'accès à l'éducation et aux possibilités d'apprentissage pour les migrants mineurs en particulier)
5.2	<ul style="list-style-type: none"> → La traite des femmes et des filles, y compris la proportion de victimes identifiées qui sont de sexe féminin et les fins auxquelles elles ont été victimes de la traite des personnes → Toute violence contre des femmes ou toute activité d'exploitation de femmes dans le cadre de la migration, y compris la violence sexuelle ou fondée sur le genre → Voir également les cibles 16.2 et 8.7
8.7	<ul style="list-style-type: none"> → Les mesures standardisées de la traite des personnes telles que le nombre de victimes de cette pratique qui ont été identifiées, le nombre de trafiquants qui ont été arrêtés/poursuivis en justice/condamnés, le nombre d'enquêtes sur la traite des personnes qui ont été lancées/terminées. Les mesures doivent viser à déterminer si les activités de traite des personnes identifiées surviennent au-delà des frontières internationales et, le cas échéant, les pays qui sont concernés, le type d'exploitation aux fins de laquelle des personnes ont été victimes de la traite des personnes ainsi que le sexe et l'âge des personnes impliquées. → D'autres formes d'esclavage moderne, y compris le travail forcé, les mariages forcés et le travail des enfants, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats → Certains types de politiques, de lois et de pratiques gouvernementales sont en place pour faire face à la traite des personnes et à d'autres formes d'esclavage moderne → Données sur les enfants migrants → Voir également les cibles 5.2 et 16.2
8.8	<ul style="list-style-type: none"> → Statistiques sur la migration de la main-d'œuvre, par exemple, le volume de travailleurs migrants par secteur, y compris de travailleurs saisonniers → Gouvernance des migrations de la main-d'œuvre, par exemple, ratification, mise en œuvre et respect des instruments de l'OIT → Migration de travailleuses, y compris de travailleuses domestiques. → Autres données telles que les coûts de recrutement, les violations des droits des travailleurs, y compris les accidents du travail, les travailleurs migrants irréguliers, les contributions des migrants aux économies
10.7	<p>Gouvernance des migrations</p> <ul style="list-style-type: none"> → Respect des normes internationales et des droits des migrants → Approche pangouvernementale aux politiques migratoires → Engagement avec les partenaires pour résoudre les problèmes de la migration → Promotion du bien-être socioéconomique des migrants et de la société → Mesures efficaces sur les dimensions de mobilité des crises → Garantie que la migration se déroule en toute sécurité, de manière ordonnée et dans la dignité <p>Le cadre des IGM de l'OIM pourrait être consulté afin d'identifier les sous-domaines dans les six domaines ci-dessous, qui peuvent orienter un exercice de cartographie des données mené par le gouvernement.</p> <p>10.7.1 Dépenses de recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dépenses de recrutement à la charge du salarié en pourcentage de son revenu annuel dans le pays de destination



-
- 10.C**
- Les envois de fonds, par exemple, les frais des transferts, les volumes envoyés
 - L'impact des envois de fonds, par exemple, la proportion de fonds utilisés à des fins de consommation/d'investissements
-
- 16.2**
- Nombre de victimes de la traite des êtres humains pour 100 000 habitants
 - Population ventilée par sexe, âge et forme d'exploitation
 - La traite des enfants, y compris la proportion de victimes identifiées qui sont des enfants et les fins auxquelles elles ont été victimes de la traite des personnes
 - Toute violence contre des enfants migrants ou toute activité d'exploitation d'enfants migrants
 - Voir également les cibles 5.2 et 8.7
-
- 17.18**
- Existence et respect d'un plan local ou national de données sur la migration, lois relatives aux données sur la migration
 - Étendue de la désagrégation dans l'ensemble des secteurs de développement et de gouvernance par statut migratoire et selon d'autres variables liées à la migration
 - Capacités globales pour soumettre des rapports sur les ODD et la migration
-

Data Sources

La cartographie des données doit se focaliser sur le rassemblement d'informations provenant de ministères, d'agences et d'autres organes gouvernementaux. Toutefois, les organes de mise en œuvre pourraient également consulter des sources de données internationales. Il pourrait par exemple s'agir des informations suivantes :

- Données diverses compilées sur le portail de données sur la migration mondiale
- La section consacrée aux envois de fonds dans la base de données de la Banque mondiale sur la migration et les envois de fonds
- La base de données sur la migration dans le monde de la Division de la population de l'ONU-DAES, la base de données de l'OCDE sur les immigrants dans les pays de l'OCDE et la section de la base de données statistiques en ligne sur la population du HCR consacrée aux tendances des migrations et aux droits de l'homme
- Gallup World Poll (GWP – sondage mondial Gallup) sur les tendances des migrations
- Institut de statistique de l'UNESCO sur la mobilité des étudiants internationaux
- Le Counter-Trafficking Data Collaborative, OIM, www.ctdatacollaborative.org/
- « Estimations mondiales de l'esclavage moderne: travail forcé et mariage forcé », OIT et la fondation Walk Free Foundation, en partenariat avec l'OIM.

Pour des informations complémentaires sur les sources de données, veuillez consulter le portail de données sur la migration mondiale.



Cible et objectif mis en œuvre

Cible 4.B sur la mobilité des étudiants internationaux: « D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ». Dans le cadre de l'objectif 4 sur l'éducation.

Indicateur

Nombre de bourses d'études offertes aux ressortissants pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger, y compris des formations professionnelles ainsi que des programmes sur les technologies de l'information et des communications, techniques, d'ingénierie et scientifiques, dans les pays développés et dans d'autres pays en développement.

Définition(s)

Bourses d'études: octrois d'aides financières à des étudiants individuels. Les octrois d'aides financières comprennent des subventions bilatérales destinées aux étudiants suivant des enseignements systématiques dans des institutions d'études supérieures privées ou publiques afin de suivre des études à plein temps ou des cours de formation à l'étranger (OCDE).

Unité de mesure (par exemple, sous forme de pourcentage)

Nombre total de bourses d'études octroyées pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger.

Normes internationales concernées (le cas échéant)

Informations complémentaires (en anglais) sur la définition de bourses d'études en vertu de la cible 4b: <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002455/245570e.pdf>

Indicateur mondial 4.B.1 «Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et par type de formation».

Source(s) de données

Dossiers du ministère de l'Éducation sur les ressortissants qui suivent des études dans le cadre de conventions de bourses d'études à l'étranger.

Méthodologie (détails sur la collecte de données)

Le ministère de l'Éducation consolidera tous ses dossiers sur les différentes bourses d'études qui ont été octroyées dans une feuille de calcul ou un document unique, à désagréger selon les spécifications ci-dessous. Il enverra ces informations au bureau national de la statistique, qui dressera un rapport présentant les chiffres totaux.

Périodicité des mesures

Annuelle

Désagrégation

- Sexe de l'étudiant(e)
- Pays où les études sont suivies
- Niveau de l'octroi (diplôme, licence, maîtrise/diplôme de troisième cycle, doctorat, recherche postdoctorale)
- Sujet du programme

Principal acteur impliqué/autre acteur

Ministère de l'Éducation
Bureau national de la statistique

Ligne de référence, si elle est disponible.

-





OUTIL Liste de contrôle de l'élaboration d'indicateurs

- ↳ **Reflètent les priorités locales ou nationales et mesurent les aspects de la cible qui sont pertinents relativement au contexte**
- ↳ **Établis à partir de sources de données fiables et bien établies**
- ↳ **Permettent de collecter régulièrement les données pour l'indicateur**
- ↳ **Autant que possible, s'appuient sur les activités de collecte de données existantes et les processus y afférents, afin de minimiser le volume de travail supplémentaire et de contribuer à la durabilité des mesures**
- ↳ **Simple à interpréter et à communiquer au public et à la société civile**
- ↳ **Privilégient le résultat plutôt que le processus ou l'intrant, et doivent mesurer les résultats, autant que possible**
- ↳ **Correspondent autant que possible aux normes et orientations internationales concernées et, lorsque c'est faisable, suivent les terminologies et les définitions établies internationalement**



Migration

Richard E. Bilsborrow

2016 «*The Global Need for Better Data on International Migration and the Special Potential of Household Surveys*». Université de l'État américain de Caroline du Nord pour l'OIM, n.p.

Centre pour le développement mondial (Global Development - CGD)

2009 «*Migrants Count: Five Steps Toward Better Migration Data*». CGD, Washington.

Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)

2014/15 Table ronde 2.2: La migration dans le contexte du Programme de développement pour l'après-2015. Disponible (en anglais) sur le site: www.gfmd.org/docs/turkey-2014-2015.

Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD)

2015 «*Indicateurs des droits de l'homme des migrants et de leurs familles*». KNOMAD, n.p.

Groupe mondial sur la migration (GMG)

2017 «*Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development*» (Manuel pour l'amélioration de la génération et de l'utilisation de données sur la migration en faveur du développement). GMG, Washington.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

n.d. Portail de données sur la migration mondiale (GMDAC). Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM, Berlin. Disponible (en anglais) sur le site: <http://migrationdataportal.org>.

2017 «*IOM Thematic Paper: International Migration Statistics*» (Document thématique de l'OIM: statistiques sur la migration internationale). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: www.iom.int/iom-thematic-papers.
«*Migration & Development in Armenia: Priorities and Data in the Context of the Sustainable Development Goals*» (La migration et le développement en Arménie: priorités et données dans le cadre des Objectifs de développement durable). OIM, Genève (à paraître).

2018 «*A Pilot Study on Disaggregating SDG Indicators by Migratory Status*» (Une étude pilote sur la désagrégation des indicateurs des ODD par statut migratoire). OIM, Genève. Disponible sur le site: <https://publications.iom.int/fr>.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde (GMDAC)

«*Regional Guidelines for ECOWAS and Mauritania: Migration Data Capacity Building*» (Directives régionales pour la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Mauritanie: renforcement des capacités en matière de données sur la migration). *Rapport adressé au projet FMM Afrique de l'Ouest*. «*Support Free Movement of Persons and Migration in West Africa*» (Soutien de la liberté de mouvement des personnes et de la migration en Afrique de l'Ouest). OIM, GMDAC (à paraître).

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)

2018 «*Data Bulletin: Informing a Global Compact for Migration – Improving Data for safe, orderly and regular migration*» (Bulletin de données: orientation d'un pacte mondial pour la migration - amélioration des données pour une migration sûre, ordonnée et régulière). OIM/ONU DAES/OCDE.

K. Jeffers, J. Tjaden et F. Laczko

2018 «*Leaving no migrant behind: A pilot study of measuring progress towards SDG Goal 17.18 through disaggregating harmonized census data by migratory status*» (Ne faire aucun laissé-pour-compte parmi les migrants. Une étude pilote visant à mesurer les progrès dans l'atteinte de l'objectif 17.18



des ODD en désagrégant des données de recensements harmonisées par statut migratoire). Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève.

Frank Laczko

- 2016 « *Factoring Migration into the Development Data Revolution* » (Prise en compte de la migration dans la révolution des données sur le développement). Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM, Berlin.
- 2017 « *Improving data on migration: A 10-point plan* » (Amélioration des données sur la migration: un plan en 10 points). *Migration Policy Practice*, 7(3):28-23.

Frank Laczko et Marzia Rango

- 2014 « *Can Big Data help us achieve a "migration data revolution"?* » *Migration Policy Practice*, 4(2):20-29.

Frank Laczko et Solon Ardittis

- 2017 « *Introduction: Improving data on migration – Towards the 2030 Agenda for Sustainable Development and the Global Compact on Migration* » (Introduction: amélioration des données sur la migration – vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial pour les migrations). *Migration Policy Practice*, 7(3):2.

Division de statistique des Nations Unies (DSNU)

- 2017 « *Improving Migration Data in the Context of the 2030 Agenda* » (Amélioration des données sur la migration dans le cadre du Programme 2030). Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies, New York.

Généralités

Amnesty International

- 2016 « *Sustainable Development Goals: A Practical Guide for National Action and Accountability* » (Objectifs de développement durable: un guide pratique pour l'action nationale et la redevabilité). Amnesty International, Londres. Disponible (en anglais) sur le site: www.amnesty.org/download/Documents/ACT1046992016ENGLISH.PDF.

Données du Partenariat mondial pour le développement durable

- n.d. Site Internet Disponible (en anglais) sur le site: www.data4sdgs.org/.

Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HLG-PCCB)

- 2017 Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable. HLG-PCCB, Le Cap. <https://undataforum.org/WorldDataForum/wp-content/uploads/2017/01/Cape-Town-Action-Plan-For-Data-Jan2017.pdf>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2017 *Coopération pour le développement 2017: données et développement*. Publication de l'OCDE, Paris. Disponible sur le site: https://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2017_dcr-2017-fr.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)

- 2016 « *Enrichissement des données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015* ». ONU-DAES, New York. Disponible sur le site: <http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/pdf/trends/ConciseReport2016/French.pdf>.
- 2017 « *The Sustainable Development Goals Report* » (Le rapport sur les Objectifs de développement durable). Disponible (en anglais) sur le site: <https://undesa.maps.arcgis.com/apps/MapSeries/index.html?appid=9f608346a69644c387ddc9df29f12b43>

Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)

- 2017 Section B7: Suivi, établissement de rapports et redevabilité. « *Intégration du Programme de*



développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies».

- n.d. «Guidelines to Support Country Reporting on the Sustainable Development Goals» (Directives de soutien à l'établissement de rapports nationaux sur les Objectifs de développement durable). Disponible (en anglais) sur le site : <https://undg.org/wp-content/uploads/2017/03/Guidelines-to-Support-Country-Reporting-on-SDGs-1.pdf>.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

- 2017 Mécanismes institutionnels et de coordination pour le suivi de l'avancement des ODD au niveau des pays. Dans «*Institutional and Coordination Mechanisms: Guidance Note on Facilitating Integration and Coherence for SDG Implementation*» (Mécanismes institutionnels et de coordination: note d'orientation sur la facilitation de l'intégration et de la cohérence pour la mise en œuvre des ODD). PNUD, New York.
- 2017 «*Guidance Note: Data for Implementation and Monitoring of the 2030 Agenda for Sustainable Development*» (Note d'orientation: données pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030). Disponible (en anglais) sur le site : www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/guidance-note--data-for-implementation-and-monitoring-of-the-2030.html.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)

- 2017 «*Conference of European Statisticians' Road Map on Statistics for Sustainable Development Goals*» (Feuille de route sur les statistiques pour les Objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens). CENUE, New York et Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/2017/ECESTAT20172.pdf
- 2017 Note par le Groupe de pilotage sur les statistiques pour les ODD. «*Extrait de la Feuille de route sur les statistiques pour les Objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens*». CENUE, Genève. Disponible sur le site : https://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2017/CES_2_FRA.pdf.

ONU-Habitat

- 2016 «*Roadmap for Localizing the SDGs: Implementation and Monitoring at Subnational Level*» (Feuille de route pour la localisation des ODD: mise en œuvre et suivi au niveau infranational).

Groupe consultatif d'experts indépendants des Nations Unies sur une révolution des données pour le développement durable (GCEI sur une révolution des données pour le développement durable)

- 2014 «*A World That Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development*» (Un monde qui compte: mobilisation de la révolution des données pour le développement durable). Disponible (en anglais) sur le site : www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.

Division de statistique des Nations Unies (DSNU)

- 2017 Indicateurs des ODD: base de données mondiale. Disponible (en anglais) sur le site : <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>
- 2018 Centre de données ouvertes sur les ODD. Disponible (en anglais) sur le site : www.sdg.org.

Sustainable Development Solutions Network (SDSN – Réseau des solutions pour le développement durable)

- 2015 «*Data for Development: A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development*» (Données pour le développement: une évaluation des besoins pour le suivi des ODD et le développement de capacités statistiques). Disponible (en anglais) sur le site : <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.

ONU Femmes

- 2018 «*Traduire les promesses en actions: l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*» (chapitres 2 et 3). Disponible sur le site : <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>



- 1 Voir le document du PNUD, « *Feuille de route pour décentraliser les ODD : mise en œuvre et suivi au niveau infranational* ». Voir également le Rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies, « *La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète* » (2014).
- 2 Groupe mondial sur la migration (GMM), « *Mainstreaming Migration into Development Planning* » (Intégration de la migration dans la planification du développement – traduction non officielle) (Genève, 2010). Disponible (en anglais) sur le site : www.globalmigrationgroup.org/system/files/uploads/UNCT_Corner/theme7/mainstreamingmigration.pdf
- 3 Voir ICMD 2016a pour de plus amples informations sur le rôle potentiel des OSC en tant que prestataires de services de migration ainsi que dans d'autres fonctions liées à la migration et au développement.
- 4 Voir www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/qcpr/doco-summary-brief-on-maps-march2016.pdf
- 5 Voir www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/sustainable-development-goals/sdg-accelerator-and-bottleneck-assessment.html
- 6 Si le pays a été impliqué dans une évaluation du McKinsey Global Institute (MGI) avec l'OIM, le groupe de travail interagences établi à cette fin pourrait diriger le processus.
- 7 Voir le site (en anglais) : <https://emergencymanual.iom.int/entry/37151/migration-crisis-operational-framework-mcof>
- 8 Disponible sur le site : http://migration4development.org/sites/default/files/fr-jmdi-ss-recits_de_succes.pdf
- 9 Des orientations détaillées sur l'établissement de mécanismes solides de suivi et d'évaluation sont disponibles auprès de l'OCDE (en anglais) et du PNUD, respectivement sur les sites : www.oecd.org/derec/guidelines.htm et http://web.undp.org/evaluation/handbook/french/documents/PME-Handbook_Fr.pdf
- 10 Voir le site (en anglais) <https://unstats.un.org/sdgs/> pour accéder aux dernières informations sur les indicateurs et le site (en anglais) <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/?selectGoal=Goal+10&selectTarget=Target+10.7> pour des informations spécifiques sur les indicateurs de niveau III. Veuillez également noter que l'indicateur 10.7.2 « nombre de pays qui mettent en œuvre des politiques migratoires bien gérées » ne figure pas sur cette liste, car il n'est pas possible de mesurer à l'échelle nationale. Voir également la Division de statistique de l'ONU (UNSD), 2017.
- 11 Disponible (en anglais) sur le site : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/metadata-compilation/>
- 12 Pour des informations complémentaires sur les sources de données relatives à la migration, voir le site (en anglais) : <https://migrationdataportal.org/themes/migration-data-sources>

- 13 Disponible (en anglais) sur le site: www.gfmd.org/pfp/policy-tools/migration-profiles/repository. Les profils migratoires pourraient être dressés par l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), la Commission européenne (CE) et d'autres partenaires. Voir également « *Profils migratoires: exploiter au mieux le processus* » (OIM, 2011).
- 14 Disponible sur le site: <https://migrationdataportal.org>. Le portail permet d'accéder aux pages des pays présentant les principaux indicateurs de la migration, y compris des informations sur les indicateurs de gouvernance des migrations pour les pays concernés.
- 15 Les organes de mise en œuvre pourraient consulter les indicateurs proposés dans le document de l'OIM « *Profils migratoires: exploiter au mieux le processus* » pour contribuer à orienter l'élaboration d'indicateurs. Disponible sur le site: https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpguidefr2012_28jan2013.pdf.
- 16 Nations Unies, 1998. Disponible sur le site: https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf. Voir également « *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* ».
- 17 L'OIM et la Division de la population de l'ONU-DAES ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une nouvelle méthodologie visant à mesurer « le nombre de pays qui disposent de politiques de migration bien gérées » à l'échelle mondiale pour la cible 10.7. Bien que ceci permette d'obtenir une mesure à l'échelle mondiale, les responsables politiques pourraient consulter les sous-indicateurs associés et envisager de soumettre des rapports sur les progrès qu'ils accomplissent relativement à ces sous-indicateurs, en suivant une procédure similaire à celle qui est appliquée pour les IGM. Voir le site <https://migrationdataportal.org/sdgs#10> et le site (en anglais) <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/files/Tier3-10-07-02.pdf> pour des informations complémentaires.
- 18 Il convient de noter que, dans certains cas, mais pas dans tous, par exemple, en Géorgie, en Moldavie et en Arménie, les pays ont également amendé ou modifié les cibles liées à la migration. Des informations complémentaires figurent dans chaque source nationale mentionnée.
- 19 Disponible (en anglais) sur les sites: www.md.undp.org/content/moldova/en/home/library/sdg/na_ionalizarea-agendei-de-dezvoltare-durabil-in-contextul-republ.html et www.md.undp.org/content/moldova/en/home/library/sdg/na_ionalizarea-agendei-de-dezvoltare-durabil-in-contextul-republ/adaptarea-agendei-2030-de-dezvoltarea-durabil-la-contextul-repub.html.
- 20 Disponible (en anglais) sur le site: [www.npc.gov.np/images/category/SDGs_Baseline_Report_final_29_June-1\(1\).pdf](http://www.npc.gov.np/images/category/SDGs_Baseline_Report_final_29_June-1(1).pdf).
- 21 Pour des informations complémentaires, veuillez consulter l'étude de cas complète présentée dans ce document.
- 22 Disponible (en anglais) sur les sites: <https://sustainabledevelopment.un.org/memberstates/georgia> et <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10683Annex%20-Preliminary%20version%20of%20Nationalized%20SDGs%20Georgia.pdf>.



- 23 Disponible (en anglais) sur le site : <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/276524/7736915/EU-SDG-indicator-set-with-cover-note-170531.pdf>.
- 24 Disponible (en anglais) sur le site : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data/EGM%20Recommendations_FINAL.pdf.
- 25 Voir les recommandations du GCEI (en anglais) sur le site : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data/EGM%20Recommendations_FINAL.pdf.
- 26 En ce qui concerne les déplacements forcés, cette désagrégation pourrait varier selon le contexte. Dans certains cas, les gouvernements pourraient déterminer qu'il est plus simple de collecter des informations (ou souhaiter effectuer une telle collecte) par « demandeur d'asile et personne déplacée » plutôt que « par réfugié et personne déplacée dans son propre pays ».
- 27 Voir le site (en anglais) : <https://international.ipums.org/international/index.shtml> et K. Jeffers, J. Tjaden et F. Laczko (2018), « *Leaving no migrant behind. A pilot study of measuring progress towards SDG Goal 17.18 through disaggregating harmonized census data by migratory status* » (Ne faire aucun laissé-pour-compte parmi les migrants. Une étude pilote visant à mesurer les progrès dans l'atteinte de l'objectif 17.18 des ODD en désagrégeant des données de recensements harmonisées par statut migratoire- traduction non officielle). OIM, Genève. Voir également, OIM (2018), « *A Pilot Study on Disaggregating SDG Indicators by Migratory Status* » (Une étude pilote sur la désagrégation des indicateurs des ODD par statut migratoire). OIM, Genève.
- 28 Disponible sur le site : <https://gfmnd.org/gfmd-and-2030-agenda>.
- 29 Disponible (en anglais) sur le site : http://reports.opendataenterprise.org/CODE_StrategiesforSDGreporting.pdf.
- 30 Voir OIM/PMM, « *Document thématique : Statistiques sur les migrations internationales* », Laczko, 2016 et Bilsborrow, 2016.
- 31 Voir « *Data Bulletin: Informing a Global Compact for Migration – Improving Data for safe, orderly and regular migration* » (Bulletin de données : orientation d'un pacte mondial pour la migration – amélioration des données pour une migration sûre, ordonnée et régulière – traduction non officielle) ONU-DAES, OCDE et OIM. Disponible (en anglais) sur le site : <https://publications.iom.int/books/data-bulletin-informing-global-compact-migration-improving-date-safe-orderly-and-regular>. Voir également Laczko, 2017.
- 32 Voir Frank Laczko et Marzia Rango, « Can Big Data help us achieve a 'migration data revolution?' », *Migration Policy and Practice*, IV(2), avril-juin.
- 33 Voir le site (en anglais) : <https://egypt.iom.int/ar/node/3113>
- 34 Par exemple, l'OIM, en partenariat avec l'ONG américaine Polaris, a récemment lancé le Counter-Trafficking Data Collaborative (CTDC) (www.ctdatacollaborative.org). Le CTDC est le premier portail de données sur la traite des personnes au monde à présenter des données fournies par une multitude d'agences. Le portail permet d'accéder pour la première fois de manière sécurisée à certains types de données.

- 35** Disponible sur le site : <https://migrationdataportal.org>. Des informations contextuelles sur les sujets sont disponibles sur le site <https://migrationdataportal.org/themes>, et des outils sur les données, interrogeables par sujet, sont disponibles sur le site <https://migrationdataportal.org/tools>.
- 36** Pour des informations, veuillez consulter le site Internet du Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde de l'OIM (en anglais) (<https://gmdac.iom.int/>).
- 37** Pour des informations complémentaires, veuillez accéder au site <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/files/Tier3-10-07-02.pdf> et consulter régulièrement les ressources en ligne de l'ONU-DAES.
- 38** En 2013, lors du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, les gouvernements ont convenu qu'il était nécessaire d'obtenir des données statistiques plus fiables sur les migrations internationales et le développement. Le Rapport 2016 du Secrétaire général des Nations Unies, intitulé « Sûreté et dignité : Gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants », appelle à une amélioration des données sur la migration. Disponible sur le site : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg_report_french.pdf.
- 39** UGCEI sur une révolution des données pour le développement durable, 2014
- 40** Disponible sur le site : <https://remittanceprices.worldbank.org/fr/methodologie>



Études de cas

Arménie

Ghana

Équateur

Éthiopie



Le gouvernement de l'Arménie a démarré un processus de nationalisation des Objectifs de développement durable (ODD) liés à la migration par le biais du projet de l'OIM, « Suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des cibles sur la migration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Au cours de ce projet, les questions liées à la migration et au développement en Arménie ont été examinées dans le cadre des ODD, et les cibles prioritaires pertinentes ont été déterminées. Par la suite, un ensemble d'indicateurs indirects ont été élaborés pour mesurer les progrès réalisés par rapport à ces cibles. Enfin, un exercice de cartographie des données sur la migration a été mené, et des mesures ont été prises pour améliorer la collecte et l'utilisation des données sur la migration nationale.

Méthodologie

- ↳ **Établissement des ODD prioritaires:** Établissement des cibles d'ODD prioritaires concernant la migration en fonction des objectifs nationaux.
- ↳ **Cartographie des données sur la migration:** Cartographie des données sur la migration par rapport aux besoins en suivi des ODD et conduite d'une analyse des lacunes.
- ↳ **Élaboration d'indicateurs:** Élaboration d'indicateurs indirects pour mesurer l'avancement des cibles prioritaires.
- ↳ **Suivi et évaluation des indicateurs:** Établissement de systèmes et de processus de données appropriés pour opérationnaliser les indicateurs, afin de s'assurer que les données nécessaires sur la migration sont recueillies et que la soumission de rapports sur les indicateurs peut démarrer.

Le projet a été mené par le service arménien de la statistique de la République de l'Arménie (ArmStat), compte tenu de l'accent marqué que ce service place sur les données concernant la migration et de ses objectifs globaux visant à élaborer des indicateurs d'ODD sur la migration et à en assurer un suivi. Dans l'ensemble, l'exercice comprenait des consultations étendues avec les parties prenantes de la migration, y compris la société civile, le secteur privé, le monde académique et le public, et près de 100 personnes y ont participé par le biais de consultations directes et/ou d'ateliers au cours des deux premières étapes.

Établissement des priorités

Un atelier a été organisé en novembre 2016 pour déterminer les cibles d'ODD prioritaires. Cette sélection a été effectuée lors de discussions avec des participants du gouvernement, de la société civile, du monde académique et d'autres. Les parties prenantes ont mené un examen critique des cibles des ODD relativement aux questions relevant de la migration et du développement en Arménie. Cinq cibles ont été choisies comme étant les plus pertinentes. Ensuite, un atelier de validation

s'est tenu pour examiner les cibles plus en détail. Lors des discussions, des sous-thèmes qui relèvent de certaines des cibles représentant des priorités spécifiques pour l'Arménie ont été identifiés. Par exemple, il a été déterminé que la migration de la main-d'œuvre et la migration de retour étaient des composantes importantes pour l'Arménie dans le cadre de la cible 10.7.

Suite aux deux ateliers, les cibles prioritaires ont été adaptées par rapport au contexte arménien. Ci-dessous figure une liste des cibles prioritaires, assorties de leurs formulations adaptées¹.



Participants présentant les résultats de travail de l'Arménie relative aux Indicateurs de Gouvernance des Migrations lors du groupe de travail sur «Localisation des ODD: Développement d'Indicateurs Nationaux pour les cibles des ODD dans le domaine des migrations et du développement» © IOM Arménie 2016 (photo: Matevosyan)

MIGRATION ET ÉDUCATION



Cible 4.B D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

Cible nationale proposée: D'ici à 2020, augmenter considérablement le nombre de bourses d'études offertes aux citoyens arméniens pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement, et s'employer à relier l'éducation des migrants aux marchés du travail.

MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE



Cible 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

Cible nationale proposée: Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, en se focalisant sur les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.



GOVERNANCE DES MIGRATIONS



Cible 10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

Cible nationale proposée: Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques et de lois relatives à la migration qui sont planifiées et bien gérées, en plaçant l'accent sur le renforcement de la gestion de l'émigration de la main-d'œuvre, de la migration de retour et des procédures de traitement des demandes d'asile à l'échelle nationale, ainsi qu'en améliorant les capacités pour renforcer la gouvernance future des migrations au niveau national.

ENGAGEMENT DE LA DIASPORA



Cible 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable.

Cible nationale proposée: Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les Objectifs de développement durable, en plaçant l'accent sur l'engagement de la diaspora en soutien au développement national par le biais d'un transfert des connaissances et des compétences, d'envois de fonds et d'investissements financiers.

DONNÉES SUR LA MIGRATION



Cible 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

Cible nationale proposée: Apporter un soutien accru au renforcement des capacités, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays, et améliorer les systèmes et processus en matière de données en soutien à des politiques proactives, sensibles et intelligentes dans l'ensemble des sujets touchant à la gestion de la migration à l'échelle nationale.

Cartographie des données sur la migration

En parallèle, un exercice de cartographie des données sur la migration a été mené. Cet exercice a permis d'examiner les sources de données sur la migration à l'échelle nationale, y compris les sources de données statistiques et administratives, afin d'évaluer la disponibilité des données dans l'ensemble des sujets touchant à la migration. L'exercice de cartographie visait à examiner la collecte, le stockage, le traitement, le partage, la diffusion et la publication des données sur la migration. À cette fin, 19 entretiens ont été menés auprès d'agences gouvernementales et d'autres organisations. Les ministères de l'Éducation et de la Science, du Travail et des Affaires sociales, de la Diaspora, des Soins de santé, des Affaires étrangères, du Développement économique et des Investissements, l'Agence nationale pour l'emploi et le Service public des migrations ont été interrogés, ainsi que la Banque centrale d'Arménie, trois départements des services de police et diverses organisations internationales.

Cet exercice de cartographie a révélé que, malgré le volume important de données de qualité sur la migration qui a été recueilli par différentes instances en Arménie, il serait utile d'améliorer les statistiques nationales sur la migration et, pour un certain nombre de sujets spécifiques, les données collectées étaient incomplètes. Par exemple, il était nécessaire de renforcer la fiabilité des statistiques sur l'émigration et l'immigration dans différents secteurs du marché du travail et d'étendre la collecte de données à d'autres sujets, y compris les retours et la réintégration, l'engagement de la diaspora, l'utilisation des fonds envoyés et les droits des migrants. Lors de l'exercice de cartographie, plusieurs difficultés spécifiques ont été identifiées concernant les données sur la migration, et des recommandations pratiques ont été formulées en conséquence. Par exemple, pour maximiser la mise à profit du capital humain de la diaspora arménienne, il est nécessaire d'améliorer la collecte de données sur l'éducation, les compétences et les connaissances des Arméniens à l'étranger. L'une des recommandations préconisait d'étendre la collecte existante de données sur les Arméniens qui suivent des études dans le cadre de programmes gouvernementaux à l'étranger pour y intégrer des informations sur leurs activités professionnelles une fois qu'ils sont diplômés. Plusieurs des recommandations ont été adoptées, dont certaines concernaient des changements à apporter à l'enquête nationale intégrée sur les conditions de vie (EICV). Ainsi, la cartographie des données a permis d'identifier les lacunes en données sur la migration et de renforcer les capacités d'ArmStat en matière de données sur la migration.

Élaboration d'indicateurs

Des indicateurs indirects nationaux ont été élaborés pour cinq cibles prioritaires. Ces cibles ont été établies en fonction des capacités existantes de l'Arménie en matière de données sur la migration, sans qu'il soit nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires ou de recueillir de nouvelles données. Certains indicateurs comprennent des données spécifiques provenant d'acteurs non gouvernementaux. Dans l'ensemble, il s'agit d'un mélange d'indicateurs sur les intrants et les résultats et d'indicateurs internationaux existants, ainsi que de méthodologies nationales nouvellement élaborées.



Métadonnées pour l'indicateur indirect sélectionné en Arménie

Indicateur

Pourcentage de migrants de retour qui ont occupé des emplois rémunérés au cours des sept jours précédents.

Définitions

Participation au travail rémunéré, selon la définition prévue dans les spécifications de l'EICV ci-dessous.

Objectif et cible mis en œuvre

10.7, ainsi que 8.8

Unité de mesure

Pourcentage du total des migrants de retour

Normes internationales concernées (le cas échéant)

-

Source(s) de données

Enquête intégrée sur les conditions de vie (EICV)

Méthodologie

ArmStat comptera le nombre de personnes qui répondent à la question figurant dans la Section B : « Depuis le 1er janvier 20xx, [NOM] a-t-il/elle émigré dans un autre marz (région) ou pays au cours d'une période de 3 mois ou plus? » par

- « 2. Oui, il/elle a émigré et est rentré(e) après une absence de moins de 3 mois » ;
et
- « 3. Oui, il/elle a émigré et est rentré(e) après une absence de 3 à 12 mois ».

Parmi les personnes qui ont répondu « Oui » à la proposition 2 ou 3 ci-dessus, ArmStat compilera leurs réponses à la question figurant dans la Section D : « Avez-vous accompli un travail rémunéré ou une tâche rentable (à votre compte) au cours des 7 derniers jours, même si vous n'avez travaillé que pendant une heure (veuillez inclure les travaux dans une ferme ou une entreprise familiale)? »

ArmStat présentera la proportion de personnes qui ont répondu « Oui » à la question ci-dessus dans la Section D sous forme de pourcentage de personnes qui sont des migrants de retour conformément à la question figurant dans la Section B.

En outre, ArmStat présentera des détails sur les points de désagrégation suivants dans le cadre du rapport.

Périodicité des mesures

Annuelle

Désagrégation

Pour tous, désagréger par :

- Sexe
- Le marz (région) ou le pays d'où la personne est rentrée
- Raison du retour

Pour les personnes qui ont répondu « Oui » à la Section D, les désagréger selon leurs réponses aux questions suivantes :

- « Le même type d'activité économique sur votre lieu de travail ou dans votre entreprise »
- « Quelle est votre situation d'emploi? »
- « Sur votre lieu de travail/dans le cadre de votre activité, vous : 1. Travaillez à plein temps 2. travaillez à temps partiel 3. faites des heures supplémentaires »

Pour les personnes qui ont répondu « Non » à la Section D, les désagréger selon leurs réponses à la question :

- «Veuillez indiquer la raison pour laquelle vous n'avez pas travaillé au cours des 7 derniers jours».

Les points de données pour tous les éléments ci-dessus sont intégrés dans l'EICV.

Principal acteur impliqué/autre acteur

ArmStat

Commentaires

Étant donné que tous les points de désagrégation ci-dessus sont déjà collectés par l'EICV, cet indicateur offre la possibilité d'aller plus loin que le pourcentage et permet aux parties prenantes d'obtenir davantage d'informations sur les problèmes en matière d'emploi auxquels les migrants de retour sont confrontés.

Veuillez noter que ceci comprendra les personnes de retour après avoir migré dans leur propre pays et à l'étranger.

Pour référence : Questionnaire 2015 de l'EICV, disponible (en anglais) sur le site : www.armstat.am/file/doc/99501303.pdf.



Indicateurs directs sélectionnés

Cible d'ODD	Indicateurs sélectionnés élaborés
4.B	<p>Nombre de bourses d'études offertes aux ressortissants arméniens pour financer le suivi d'études supérieures à l'étranger, y compris des formations professionnelles ainsi que des programmes sur les technologies de l'information et des communications, techniques, d'ingénierie et scientifiques, notamment dans le cadre d'échanges.</p> <p>Sources de données: Dossiers du ministère arménien de l'Éducation et de la Science, Union générale arménienne de bienfaisance (UGAB)</p>
10.7	<p>Pourcentage de migrants de retour qui ont occupé des emplois rémunérés au cours des sept jours précédents.</p> <p>Sources de données: Enquête arménienne intégrée sur les conditions de vie (EICV)</p> <p>Proportion de demandes d'asiles individuelles acceptées.</p> <p>Sources de données: Base de données électroniques du Service public des migrations sur l'enregistrement des demandeurs d'asile.</p>
17.16	<p>Nombre d'initiatives de développement auxquelles les ressortissants arméniens à l'étranger participent en tant que partenaires actifs.</p> <p>Sources de données: Dossiers d'organes divers, dont le Service public des migrations, le ministère de la Diaspora, l'Agence arménienne de développement (AAD), l'UGAB et d'éminentes universités nationales</p>
17.18	<p>Proportion d'indicateurs des ODD élaborés au niveau national présentant une désagrégation relative à la migration.</p> <p>Source de données: Données sur les ODD au niveau national (telles qu'elles sont établies par le Conseil des ODD ou un autre organe compétent)</p>

Conclusion

Tout au long de ce projet, le Programme 2030 a offert un cadre conceptuel qui a permis à l'Arménie d'identifier les principales questions concernant la migration et le développement à l'échelle nationale et d'en assurer un suivi efficace. Les cibles prioritaires reflètent un éventail de questions, depuis les droits des travailleurs jusqu'à l'engagement de la diaspora et la réintégration des migrants de retour, et présentent l'étendue diversifiée de la migration et du développement dans le cadre des ODD. Le projet est également parvenu à renforcer les capacités du bureau national de la statistique pour améliorer la collecte et la gestion des données sur la migration, non seulement dans le but de mener un suivi des progrès accomplis en matière de migration dans le contexte du Programme 2030, mais également pour améliorer les données sur la migration à l'échelle nationale dans le long terme.

En février 2018, l'OIM a lancé le projet bisannuel, « Tenir compte des migrations dans les plans nationaux de développement : vers la cohérence des politiques et la réalisation des Objectifs de développement durable aux niveaux national et international ». Ce projet a été financé par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES) au travers du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Fonds pour la paix et le développement, auquel la République populaire de Chine a apporté une contribution majeure. Mis en œuvre par l'OIM Ghana, le projet a pour but de soutenir le gouvernement du Ghana dans l'intégration de la migration dans les politiques de développement nationales et dans l'instauration d'une cohérence des politiques, conformément aux ODD.

Méthodologie

- ↳ **Établissement d'un organe spécialisé sur la migration et les ODD** : Mise en place d'un groupe de travail technique (GTT) interagences sur la migration.
- ↳ **Activités de renforcement des capacités dans le cadre de la migration et des ODD** : Conduite d'activités de renforcement des capacités du GTT.
- ↳ **Autres activités à déterminer** : Selon les priorités identifiées par le GTT, deux initiatives provenant du plan d'action 2016 pour la politique de migration nationale seront sélectionnées et élaborées plus avant.

Structures institutionnelles

La première activité du projet comprenait l'établissement d'un organe institutionnel en vue de faire avancer les activités liées à la migration et aux ODD au Ghana. Un organe interagences spécialisé a été mis sur pied sous forme d'un groupe de travail technique sur la migration. Par la suite, des termes de référence applicables à cet organe ont été établis, comprenant ses objectifs, son mandat ainsi d'autres fonctions et procédures diverses.



TENIR COMPTE DE LA MIGRATION DANS LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT NATIONAUX : VERS LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERAGENCES

Contexte et finalité

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a convenu d'un programme international de développement durable ambitieux jusqu'en 2030 et a adopté un nouveau cadre de développement mondial – le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (également appelé le Programme de développement durable à l'horizon 2030). Le Programme 2030 appelle les gouvernements et d'autres parties prenantes à prendre des mesures concernant 17 Objectifs de développement durable et leurs 169 cibles. Contrairement aux Objectifs du Millénaire pour le développement qui avaient été adoptés plus de dix ans auparavant, le nouvel Programme 2030 comprend explicitement la migration en tant que priorité mondiale pour élaborer un programme politique universel. La politique migratoire est spécifiquement mentionnée dans la cible d'ODD 10.7, qui place l'accent sur la facilitation d'une migration de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable par le biais de politiques migratoires bien gérées. En outre, le Programme 2030 souligne implicitement l'importance de protéger les droits et les besoins des migrants en assurant à tous un accès égal à l'éducation, à un emploi décent, à des moyens de subsistance, à une protection sociale et à la santé. La nécessité d'élaborer un cadre mondial pour aborder la migration et le développement a également été renforcée lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants qui s'est tenu le 19 septembre 2016. Ce sommet a débouché sur l'adoption de la Déclaration de New York qui, parmi ses nombreux engagements, vise à renforcer la gouvernance mondiale des migrations et à protéger les droits des migrants.

Pour opérationnaliser les engagements mondiaux à l'échelle nationale, les gouvernements et les partenaires s'efforcent d'instaurer une cohérence globale des politiques et d'intégrer la migration dans les plans de développement et les politiques sectorielles au niveau national. Compte tenu de la place centrale qu'occupe la migration dans le nouveau programme de développement, il devient essentiel que la communauté internationale appuie les efforts des pays, aux fins suivantes :

- poursuivre l'amélioration des stratégies et des politiques nationales sur la migration pour créer les conditions appropriées afin que les migrants et la migration apportent des contributions positives au développement durable ;
- veiller à instaurer une cohérence des politiques et à intégrer la migration dans d'autres politiques sectorielles et plans de développement nationaux ;
- piloter des approches innovantes en vue de la mise en œuvre pratique de politiques nationales cohérentes, axées sur le développement et conformes aux ODD.

Ceci correspond aux priorités établies dans les ODD du Programme 2030 et permet d'atteindre l'objectif ambitieux consistant à intégrer la migration dans les politiques de développement nationales et à assurer une cohérence des politiques. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est prévu d'établir un groupe de travail technique interagences pour contribuer au suivi des indicateurs des ODD liés à la migration.

L'objectif du projet est de permettre au gouvernement du Ghana et à ses partenaires d'intégrer la migration dans les politiques de développement nationales et d'instaurer une cohérence des politiques conformément aux priorités nationales relatives aux ODD.

Cet objectif sera atteint par le biais de cinq activités principales :

- Promouvoir la mise en place d'un groupe de travail technique interagences pour mener un suivi des progrès dans l'atteinte des cibles d'ODD liées à la migration. Le groupe de travail déterminera les priorités, cartographiera les lacunes et identifiera les sources de données potentielles.
- Élaborer des rapports nationaux concernant l'objectif d'ODD portant sur la gestion de la migration, y compris les données pertinentes.
- Dispenser des formations visant à renforcer les capacités des parties prenantes locales.
- Mener des activités de sensibilisation aux ODD et à leurs cibles dans le cadre de la migration.
- Tester le plan d'action.

Rôle général du groupe de travail technique interagences

Le rôle général du groupe de travail technique interagences consistera à apporter son assistance dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Fonctions spécifiques : Le groupe de travail technique interagences assumera les fonctions suivantes :

- fournir des orientations et des instructions visant à assurer l'établissement d'une structure de gouvernance nationale des migrations – la première étape de la mise en œuvre de la politique de migration nationale ;
- échanger des informations pour mener un suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD liés à la migration ;
- rassembler les informations pertinentes auprès des institutions en soutien à la mise en œuvre du projet ;

- fournir des orientations et un appui pour relever les difficultés qui pourraient se présenter tout au long du projet;
- superviser l'avancement de la mise en œuvre du projet; et
- assister dans l'évaluation du projet.

Composition du groupe de travail technique inter-agences: Le groupe comprendra un point focal sur les ODD provenant de chaque institution:

- ministère de l'Intérieur
- ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale
- ministère de l'Emploi et du Dialogue social
- ministère de la Condition féminine, de l'Enfance et de la Protection sociale
- ministère des Administrations locales et du Développement rural
- ministère de la Planification
- ministère de la Santé
- ministère de l'Éducation
- ministère des Finances
- Banque du Ghana
- Centre d'étude des migrations
- Service de l'immigration du Ghana
- Service de police du Ghana
- Commission nationale de la planification du développement
- Services des statistiques du Ghana
- Bureau des relations avec la diaspora – bureau du président
- Plateforme de la société civile pour la mise en œuvre

Responsabilités du groupe de travail technique inter-agences, OIM Accra:

- Fournir un projet de points à l'ordre du jour pour chaque réunion et le communiquer à ses membres pour obtenir leurs commentaires.
- Organiser chaque réunion, respecter l'ordre du jour convenu.
- S'assurer que les travaux du groupe de travail technique inter-agences respectent rigoureusement le plan de travail annuel établi et mettre à profit chaque réunion pour examiner les points d'action convenus lors de la réunion précédente.
- Présenter au Comité de pilotage du projet un état d'avancement du plan de travail annuel.

Responsabilités des membres:

- Participer aux réunions mensuelles. La désignation de représentants en cas d'absence n'est possible que dans des cas exceptionnels.
- Contribuer aux discussions et aux décisions concernant la mise en œuvre du projet.
- Présenter des rapports réguliers à leurs ministères, départements, agences, institutions et organismes respectifs.
- Communiquer les questions susceptibles d'affecter la mise en œuvre du projet au groupe de travail technique inter-agences et à l'équipe responsable du projet.

Exigence financière et soutien logistique

Le soutien administratif et logistique pour organiser les réunions du groupe de travail technique inter-agences sera assuré par l'OIM. Les membres du groupe de travail technique inter-agences auront droit à des indemnités de transport à la fin de chaque réunion.

Renforcement des capacités

Un atelier de renforcement des capacités a été organisé sur la migration et le développement dans le cadre des ODD. Lors de cet atelier de deux jours, une série de présentations et d'exercices en groupe a été organisée sur divers sujets thématiques, afin de fournir des orientations opérationnelles aux participants. Cet atelier présentait les concepts de la migration et du développement et a permis d'examiner les liens entre la migration et certains secteurs tels que ceux de la santé, de l'éducation, de l'emploi, des droits des travailleurs et de l'agriculture. Les participants ont ensuite discuté de ces liens dans le contexte du Ghana. Lors de l'atelier, les participants ont également bénéficié de conseils pratiques sur la manière d'intégrer les aspects liés à la migration dans leurs secteurs respectifs, en vue de contribuer au développement durable dans le cadre du Programme 2030. L'atelier comprenait également l'implication de parties prenantes nationales. Une séance sur la manière de mener des activités de sensibilisation du public et des praticiens en matière de migration dans le cadre des ODD a été co-organisée par un représentant du Centre d'information des Nations Unies (CINU) au Ghana.



Commentaires de la part des participants

« Ces types d'ateliers sont très utiles, car ils proposent de bonnes idées et des approches de travail innovantes. L'intégration de la migration dans les plans de développement nationaux offre également un excellent moyen de surmonter nos difficultés en matière de développement. Toutefois, nous aurons besoin d'un soutien logistique de la part des divers secteurs afin de pouvoir mettre en pratique ce dont nous avons discuté. Il est évident qu'un secteur à lui seul ne peut pas traiter toutes les questions liées à la migration. Nous devons unir nos efforts et nos ressources afin d'être en mesure d'atteindre les résultats souhaités ».

Mme Victoria Natsu, secrétaire exécutive par intérim au Secrétariat du département Traite des personnes du ministère de la Condition féminine, de l'Enfance et de la Protection sociale

« Lors de l'atelier, j'ai découvert comment la dynamique de la migration m'aidera à mieux affecter les ressources destinées à l'éducation. La migration n'est pas un phénomène négatif. Elle peut aussi bien promouvoir que compromettre les paramètres de notre objectif. En tant qu'expert dans le domaine de l'éducation, je suis désormais en mesure de mieux apprécier comment et pourquoi nous avons besoin de comprendre la migration et le développement ».

M. Ernest Wesley-Otoo, coordinateur des partenaires de développement auprès du ministère de l'Éducation

« Jusqu'ici, certains d'entre nous n'ont pas accédé à un grand nombre d'informations sur le sujet de la migration et du développement. J'ai beaucoup appris lors de l'atelier et, avec ces nouvelles connaissances, je mènerai mes activités en tenant compte de ce sujet... Par exemple, la compréhension des données dans les domaines de la migration et de la traite des enfants peut orienter notre approche afin de trouver une solution pour lutter contre ce crime dans le pays. Je pense également qu'il est nécessaire de partager les connaissances et les informations sur la migration et les ODD avec mes collègues ».

Surintendant Al-meyao Abass, commandant de la force nationale de déploiement rapide au département Opérations de la préfecture de police

« Cet atelier a clairement souligné la nécessité d'intégrer les données désagrégées en fonction de la migration dans la matrice de résultats [de la Commission nationale de planification du développement (CNPD)]. Selon moi, le groupe de travail technique est nécessaire, car il maintient notre focalisation sur la migration. Il est toutefois nécessaire de définir les principales priorités et de nous efforcer d'y répondre ».

Lila-Karen Amponsah, analyste de la planification à la Commission nationale de planification du développement

Conclusion

Grâce à l'établissement du GTT interagences, le projet a permis à diverses parties prenantes du gouvernement de s'engager mutuellement pour la première fois dans le cadre des questions nationales liées à la migration et au développement. Le fait que le GTT comprenne des représentants d'un si grand nombre de ministères différents augmente les chances d'une cohérence horizontale solide des politiques entre les secteurs une fois que les interventions spécifiques auront été élaborées et mises en œuvre sous les auspices du GTT. Par le biais de l'atelier de renforcement des capacités, les parties prenantes concernées ont été sensibilisées aux différents sujets concernant la migration et le développement et ont été en mesure de les examiner dans le contexte du Ghana, ce qui les prépare également à élaborer des interventions complètes et personnalisées dans le cadre de la migration et des ODD. En juillet 2018, le projet était encore en cours, et d'autres activités seront élaborées et mises en œuvre.



↑

Participants au groupe de travail «Migrations et Développement dans le contexte des ODD».



En Équateur en 2014, le Gouvernement autonome décentralisé de la province d'Imbabura (GADPI) et son gouvernement provincial (Patronato Provincial) se sont lancés dans un processus visant à intégrer la migration dans la planification du développement local. Le gouvernement souhaitait examiner la dynamique complexe de la migration dans la région, qui comprenait la présence d'un grand nombre de réfugiés colombiens, d'immigrants et de migrants de retour. Pour y parvenir, le gouvernement a décidé d'intégrer la migration dans la planification du développement local afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces destinés à protéger les droits des migrants et des personnes déplacées et de s'assurer que ceux-ci sont en mesure d'accéder à des services, ainsi que pour leur offrir davantage de possibilités et de moyens. Le projet a démarré avant l'adoption du Programme 2030 et, ainsi, il n'a pas été mené dans un cadre lié aux ODD. Cependant, les produits de ses interventions liées à la migration contribuent à plusieurs objectifs et cibles, et ont depuis été cartographiés par rapport à divers ODD. Le processus a été mené avec le soutien de l'Initiative conjointe pour la Migration et le Développement des Nations Unies (ICMD) dans le cadre du projet, « Renforcement des gouvernements autonomes décentralisés (GAD) des provinces du Nord de l'Équateur en termes de mobilité humaine ».

Méthodologie

- ↳ **Activités de lancement participatives:** Lancement par la conduite de divers processus participatifs pour passer en revue les priorités en matière de migration et de développement dans la région.
- ↳ **Structures institutionnelles:** Établissement d'organes appropriés et de plusieurs mécanismes de coordination interinstitutions pour gérer le processus d'intégration.
- ↳ **Intégration de la migration:** Élaboration et mise en œuvre de politiques et programmes divers concernant la migration et le développement dans la région, en intégrant la migration dans la planification de différentes administrations publiques.

Consultations

Pour mener une évaluation des besoins exacts du processus d'intégration, des séances participatives de consultation directe du public ont été lancées. Ceci a impliqué la tenue de plusieurs assemblées publiques, au cours desquelles les populations de la province d'Imbabura se sont réunies pour faire part de leurs besoins et problèmes spécifiques. Le processus a veillé à intégrer certains groupes nécessitant une attention particulière, tels que les enfants, les jeunes, les personnes âgées, ainsi que les migrants et les personnes déplacées.



↑

Tania Endara, Administratrice du Gouvernement Provincial, travaillant sur le renforcement des capacités avec l'association « Laisser des Traces » (Dejando Huellas) composée de réfugiées et de femmes équatoriennes en situation de vulnérabilité.

Structures institutionnelles

En 2015, l'Unité de mobilité humaine (UMH) a été créée. Dans ce cadre, une équipe technique spécialisée a été intégrée dans la paie du gouvernement provincial, en charge de soutenir et de compléter les travaux des diverses unités du gouvernement concernant le processus d'intégration de la migration, et de promouvoir une coordination interinstitutions. Par la suite, le gouvernement provincial a élaboré le « Décret portant promotion et protection des droits des migrants, des personnes déplacées et des membres de leurs familles dans la province d'Imbabura », qui prescrivait la promotion et la protection des droits des migrants et des personnes déplacées sous forme de politique publique et établissait l'UMH en tant qu'agence responsable de la coordination et de la mise en œuvre du décret.

Le gouvernement provincial a cartographié plusieurs acteurs publics et privés qui travaillent avec les migrants dans la province. Par la suite, il a été possible d'assurer une coordination avec d'autres acteurs nationaux – tels que les ministères de la Santé publique, de l'Inclusion économique et sociale, de l'Éducation, et des Affaires étrangères et de la Mobilité humaine – afin de faire avancer diverses interventions visant à protéger et à défendre les droits des migrants.



Interventions: Intégration de la migration

Un grand nombre d'administrations publiques de secteurs divers ont suivi différentes méthodes pour intégrer la migration dans leur planification. Les autres administrations au sein du gouvernement provincial, dont celles chargées de la souveraineté alimentaire, des services de santé, de la violence domestique et des handicaps, ont commencé à intégrer les migrants et les personnes déplacées parmi les bénéficiaires de leurs actions. Pour y parvenir, ces administrations ont ajouté dans leurs programmes de nouvelles cibles portant sur les migrants et leurs besoins. Parmi les autres exemples d'activités lancées figuraient celles visant à créer des opportunités économiques pour les migrants, par exemple, des salons des entrepreneurs, des formations dans le secteur de l'artisanat et un soutien à la gestion de microentreprises de migrants.

Enfin, le gouvernement provincial a également promu la participation directe en tant que moyen d'assurer l'intégration politique des migrants et des personnes déplacées. À ce propos, les migrants et les personnes déplacées ont été encouragés à participer activement aux espaces de prises de décisions politiques.

Conclusion

Dans l'ensemble, le projet est parvenu à intégrer la migration dans les politiques publiques d'une variété de secteurs à Imbabura. Bien que les processus d'intégration de la migration se déroulent généralement au niveau national, c'est au niveau local qu'ils ont l'impact le plus important. Cet exemple illustre les contributions que ces processus apportent pour répondre aux besoins spécifiques des populations de migrants et comment celles-ci y sont directement impliquées. Le processus d'intégration à Imbabura a permis de progresser dans l'atteinte de plusieurs cibles d'ODD. Par exemple, les cibles 10.3 (Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité de revenus), 10.7 (Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable), 16.B (Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable), 17.4 (Renforcer la cohérence des politiques de développement durable) et 17.16 (Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable)².

Dans le cadre du même projet, « Tenir compte de la migration dans les plans de développement nationaux : vers la cohérence des politiques et la réalisation des Objectifs de développement durable aux niveaux national et international », que celui du Ghana, un processus a été lancé en Éthiopie en vue d'intégrer la migration dans les politiques de développement nationales en 2018. L'objectif était que les partenaires gouvernementaux renforcent leurs capacités à mettre en œuvre des politiques de migration et de développement cohérentes en Éthiopie, dans le contexte du Programme 2030.

Méthodologie

- ↳ **Sensibilisation et renforcement des capacités dans le cadre de la migration et des ODD**: Tenue de séances visant à sensibiliser le public sur la migration dans le cadre des ODD et à renforcer les capacités des parties prenantes du gouvernement dans la prise de mesures.
- ↳ **Établissement d'un organe spécialisé sur la migration et les ODD**: Mise en place d'un organe interagences chargé de gérer le processus lié à la migration et aux ODD.
- ↳ **Activités à convenir**: Selon les priorités en matière de migration et de développement qui ont été identifiées par l'organe ci-dessus, plusieurs interventions seront élaborées et mises en œuvre.

Sensibilisation et renforcement des capacités

Pour démarrer le projet, une formation conjointe de sensibilisation et de renforcement des capacités a été organisée en février 2018. Elle s'adressait aux parties prenantes gouvernementales de différents ministères et a été menée en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'équipe spéciale nationale de lutte contre le trafic illégal et la traite des personnes sous les auspices du bureau du Procureur général. Les ministères représentés comprenaient entre autres l'Agence centrale des statistiques (ACS), le ministère du Travail et des Affaires sociales, le ministère des Opportunités de création d'emplois et de la Sécurité alimentaire à l'échelle fédérale.

Les objectifs de la formation étaient de présenter la migration dans le cadre des ODD aux parties prenantes, de les sensibiliser au concept de l'intégration de la migration et de renforcer leurs capacités afin d'élaborer des solutions concrètes pour intégrer la migration. La formation a été dispensée pour aider à déterminer la nature et la composition du groupe de travail afin de mener le reste du processus lié à la migration et aux ODD.

Les participants se sont vu présenter les différents points d'entrées de la migration dans le cadre des ODD, y compris lorsque les cibles comprenaient explicitement la migration, ainsi que les domaines dans lesquels la migration constituait un thème transversal dans les objectifs. Les participants ont examiné les liens entre la migration et différents secteurs et en ont discuté relativement aux questions portant sur la migration et le développement en Éthiopie. La formation a présenté aux



participants plusieurs méthodes d'intégration de la migration dans la planification du développement national. Ensuite, les participants ont discuté pour réfléchir à la manière d'élaborer des interventions sur la migration dans le cadre des cibles d'ODD sélectionnées dans leurs secteurs spécifiques. Pour y parvenir, ils ont commencé par identifier les lois, les politiques et les cadres pertinents en place et, sur cette base, ils ont discuté d'interventions possibles.



Participants au groupe de travail sur « L'intégration des migrations dans la planification nationale du développement » effectuant des exercices pour examiner les liens entre migrations et développement dans des secteurs spécifiques.

Structures institutionnelles

Le Secrétariat interministériel de l'équipe spéciale nationale de lutte contre le trafic illicite et la traite des personnes a contribué à la conduite des premières étapes du projet, étant donné qu'il était impliqué dans les questions liées à la migration en Éthiopie. Cependant, l'étape qui suit la tenue de la formation consiste à établir formellement des structures institutionnelles pour diriger le reste du processus lié à la migration et au développement par la suite.

Pour établir la structure de direction et de coordination du processus futur, des consultations ont été menées avec différents ministères. L'objectif était de s'appuyer autant que possible sur les structures de gouvernance des migrations et les mécanismes de coordination existants plutôt que d'en établir de nouveaux. Les discussions se sont focalisées sur la manière d'adapter la force spéciale de lutte contre le trafic illicite et la traite des personnes et d'étendre sa portée afin qu'elle puisse diriger le processus lié à la migration et aux ODD. Par exemple, le Secrétariat de la force spéciale pourrait mener et coordonner le processus de concert avec un ministère. En juillet 2018, le processus visant à établir la marche à suivre était en cours.

Une fois que les structures institutionnelles auront été décidées, plusieurs activités seront lancées, y compris l'élaboration d'un rapport national concernant les objectifs liés à la migration et aux ODD, la proposition et la prise de mesures d'intégration et l'apport d'un appui au suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des cibles d'ODD portant sur la migration.

Conclusion

Le projet est parvenu à sensibiliser le public sur les concepts et les pratiques concernant la migration dans le cadre des ODD et à renforcer les capacités des parties prenantes nationales pour les faire avancer. En outre, du fait que les activités menées à ce jour comprenaient différents ministères, les chances d'instaurer une cohérence des politiques dans la migration ont considérablement augmenté. Dans le cadre du projet, une fois que les structures institutionnelles auront été finalisées, plusieurs initiatives d'intégration seront mises en œuvre.



↑

Organisateurs du groupe de travail présentant le groupe de travail sur « L'intégration des migrations dans la planification nationale du développement » : Elisa Mosler Vidal (OIM), Malambo Moonga (OIM), Yusuf Jemaw (Bureau du Procureur Général Fédéral).

Notes de fin de chapitre

- 1** Remarque: en juillet 2018, ces cibles n'ont pas encore reçu l'approbation définitive du gouvernement.
- 2** Pour des informations complémentaires, voir le site: http://migration4development.org/sites/default/files/fr-jmdi-ss-recits_de_succes.pdf.

Annexes

Références



- Adger, W.N., J.M. Pulhin, J. Barnett, G.D. Dabelko, G.K. Hovelsrud, M. Levy, Ú. Oswald Spring et C.H. Vogel**
2014 Human Security. Dans : « *Changements climatiques 2014 : incidences, adaptation et vulnérabilité* ». Partie A : Aspects mondiaux et sectoriels. « *Contribution du Groupe de travail II au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* » (C.B. Field, V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White, eds.). Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, pages 755 à 791.
- Alcaldia de Quito, ICMD, UNITAR, KNOMAD, Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC) et Agenda Local sur la Migration et le Développement**
2015 *Second Forum des Maires sur la Mobilité, la Migration et le Développement* (Document final Quito). Quito, Équateur. Disponible sur le site : https://www.unitar.org/dcp/sites/unitar.org.dcp/files/uploads/quito_document_final_fr.pdf.
- Ardittis, S. et F. Laczko**
2017 « *Introduction: Improving data on migration—Towards the 2030 Agenda for Sustainable Development and the Global Compact on Migration* » (Introduction : amélioration des données sur la migration – vers le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Pacte mondial pour les migrations). Dans : *Migration Policy Practice*. VII(1) janvier-mars 2017. Disponible (en anglais) sur le site : <https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpp29.pdf>
- Banerjee, S. et A. Mishra**
2017 « *Migration and environmental change in the Sustainable Development Goals* » (La migration et les changements climatiques dans les Objectifs de développement durable). Dans : « *Migration in the 2030 Agenda* » (Gervais Appave et Neha Sinha, eds.). OIM, Genève.
- Barragan E., P. Dhavan, J. Puebla Fortier, D. Mosca, J. Weekers et K. Prabhask Wickramage**
2017 « *Migration and health in the Sustainable Development Goals* » (La migration et la santé dans les Objectifs de développement durable). Dans : « *Migration in the 2030 Agenda* ». (Gervais Appave, Neha Sinha, eds.). OIM, Genève.
- Bilsborrow, R.**
2016 « *The Global Need for Better Data on International Migration and the Special Potential of Household Surveys* ». Document de conférence : Amélioration des données sur la migration internationale dans l'exécution du Programme 2030 et du Pacte mondial pour les migrations, Berlin, 2 et 3 décembre 2016. Disponible (en anglais) sur le site : https://gmdac.iom.int/sites/default/files/Bilsborrow_background%20paper.pdf
- Centre pour le développement mondial (Global Development - CGD)**
2009 « *Migrants Count: Five steps to better migration. Report of the Commission on International Migration Data for Development Research and Policy* ». CGD, Washington. Disponible (en anglais) sur le site : www.cgdev.org/sites/default/files/1422146_file_CGD_migration_FINAL_web_0.pdf
- Counter-Trafficking Data Collaborative (CTDC)**
2017 Site Internet. Disponible à l'adresse : www.ctdatacollaborative.org/.

Foresight

2011 « *Migration and Global Environmental Change: Future Challenges and Opportunities. Final Project Report* ». Government Office for Science, Londres.

Foresti, M. et J. Hagen-Zacker

2017 « *Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

Hagen-Zanker, J., E. Mosler Vidal et G. Sturge

2017 « *Social protection, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

Hagen-Zanker, J., H. Postel et E. Mosler Vidal

2017 « *Poverty, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (HLG-PCCB)

2017 « *Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable* ». HLG-PCCB, Le Cap. Disponible (en anglais) sur le site : <https://undataforum.org/WorldDataForum/wp-content/uploads/2017/01/Cape-Town-Action-Plan-For-Data-Jan2017.pdf>.

Hong, A. et A. Knoll

2014 « *Strengthening the Migration-Development Nexus through Improved Policy and Institutional Coherence* ». Document d'information pour l'atelier du KNOMAD sur la cohérence des politiques et des institutions. Centre de conférences de l'OCDE, Paris, 4 et 5 décembre 2013.

Centre de surveillance des déplacements internes (Internal Displacement Monitoring Centre - IDMC)

2016 « *Global Report on Internal Displacement* » (Rapport mondial sur les déplacements internes). Initiative conjointe de la Migration et le Développement (ICMD), Genève.

Groupe consultatif d'experts indépendants (GCEI) sur une révolution des données pour le développement durable

2014 « *A World That Counts: Mobilising the Data Revolution for Sustainable Development* » (Un monde qui compte : mobilisation de la révolution des données pour le développement durable). Le GCEI sur une révolution des données pour le développement durable, n.p.

2017 « *United Nations Expert Group Meeting: Improving Migration Data in the Context of the 2030 Agenda: Recommendations* » (Réunion du Groupe d'experts des Nations Unies : Amélioration des données sur la migration dans le cadre du Programme 2030 : recommandations). Siège de New York. Disponible (en anglais) sur le site : https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--egm-migration-data/EGM%20Recommendations_FINAL.pdf.

Organisation internationale du Travail (OIT)

2015 « *Estimations mondiales de l'OIT concernant les travailleuses et les travailleurs migrants : Résultats et méthodologie – Gros plan sur les travailleuses et les travailleurs domestiques migrants* ». Bureau international du travail, Genève.

2013 « *Mainstreaming of Migration in Development Policy and Integrating Migration in the Post-2015 UN Development Agenda* » (Intégration de la migration dans les politiques de développement et intégration de la migration dans le programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies). « *Background Note: The Contribution of Labour Migration to Improved Development Outcomes* » (Note d'information : la contribution de la migration de la main-d'œuvre à l'amélioration des résultats du développement). Bureau international du travail, Genève.



2017 « *Estimations mondiales de l'esclavage moderne: le travail forcé et les mariages forcés* ». OIT et la fondation Walk Free Foundation, en partenariat avec l'OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@ipecc/documents/publication/wcms_596484.pdf.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2011 « *Profils migratoires: exploiter au mieux le processus* ». OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : http://publications.iom.int/system/files/pdf/migrationprofileguide2012_1oct2012.pdf.
- 2015 « *Cadre de gouvernance des migrations: Éléments essentiels pour faciliter des migrations et une mobilité humaine ordonnées, sûres, régulières et responsables par des politiques de migration planifiées et bien gérées* ». C/106/40 Conseil 106e session.
- 2016a « *Contributions to the 2030 Agenda for Sustainable Development* » (Contributions à le Programme de développement durable à l'horizon 2030). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10263International%20Dialogue%20on%20Migration%20contribution.pdf>.
- 2016b « *Measuring well-governed Migration: The 2016 Migration Governance Index, A Study by the Economist Intelligence Unit* » (Mesure de la migration bien gérée: l'indice 2016 de gouvernance des migrations, une étude de l' Economist Intelligence Unit). OIM et Economist Intelligence Unit (EIU), Genève.
- 2017a « *Gestion des frontières* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Border-Management-FR.pdf.
- 2017b « *Lutte contre la traite des personnes et les formes contemporaines d'esclavage* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : http://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Trafficking-in-Persons-FR.pdf.
- 2017c « *Les contributions des migrants et de la migration au développement – renforcer les liens* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Contributions-of-Migrants-and-Migration-to-Development-FR.pdf.
- 2017d « *Lutte contre le trafic illicite de migrants* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Counter-Smuggling-FR.pdf.
- 2017e « *Développer les voies de mobilités de la main-d'œuvre* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Expanding-Labour-Mobility-Channels-FR.pdf.
- 2017f « *Faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Facilitation-of-Safe-Orderly-and-Regular-Migration-FR.pdf.
- 2017g « *Suivi et examen de la migration dans les Objectifs de développement durable* ». N° 26. Dialogue international sur la migration. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://publications.iom.int/system/files/pdf/rb26_fr.pdf
- 2017h « *The Health of Migrants: A Core Cross-Cutting Theme* » (La santé des migrants: un thème central transversal). Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Health-of-Migrants.pdf.
- 2017i « *Détention des immigrants et alternatives à la détention* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Immigration-Detention-and-Alternatives-to-Detention-FR.pdf.
- 2017j « *Intégration et cohésion sociale: des éléments clés pour tirer pleinement profit de la migration* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Integration-and-Social-Cohesion-FR.pdf.

- 2017k « *Statistiques sur les migrations internationales* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève.
- 2017l « *Migrants and Cities in the SDG Agenda* » (Les migrants et les villes dans le cadre du programme de mise en œuvre des Objectifs de développement durable). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/MProcesses/Migrants-and-Cities-in-SDG-Agenda-infographic.pdf
- 2017m « *Les migrants et la politique migratoire face aux effets néfastes des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement* ». Document thématique du Pacte mondial. OIM, Genève. Disponible sur le site : https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Climate-Change-and-Environmental-Degradation-FR.pdf.
- 2017n *DÉCLARATION de William Lacy Swing, directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations*. Panel 1: Le développement durable et l'éradication de la pauvreté, session thématique 2. Siège des Nations Unies, New York, 22 mai. Disponible (en anglais) sur le site : www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-DG-STATEMENT-TS2-Panel-1.pdf.
- 2017o « *Women Migrants in the SDGs* » (Les femmes migrantes dans les ODD). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/MProcesses/Women-Migrants-in-the-SDGs.pdf.

Initiative conjointe pour la Migration et le Développement (ICMD)

- 2016a « *Consultation mondiale de la société civile sur la migration et le développement local* ». Rapport de synthèse dans le contexte du 3e Forum mondial des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement. Disponible sur le site : http://www.migration4development.org/sites/default/files/410000_undp_fr_web.pdf.
- 2016 « *Migrants' Integration as a Pre-requisite for Development: The Role of Cities* » (L'intégration des migrants en tant que condition préalable au développement : le rôle des villes). Condensé politique dans le contexte du 3e Forum mondial des maires sur la mobilité humaine, la migration et le développement. Disponible (en anglais) sur le site : www.migration4development.org/sites/default/files/jmdi_policy_brief_migrants_integration_as_a_pre-requisite_for_development_-_role_of_the_cities.pdf.
- 2017 « *Guide de mise en œuvre pour l'intégration transversale de la migration dans la planification du développement local* ». ICMD, Genève. Disponible sur le site : http://migration4development.org/sites/default/files/guide_de_mise_en_oeuvre_pour_lintegration_transversale_de_la_migration.pdf.

F. Laczko

- 2016 « *Improving Data on International Migration and Development: Towards a Global Action Plan?* » (Amélioration des données sur la migration internationale et le développement : vers un plan d'action mondial ?). Document de discussion. OIM, Centre d'analyse des données sur la migration dans le monde (GMDCA), Allemagne.
- 2017 « *Improving data on migration: A 10-point plan* » (Amélioration des données sur la migration : un plan en 10 points). Dans : *Migration Policy Practice*. VII(1) janvier-mars. Disponible (en anglais) sur le site : <https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpp29.pdf>.

Long, K., E. Mosler Vidal, A. Kuch et J. Hagen-Zanker

- 2017 « *Poverty, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

L. Lönnback

- 2014 « *Intégrer la migration dans le Programme de développement post-2015* ». Organisation internationale pour les migrations et Migration Policy Institute, Bangkok et Washington, DC.



Lucci, P., D. Mansour-Ille, E. Easton-Calabria et C. Cummings

2016 «Sustainable cities: internal migration, jobs and the 2030 Agenda for Sustainable Development». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

E. Mach

2017 «Implementation of the migration, environment and climate change-related commitments of the 2030 Agenda» (Mise en œuvre des engagements du Programme 2030 liés à la migration, à l'environnement et aux changements climatiques). Dans: «Migration in the 2030 Agenda». (Gervais Appave, Neha Sinha, eds.). Organisation internationale pour les migrations, Genève.

Melde, S., F. Laczko et F. Gemenne (eds.)

2017 «Making mobility work for adaptation to environmental changes: Results from the MECLEP global research» (Faire en sorte que la mobilité fonctionne dans le cadre de l'adaptation aux changements environnementaux: résultats de l'étude mondiale du projet «Migration, environnement et changements climatiques: Données à l'usage des politiques» (MECLEP)). OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: <http://environmentalmigration.iom.int/making-mobility-work-adaptation-environmental-changes-results-meclep-global-research>.

E. Mosler Vidal

2017 «The Sustainable Development Goals and Migrants/Migration: A case study of Armenia» (Les Objectifs de développement durable et les migrants/la migration: une étude de cas sur l'Arménie). Dans: «Migration in the 2030 Agenda». (Gervais Appave, Neha Sinha, eds.). Organisation internationale pour les migrations, Genève.

de la Mothe, E., J. Espey et G. Schmidt-Traub

2015 «Measuring Progress on the SDGs: Multi-level Reporting» (Mesure des progrès réalisés dans l'atteinte des ODD: établissement de rapports à plusieurs niveaux). Document d'information du Rapport mondial sur le développement durable (GSDR). Disponible (en anglais) sur le site: <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/6464102-Measuring%20Progress%20on%20the%20SDGs%20%20%20Multi-level%20Reporting.pdf>.

Nicolai, S., J. Wales et E. Aiazzi

2017 «Education, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

O'Neil, T., A. Fleury et M. Foresti

2016 «Women on the move: migration, gender equality and the 2030 Agenda for Sustainable Development». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

2017 «Coopération pour le développement 2017: données et développement». Publication de l'OCDE, Paris. Disponible sur le site: https://www.oecd-ilibrary.org/development/cooperation-pour-le-developpement-2017_dcr-2017-fr.

C. Riallant

2017 «Ensuring Migration Benefits Development» (S'assurer que la migration bénéficie au développement). Publication de blogue. OIM, Genève. Disponible (en anglais) sur le site: <http://weblog.iom.int/ensuring-migration-benefits-development>.

L. Riddle

2017 «Diaspora engagement and the Sustainable Development Goals» (L'engagement de la diaspora et les Objectifs de développement durable). Dans: «Migration in the 2030 Agenda». (Gervais Appave, Neha Sinha, eds.). Organisation internationale pour les migrations, Genève.

Schininá, G. et K. Popp

À paraître « *The Mental Health and Wellbeing of Migrants in the Context of the SDG 2030 Agenda* ». Dans : *Mental Health and International Development*. (Laura Davidson, ed.). Routledge.

Direction du Développement et de la Coopération Suisse (DDC)

2014 « *Swiss Working Paper on Migration in the Post-2015 Agenda* » (Document de travail suisse dans le programme pour l'après-2015). ASDC, Bern. Disponible (en anglais) sur le site : www.eda.admin.ch/content/dam/agenda2030/en/documents/to-pics/20140708-Swiss-Working-Paper-on-Migration-in-the-Post-2015-Agenda_EN.pdf.

Tulloch, O., F. Machingura et C. Melamed

2016 « *Health, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

Nations Unies (ONU)

2016a « *Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants* ». Secrétaire général des Nations Unies. Disponible sur le site : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg_report_french.pdf.

2016b Remarques du Secrétaire général des Nations Unies. Conférence : « *Making Public-Private Partnerships Work for the Sustainable Development Goals: The United Nations a Catalyst for Innovation* » (Faire en sorte que les partenariats public/privé fonctionnent pour les Objectifs de développement durable : les Nations Unies, un catalyste pour l'innovation). 20 janvier. Disponible (en anglais) sur le site : www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2016-01-20/secretary-generals-remarks-making-public-private-partnerships-work.

2017 « *Nouveau programme pour les villes* ». Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Quito, Équateur, 20 octobre. Disponible sur le site : <http://habitat3.org/wp-content/uploads/NUA-French.pdf>.

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (ONU-DAES)

2017 « *Rapport sur les migrations internationales 2017* ». Disponible (en anglais) sur le site : www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017.pdf.

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)

2017 « *Extrait de la Feuille de route sur les statistiques pour les Objectifs de développement durable de la Conférence des statisticiens européens* ». Note par le Groupe de pilotage sur les statistiques pour les ODD. 7 avril, Genève. Disponible sur le site : https://www.unecce.org/fileadmin/DAM/stats/documents/ece/ces/2017/CES_2_FRA.pdf.

Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

2017 « *Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »* ». Débat de haut niveau : réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. 14 juillet, New York. Disponible sur le site : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=E/2017/L.29&referer=/english/&Lang=F.

Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)

2015 A/RES/70/1 « *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* ». Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, New York. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.



Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

- 2016 « *Uprooted: The Growing Crisis for Refugee and Migrant Children* » (Déracinés : la crise croissante pour les enfants réfugiés et migrants). UNICEF, New York. Disponible (en anglais) sur le site : www.unicef.org/videoaudio/PDFs/Uprooted.pdf.

Bureau des Nations Unies en Arménie

- 2015a « *Armenia-United Nations Development Assistance Framework 2016-2020* » (Plan-cadre de l'Arménie et des Nations Unies pour l'aide au développement). Bureau des Nations Unies en Arménie Disponible (en anglais) sur le site : www.un.am/up/library/UNDAF_Armenia%202016-2020_eng.pdf.
- 2015b « *Millennium Development Goals: National Progress Report Armenia 2015* » (Objectifs du Millénaire pour le développement : rapport d'avancement national 2015 de l'Arménie). EV Consulting, Yerevan. Disponible (en anglais) sur le site : http://un.am/up/library/MDG%20NPR_15_eng.pdf.

Forum économique mondial (FEM)

- 2017 « *Migration and Its Impact on Cities* » (La migration et ses impacts sur les villes). Forum économique mondial, Genève. Disponible (en anglais) sur le site : http://www3.weforum.org/docs/Migration_Impact_Cities_report_2017_HR.pdf.

Wilkinson, E., L. Schipper, C. Simonet et Z. Kubik

- 2016 « *Climate change, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development* ». Institut de développement d'outre-mer (ODI), Londres.

Banque mondiale

- 2016 « *Migration and Remittances Factbook 2016* » (Livret d'information sur la migration et les envois de fonds en 2016). Troisième édition. Partenariat mondial pour les connaissances sur les migrations et le développement (KNOMAD), Allemagne. <https://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/4549025-1450455807487/Factbookpart1.pdf>.



**Organización Internacional
para las Migraciones**

17, route des Morillons

1211 Geneva 19

Switzerland

www.iom.int